

## Procès-Verbal de Séance du Comité Syndical

*Séance du 13 décembre 2022*

| Nombre de délégués |    | Le mardi 13 Décembre 2022 à 10h00, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 02 décembre 2022. |
|--------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice        | 31 |                                                                                                                                                                                                                            |
| Présents           | 21 |                                                                                                                                                                                                                            |
| Votants            | 22 |                                                                                                                                                                                                                            |

### Etaient présents (votants) :

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Sylvain ANDRE (Alès Agglomération), M. Jean-Claude ROUILLON (Alès Agglomération), M. Thierry JACOT (Alès Agglomération), Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Christophe BOUGAREL (Alès Agglomération), M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole), M. Daniel VOLEON (Nîmes Métropole), M. Dominique SERRE (CC du Pays d'Uzès), M. Dominique VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. Frédéric SALLE LAGARDE (CC du Pays d'Uzès), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Joachim VALLESPI (CC du Pont du Gard), M. Nicolas CARTAILLER (CC du Pont du Gard), M. Jacques DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pierre PRADILLE (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Xavier MOINE BRESSAND (CC du Pays de Sommières).

### Absents représentés (votants) :

M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole) représenté par M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole)

### Délégués présents sans voix délibérative :

M. Rémy BOUET (Alès Agglomération), M. Jean-Jacques VIDAL (Alès Agglomération), Mme Marielle VIGNE (Alès Agglomération).

### Autres personnes présentes

M. GEORGES, Mme MOULIN, Mme FATALIVIA, M. RETAILLEAU (EPTB Gardons), M. Vincent RAVEL (Alès Agglomération), Mme MAZIERE (Payeuse Départementale).

---

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 10h00.

Mme Méryl DEBIERRE est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président présente les pouvoirs en sa possession :

- M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole) représenté par M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole)

### **Point 1 – PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 13 octobre 2022**

---

Le Président rappelle que le Procès-verbal de séance du 13 octobre 2022 a été transmis aux délégués. Il demande si ce Procès-Verbal appelle des observations.

Aucune remarque n'est formulée – le Procès-verbal de séance du 13 octobre 2022 est validé à l'unanimité.

**Point 2 - INFORMATION SUR LES ACTES ET MARCHES PASSES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU BUREAU ET AU PRESIDENT****Délibération n° 2022/49****Marchés publics**

Le Président rappelle qu'un certain nombre de commandes sont passées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Comité Syndical. Il est tenu d'en rendre compte à chaque réunion de Comité Syndical. Le tableau qui présente les marchés et commandes diverses, passés entre le 17 août 2022 au 14 novembre 2022 est joint au présent rapport.

**Conventions**

Pas de convention signée.

**Ligne de Trésorerie – Emprunt**

Il n'a pas été conclu de nouvel emprunt ou ligne de trésorerie.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

1 annexe

**Point 3 – MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT Etude sur les économies d'eau pour des communes et des campings pilotes op 187ETEC****Délibération n° 2022/50**

Le plan prévisionnel de financement pour l'opération d'étude sur les économies d'eau pour des communes et des campings pilotes (délibération n°2022/46 du 11 octobre 2022) est modifié :

**Montant de l'opération : 135 000 €HT soit 162 000 € TTC – Plan de financement sur le montant TTC**

| Plan de financement initial | Nouveau plan de financement |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Agence de l'eau : 70%       | Agence de l'eau : 70%       |
| Département du Gard : 10%   | Région Occitanie : 10%      |
| EPTB Gardons : 20%          | EPTB Gardons : 20%          |

Les autres points de la délibération ne sont pas modifiés.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE**

- ➡ D'APPROUVER le plan de financement ci avant précisé
- ➡ D'AUTORISER le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document et tout acte se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

## **Point 4 – MANDATS SPECIAUX**

---

Sans objet lors de cette séance

## **Point 5 – ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023**

**Délibération n° 2022/51**

---

Le Président expose au Comité Syndical que, après accord avec la pairie départementale, l'EPTB Gardons a choisi d'adopter la nomenclature M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel**

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, par exemple le mécanisme de fongibilité des crédits.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal de l'EPTB Gardons à compter du 1<sup>er</sup> janvier **2023**.

### **2 - Application de la fongibilité des crédits**

Le Comité Syndical peut autoriser le Président, pour la durée du mandat, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Cette autorisation sera mentionnée lors du budget primitif. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### **3 - Fixation du mode de gestion des amortissements en M57**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'apporte pas de modification sur le périmètre des amortissements.

En revanche, elle introduit le principe de l'amortissement au prorata temporis qui s'appliquera à tous les amortissements des biens acquis à compter du 01/01/2023.

De plus, une autre délibération va préciser et modifier les durées et modalités d'amortissements des biens acquis à compter du 01/01/2023.

#### **4 – Autorisation de programme et autorisation d'engagement de dépenses imprévues**

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

#### **5 – Règlement budgétaire et financier**

Le passage à la norme M57 oblige l'EPTB Gardons à adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) dont le projet est annexé.

#### **6 – Apurement du compte 1069**

Sans objet pour l'EPTB Gardons.

Le Président remercie Mme MAZIERE pour sa présence et rappelle l'excellent travail conduit en collaboration avec la paierie départementale. Mme MAZIERE remercie le Président et se félicite également du travail mené en commun avec l'EPTB. Elle précise ensuite les quelques évolutions associées à la M57, notamment les règles d'amortissement, la disparition des dépenses imprévues et ou encore la fongibilité asymétrique des crédits.

#### **L'assemblée, après en avoir délibéré,**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,
- Vu l'avis favorable de Mme la Payeuse Départementale,
- Considérant que l'EPTB Gardons s'est engagé à appliquer la nomenclature budgétaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,
- Considérant que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

#### **DECIDE :**

- ➡ D'ADOPTER la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de l'EPTB Gardons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ➡ DE CONSERVER un vote par nature et par chapitre globalisé, avec les opérations en informations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ➡ D'APPLIQUER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,
- ➡ D'APPROUVER les nouvelles règles d'amortissement des biens telles que précisées dans le tableau annexé,
- ➡ D'AMENAGER la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur (montant d'acquisition inférieur à 500 € TTC), ces biens étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- ➡ D'AUTORISER le Président, pour la durée du mandat, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,
- ➡ D'AUTORISER l'inscription lors du vote du budget primitif d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ➡ D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la présente délibération,

- ➔ **DONNE DELEGATION** au Président pour signer tout document et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de la nomenclature M57 et permettant son exécution.

2 Annexes :

- Le tableau des durées d'amortissement
- Le Règlement Budgétaire et Financier

## **Point 6 – DROIT DE CHASSE SUR DES PARCELLES ACQUISES POUR LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DES PALUNS, SUR LA COMMUNE D'ARAMON**

**Délibération n° 2022/52**

Le Président expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'opération de restauration de la zone humide des Paluns à ARAMON – opération 137PALZH, l'EPTB Gardons s'est porté acquéreur de près de 60 ha de parcelles agricoles et naturelles situées sur la Grande et la Petite Palun, sur la commune d'Aramon.

Ces parcelles présentent un intérêt réel et avéré pour les objectifs à atteindre dans la mise en œuvre de l'opération de restauration de la zone humide des Paluns. Comme ces parcelles verront s'exercer une mission de service public sur leur périmètre, elles seront donc à inscrire au domaine public de l'EPTB Gardons.

Certains propriétaires dont l'indivision MEFFRE, propriétaire de 11 ha sur la Petite Palun, ne consentiront à vendre ces parcelles que si l'actuel droit de chasse en place sur ces parcelles est maintenu par l'EPTB Gardons.

De ce qui ressort des éléments présentés par l'indivision MEFFRE, le droit de chasse actuel est accordé à une simple association loi 1901, pas à une ACCA (Association communale de chasse agréée).

La demande formelle de MM. MEFFRE correspond à des attentes de la part d'autres propriétaires sur la Grande Palun. La pratique de la chasse sur les Paluns n'étant pas contraire aux objectifs de l'opération de restauration de la zone humide, il est proposé d'accorder le droit de chasse à l'association de chasse d'Aramon sur l'ensemble des parcelles acquises par l'EPTB Gardons sur la Grande et la Petite Palun. L'accord du droit de chasse à l'association de chasse d'Aramon intégrera des règles spécifiques permettant une pratique en accord avec les objectifs de restauration écologique du site et la diversité des usages actuels et à venir.

Le droit de chasse relève d'une décision du Comité Syndical de l'EPTB Gardons mais en plus, le droit cynégétique doit être étudié en prenant en compte divers points réglementaires.

De ce fait, une analyse juridique a été commandée par l'EPTB Gardons à Maître BERGER – avocat qui présentait une spécialité dans cette thématique.

Il ressort de cette note les points suivants :

### **A - LA RESPONSABILITE QUI INCOMBE AU CHASSEUR**

L'avocat a établi que, sur un plan pénal, il est acquis que nul n'est responsable pénalement que de son propre fait. Les infractions de chasse ne font pas exception à la règle et un propriétaire qui a cédé son droit de chasse ne peut, par principe, être poursuivi ni voir sa responsabilité pénale engagée à ce titre.

Sur un pan, civil, le chasseur responsable pourra engager également sa responsabilité ainsi que, le cas échéant, le « Président » de chasse (l'organisateur de chasse).

C'est bien le chasseur qui est responsable de son activité de chasse, où qu'elle se déroule.

#### B – MODALITES DE CESSION DU DROIT DE CHASSE

L'EPTB Gardons pourra céder le droit de chasse des parcelles concernées par la conclusion d'un bail de chasse avec la société de chasse d'ARAMON.

Les conditions d'exercice de la chasse qui seront définies dans ce bail de chasse devront intégrer les contraintes et obligations relatives au respect des objectifs de l'opération de restauration écologique de la zone humide des Paluns.

A l'issue de cette présentation, des débats ont lieu.

M. MOYNE BRESSAND s'interroge sur la gestion prévue si cela se passe mal. Le Directeur explique que l'EPTB Gardons sera attentif à la pratique de la chasse sur les parcelles qui lui appartiennent, le bail de chasse sera signé à cet effet. La base de cet accord est le dialogue avec des points prévus annuellement avec les chasseurs qui devraient éviter toute difficulté. Si des problèmes importants devaient apparaître, que le dialogue n'a pu solutionner, alors le bail pourrait ne pas être renouvelé.

M. BOUGAREL estime que la signature de ce bail est une très bonne initiative.

M. MOYNE BRESSAND s'interroge sur la présence éventuelle d'espèces protégées qui pourrait être problématique avec la pratique de la chasse. Le directeur répond que les espèces mentionnées étant protégées elles ne peuvent être chassées, cela ne devrait donc pas poser de difficulté.

Les débats étant terminés, le Président met au vote :

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE**

- ➡ DE CEDER le droit de chasse pour les parcelles concernées à la société de chasse d'Aramon via un bail de chasse, pour une durée de 6 ans renouvelable par EXPRESSE reconduction,
- ➡ DE DONNER délégation au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour négocier les conditions et rédiger le bail de chasse, et pour signer ses éventuelles modifications à venir,
- ➡ DECIDE que le renouvellement du bail de chasse se fera de manière expresse et par une nouvelle délibération,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document et tout acte se rapportant à ces décisions et permettant leur mise en œuvre.

#### **Point 7 – PLAN D'ACTIONS COMMUNICATION**

**Délibération n° 2022/53**

Le Président demande à Mme DEBIERRE, Première Vice-Présidente, de présenter ce point.

La Première Vice-Présidente expose à l'assemblée que, dans le cadre du scénario d'évolution de l'EPTB, il a été souhaité de développer la communication du syndicat. Une chargée de mission Communication / sensibilisation a été recrutée et un travail a été engagé pour redéfinir une stratégie de communication. Un prestataire a été retenu, Com'les 10 doigts, qui a

travaillé dans un premier temps sur un diagnostic de notre communication. Une seconde étape a conduit à proposer une nouvelle stratégie et à réaliser un retour d'expérience sur les stratégies de communication de 3 structures de même type que la nôtre (EPTB Durance, Lez Mosson et Aude). Le projet de stratégie a été présenté à la commission « Communication » lors de la réunion du 6 juillet et validé par le comité syndical lors de sa séance du 11 octobre 2022 (délibération n°2022/41).

Forts de cette stratégie nous avons pu travailler sur un plan d'actions qui a été présenté et débattu au sein de la commission communication du 9 novembre 2022 (cf présentation annexée). Un retour d'expérience sur les actions portées par les autres EPTB a également été conduit (EPTB Vilaine, Saône Doubs, Somme, Charente et Arve).

Les actions les plus structurantes, dont les cibles prioritaires sont les élus et le grand public, concernent :

- ➔ **Un travail sur l'identité de l'EPTB Gardons** : texte de présentation identitaire, ligne éditoriale, évolution de la charte graphique (en cours), réalisation de trombinoscopes (en cours), recensement des sujets prioritaires de communication,...
- ➔ **La présence de l'EPTB sur les réseaux sociaux** : lancement et animation d'une page Facebook,
- ➔ **La conception ou la refonte de supports de communication** : plaquette institutionnelle, site internet (page d'accueil, reprise à minima), création d'un journal relai (2 ou 4 pages), livret de l'élus (en cours), rapports d'activité synthétique et par EPCI....
- ➔ **La relation avec la presse institutionnelle, locale et spécialisée** : articles pour les journaux communaux, relations presse locale,...
- ➔ **La sensibilisation et formation des élus et membres de la CLE** : mobilisation de relais actifs de l'EPTB, visites de terrain thématiques, formations courtes en visioconférence (1h) ...
- ➔ **Événements et animation sur le territoire** : chantiers et travaux de l'EPTB, événements locaux, Jeux Olympiques de l'eau en 24,
- ➔ **Signalétique territoriale et matériel pédagogique** : reprise des panneaux sur les repères de crue et pose de repères supplémentaires.

Les actions prioritaires et bien identifiées ont été chiffrées à :

- ➔ Identité de l'EPTB Gardons : 9300 € dont 8 100 € déjà engagés et financés,
- ➔ Réseaux sociaux : 0 € (réalisation en interne),
- ➔ Supports de communication : 47 000 € dont 23 500 € déjà engagés et financés,
- ➔ Relations presse : 0 € (réalisation en interne),
- ➔ Sensibilisation / formation des élus : à mieux définir,
- ➔ Supports de communication audiovisuels (non prioritaires) : 26 000 €
- ➔ Événementiels et animation sur le territoire : non chiffrés (les événementiels sont à mieux définir et les animations sont déjà financées),
- ➔ Signalétique territoriale et matériel pédagogique : non chiffrés (pas prioritaire).

Certains montants seront complétés.

Les montants de prestations sont largement intégrés dans les montants qui ont constitué le scénario de cotisation retenu pour le syndicat lors des débats sur notre évolution. Le facteur limitant est généralement le temps des agents, et en premier lieu celui de la chargée de communication.

Ces actions pourront bien entendu être ajustées en fonction de nos moyens, humains et financiers, et de notre retour d'expérience.

Mme DEBIERRE informe l'assemblée qu'un travail va être engagé sur le déroulement des comité syndicaux et les informations transmises. L'objectif est d'essayer de rendre encore plus accessible les sujets présentés. Ce travail sera

conduit par la commission d'élus sur la communication, enrichie de tout élu du comité syndical qui le souhaite. Une invitation sera envoyée prochainement.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE**

- ➔ DE VALIDER le plan d'actions proposé sur la communication
- ➔ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document et tout acte se rapportant à ces décisions et permettant leur mise en œuvre.

1 annexe : le plan d'actions

## **Point 8 – PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION DES STRUCTURES DE L'EX LANGUEDOC ROUSSILLON**

**Délibération n° 2022/54**

Le Président expose à l'assemblée que les différents syndicats de bassin, d'étangs et de nappes du Languedoc Roussillon gèrent des problématiques qui sont de même nature. Il existe une grande proximité entre la quinzaine de structures de ce territoire, qui dispose d'une véritable cohérence (ancienne Région Languedoc Roussillon) et qui relève de la même délégation de l'Agence de l'eau (Montpellier). Un travail en réseau a minima (échanges d'informations, retours d'expérience, réflexions communes...) s'est donc développé depuis une vingtaine d'années, au gré des sujets et problématiques de chaque structure. Les plans de charge très conséquents des agents des différentes structures ne permettent toutefois pas d'échanger suffisamment pour disposer de tous les bénéfices d'un fonctionnement en réseau. Il existe une association, l'Association Rivières Languedoc Roussillon, à laquelle adhèrent de nombreux agents. Malgré son grand intérêt, cette association n'est plus active depuis de nombreuses années car les adhésions étant individuelles, l'association ne dispose pas de moyens propres suffisants pour recruter un animateur.

Suite à des échanges sur des grandes thématiques (PGRE, SDAGE...) les directrices et directeurs de ces structures ont mis en évidence le besoin de développer un véritable travail en réseau, suffisamment structuré pour être durable et efficace. Riches d'expériences d'autres Régions (Rhône Alpes Auvergne, PACA, ...), ils ont imaginé un projet d'association des structures qui permettrait de disposer de moyens suffisants pour mettre en place une animation. Effectivement sans animation, le fonctionnement du réseau repose sur le temps de travail bénévole de nos agents ce qui est n'est pas réaliste.

Les premiers échanges ont permis de dresser un état de lieux de nos structures (cf document joint) et des retours d'expérience sur d'autres réseaux, de prospector les liens possibles avec d'autres associations (Association Nationale des Elus de Bassin, Association Rivières Rhône Alpes Auvergne...) et ainsi de mieux définir les contours d'un éventuel projet.

Les objectifs de cette association seraient multiples :

- Mieux partager nos expériences,
- Favoriser le travail en réseau, notamment pour les dossiers structurants (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, programme de financement de l'Agence de l'eau, textes réglementaires ou réflexions nationales soumis à consultation, dossiers du comité de bassin et du conseil d'administration de l'Agence de l'eau...)
- Organiser des rencontres permettant de développer nos compétences,
- Mettre mieux en valeur nos projets et nos partenariats, notamment avec l'Agence de l'eau,

- Développer des positionnements communs, lorsque cela est pertinent.

La vocation de l'association est essentiellement technique mais peut également conduire à porter un discours commun, défendre des positions partagées par l'ensemble des syndicats, sur des sujets plus stratégiques (et financiers) que techniques.

Sur la base d'un financement de l'association, notamment par l'Agence de l'eau, le coût annuel d'une adhésion à une telle structure pourrait approcher 2 000 €, ce qui reste très modeste par rapport au gain attendu en termes d'efficacité et de partage de compétence (formation des agents). Le projet n'est qu'au stade de la réflexion préalable avec de nombreuses étapes à franchir mais un positionnement de principe est nécessaire.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE**

- ➡ DE VALIDER sur le principe la participation de l'EPTB Gardons à cette structure si le projet se concrétise.

1 ANNEXE

## Point 9 – ETUDE REALISATION D'INDICES MACRO INVERTEBRES EN LOZERE (2023-24)

Délibération n° 2022/55

Le Président demande au directeur de présenter ce point.

Le Directeur expose au Comité Syndical que le département de la Lozère (comme le département du Gard) assure le portage d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau (RCD48).

Ce réseau complète le réseau porté par l'Etat. Ce dernier intègre, pour le bassin versant des Gardons, **13 stations** réparties entre les Réseau de contrôle de surveillance (RCS), réseau de contrôle opérationnel (RCO) et stations de référence (REF). **Aucune de ces 13 stations n'est située en Lozère. La partie amont du Gardon d'Alès et du Gardon de Mialet n'est donc suivie sur le plan de la qualité des eaux superficielles que par le réseau complémentaire portée par le Département de la Lozère.**

Les stations du RCD48 sont les suivantes :

| Code station | COMMUNE                     | STATION                                                         | Code ME  | RCD |
|--------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------|-----|
| 06128500     | St Etienne Vallée Française | Gardon de Saint-Germain amont                                   | FRDR382  | 48  |
| 06128600     | St Etienne Vallée Française | Gardon de Mialet aval confluence avec le Gardon de Sainte-Croix | FRDR382  | 48  |
| 06126860     | Le Collet de Dèze           | Gardon d'Alès au Collet de Dèze                                 | FRDR380a | 48  |
| 06126870     | St Julien des Points        | Gardon d'Alès à Saint-Julien-des-Points                         | FRDR380a | 48  |
| 06128620     | Ste Croix Vallée Française  | Gardons de Sainte-Croix à Sainte-Croix-Vallée-Française         | FRDR382  | 48  |
| 06128610     | Moissac-Vallée-Française    | Gardon de Sainte-Croix à Moissac-Vallée-Française               | FRDR382  | 48  |

Sur ces stations, le département réalise 4 campagnes de prélèvement par an, sur deux années consécutives tous les 5 ans (le réseau de suivi départemental, comme celui du Gard, est tournant entre les différents bassins versants des Départements ainsi notre bassin versant est concerné par des mesures deux années consécutives tous les 5 ans).

En plus des analyses physico-chimiques classiques, il réalise des Indices Biologiques Diatomées (IBD).

L'Agence de l'eau exige pour valider les données qu'elles soient en outre assorties d'un Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)<sup>1</sup>, nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques. Cet indice est calculé après mise en œuvre du protocole IBG-DCE (Inventaire biologique généralisé conforme aux critères de la Directive cadre européenne) qui remplace l'IBGN et son protocole (Indice biologique global normalisé). Le nouveau protocole améliore l'analyse de la qualité de l'eau au travers de l'analyse des populations de macroinvertébrés (insectes, mollusques, vers ou crustacés) présents dans la rivière.

Le département de la Lozère n'a pas encore pu calibrer son dispositif afin de répondre à cette contrainte et demande aux EPTB de contribuer en assumant ces indices. L'EPTB Ardèche y a pourvu pour les cours d'eau de son bassin versant en 2021-2022 (comme en 2017-18), et le Département sollicite l'EPTB des Gardons pour les années 2023-2024 (comme il l'a fait en 2019-20).

### **Contenu de l'opération**

Il s'agit de réaliser 1 protocole IBG-DCE par an et par station sur 5 stations, sur les années 2023 et 2024.

La réalisation des IBG-DCE la seconde année peut être facultative en fonction des résultats de la première année et après validation de la DREAL et de l'Agence de l'eau.

La réalisation de ces analyses est confiée à un bureau d'étude spécialisé en hydrobiologie.

### **Evaluation financière**

L'enveloppe de l'opération est basée sur 1 000 €HT/analyse, soit un total de 5 000 €HT/an et de 10 000 €HT/2 ans.

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Prestation d'étude | 10 000 €HT         |
| TVA                | 2 000 €            |
| <b>TOTAL</b>       | <b>12 000 €TTC</b> |

### **Plan de financement prévisionnel**

Le Plan de financement prévisionnel, basé sur le montant TTC, est le suivant :

|                  |        |                    |
|------------------|--------|--------------------|
| Agence de l'eau  | 50,00% | 6 000 €TTC         |
| EPTB des Gardons | 50,00% | 6 000 €TTC         |
| <b>TOTAL</b>     |        | <b>12 000 €TTC</b> |

### **Calendrier prévisionnel**

|                                               |                      |
|-----------------------------------------------|----------------------|
| Rédaction du cahier des charges :             | Jan-fév. 2023        |
| Consultation des prestataires :               | Mars-avril 2023      |
| Analyse des offres et attribution du marché : | avril 2023           |
| Campagne 2023 :                               | mai – septembre 2023 |
| Campagne 2024 :                               | mai – septembre 2024 |

<sup>1</sup> Normes NF T90-333 et XP T90-388, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010.

### Démarrage anticipé de la prestation

Compte tenu de l'impératif de réalisation de ces analyses en période d'étiage estival (conditions péjorantes), il peut être nécessaire de démarrer le projet avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE l'opération présentée et son plan de financement,
- ➔ AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer toutes les pièces, courriers, actes, conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision, ainsi que leurs éventuelles modifications.

### **Point 10 – FINANCEMENT DES POSTES 2023**

**Délibération n° 2022/56**

Le Président expose au Comité Syndical que les postes techniques et équipe verte de l'EPTB Gardons sont financés par l'Agence de l'Eau, la Région et l'Etat suivant les thématiques portées. Le directeur présente ce point :

#### **A) Postes PAPI**

Suite à l'approbation du PAPI 3 (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations), l'EPTB Gardons bénéficie de financement par l'Etat pour 2 ETP (Equivalent Temps Plein) pour la mise en œuvre du PAPI.

Ces 2 ETP concernent les postes occupés par Etienne RETAILLEAU (chargé de mission inondation) et Hugo COULON (chargé de mission ouvrages hydrauliques).

Les coûts présentés sont ceux évalués fin 2022.

| Poste                                                                        | Organismes financeurs | Assiette (€)          | Taux de participation (%) | Montant (€) |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|-------------|
| <b>Chargé de mission « Inondation et PAPI » – (Etienne RETAILLEAU)</b>       | Etat                  | 65 000 <sup>(1)</sup> | 50                        | 32 500      |
|                                                                              | EPTB Gardons          | 87 800 <sup>(2)</sup> | 63,0 <sup>(3)</sup>       | 55 300      |
| <b>Chargé de mission « Prévention du risque inondation » – (Hugo COULON)</b> | Etat                  | 65 000                | 50                        | 32 500      |
|                                                                              | EPTB Gardons          | 74 100 <sup>(4)</sup> | 56,1 <sup>(3)</sup>       | 41 600      |
| <b>TOTAL 2 ETP</b>                                                           | Etat                  | 130 000               | 50                        | 65 000      |
|                                                                              | EPTB Gardons          | 161 900               | 59,9 <sup>(3)</sup>       | 96 900      |

(1) Montant forfaitaire (action 0.1)

(2) Salaires et charges estimés pour 2023 (base 2022, évolution 2023, marge incertitude environ 3%) : 74 000 € et frais de fonctionnement identiques à budget 2022 arrondi : 13 800 €

(3) La somme des % de financement est supérieure à 100% car les assiettes sont différentes

(4) Salaires et charges estimés pour 2023 (base 2022, évolution 2023, marge incertitude environ 3%) : 59 500 € et frais de fonctionnement identiques à budget 2022 : 14 600 €

## B) Postes milieux aquatiques, ressource en eau et Gouvernance (hors PAPI)

Les postes « milieux aquatiques et ressource en eau » sont les suivants :

- ➡ Ressource en eau – Animation PGRE (François JOURDAIN),
- ➡ Ressource en eau – Qualité des eaux (Régis NAYROLLES),
- ➡ Ressource en eau – Gestion quantitative (Mathilde CHAUEAU),
- ➡ Milieux aquatiques - (Jean Philippe REYGROBELLET),
- ➡ Animation SAGE et contrat de rivière (Elisa RICHARD),
- ➡ Technicien de rivière animation de territoire - Gardon d'Anduze et Gardonnenque (Pierre NEGRE),
- ➡ Technicien de rivière animation de territoire – Gardon d'Alès (Rénald VAGNER),
- ➡ Technicien de rivière animation de territoire – Bas Gardon et Uzège (Adonis MORALES),
- ➡ Chargé de mission sensibilisation sur la ressource en eau et la gestion des cours d'eau (Nathalie VANHERLE),
- ➡ Gouvernance et direction (Lionel GEORGES).

Le tableau suivant résume les financements prévisionnels :

| Postes                                                                                         | Dépenses                              |                                            |           | Recettes        |                        |                     |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|-----------|-----------------|------------------------|---------------------|-------------|
|                                                                                                | Salaires et charge (€) <sup>(1)</sup> | Frais de fonctionnement (€) <sup>(2)</sup> | Total (€) | Financeurs      | Assiette (€)           | Taux (%)            | Montant (€) |
| Chargé de mission gouvernance et direction (Lionel GEORGES)                                    | 96 000                                | 15 000                                     | 109 400   | Agence de l'eau | 106 080 <sup>(3)</sup> | 50                  | 53 040      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 111 000                | 52,2 <sup>(4)</sup> | 57 960      |
| Gestion quantitative – Chargé de mission Animation PGRE (François JOURDAIN)                    | 51 000                                | 15 000                                     | 66 000    | Agence de l'eau | 66 300 <sup>(3)</sup>  | 70                  | 46 410      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Région          | 61 200 <sup>(5)</sup>  | 10                  | 6 120       |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 66 000                 | 20,4 <sup>(4)</sup> | 13 470      |
| Gestion quantitative – Chargée de mission gestion quantitative (Mathilde CHAUEAU)              | 50 000                                | 15 000                                     | 65 000    | Agence de l'eau | 65 000 <sup>(3)</sup>  | 70                  | 45 500      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 65 000                 | 30,0 <sup>(4)</sup> | 19 500      |
| Chargé de mission qualité des eaux (Régis NAYROLLES)                                           | 60 000                                | 15 000                                     | 75 000    | Agence de l'eau | 78 000 <sup>(3)</sup>  | 50                  | 39 000      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 75 000                 | 48,0 <sup>(4)</sup> | 36 000      |
| Chargé de mission Milieux aquatiques (Jean Philippe REYGROBELLET)                              | 60 000                                | 15 000                                     | 75 000    | Agence de l'eau | 78 000 <sup>(3)</sup>  | 50                  | 39 000      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 75 000                 | 48,0 <sup>(4)</sup> | 36 000      |
| Animatrice SAGE et contrat de rivière (Elisa RICHARD)                                          | 56 500                                | 15 000                                     | 71 500    | Agence de l'eau | 73 450 <sup>(3)</sup>  | 50                  | 36 725      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 71 500                 | 48,6 <sup>(4)</sup> | 34 775      |
| Technicien de rivière animation de territoire - Gardon d'Anduze et Gardonnenque (Pierre NEGRE) | 40 000                                | 15 000                                     | 55 000    | Agence de l'eau | 52 000 <sup>(3)</sup>  | 50                  | 26 000      |
|                                                                                                |                                       |                                            |           | Autofinancement | 55 000                 | 52,7 <sup>(4)</sup> | 29 000      |

|                                                                                                                          |        |        |        |                 |                       |                     |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|-----------------|-----------------------|---------------------|--------|
| Technicien de rivière<br>animation de territoire -<br>Gardon d'Alès<br>(Rénald VAGNER)                                   | 42 900 | 15 000 | 57 900 | Agence de l'eau | 55 770 <sup>(3)</sup> | 50                  | 27 885 |
|                                                                                                                          |        |        |        | Autofinancement | 57 900                | 51,8 <sup>(4)</sup> | 30 015 |
| Technicien de rivière<br>Animation de territoire - Bas<br>Gardon et Uzège (Adonis<br>MORALES)                            | 35 000 | 15 000 | 50 000 | Agence de l'eau | 45 500 <sup>(3)</sup> | 50                  | 22 750 |
|                                                                                                                          |        |        |        | Autofinancement | 50 000                | 54,5 <sup>(4)</sup> | 27 250 |
| Chargée de mission<br>sensibilisation sur la<br>ressource en eau et la<br>gestion des cours d'eau<br>(Nathalie VANHERLE) | 40 000 | 15 000 | 55 000 | Agence de l'eau | 46 800 <sup>(3)</sup> | 50                  | 23 400 |
|                                                                                                                          |        |        |        | Autofinancement | 55 000                | 57,5 <sup>(6)</sup> | 31 600 |

(1) Evaluer selon les salaires 2022 projetés en 2023

(2) Forfait de 15 000 € par poste

(3) Salaires et charges\*1,3 – L'assiette du poste Chargé de mission « gouvernance » et direction est à 85% (15% de missions de direction retirées) et celle du poste « Chargée de mission sensibilisation sur la ressource en eau et la gestion des cours d'eau » est à 90% (10% de missions communication retirées)

(4) La somme des % de financement peut être supérieure ou inférieure à 100% car les assiettes sont différentes

(5) Salaires et charges\*1,2 – Plafonné à 60 000 € hors charges indirectes

### Investissement associé aux postes

| Postes                                                                                 | Dépenses                                  |               | Recettes        |          |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------|-----------------|----------|-------------|
|                                                                                        | Nature                                    | Montant (€HT) | Financeurs      | Taux (%) | Montant (€) |
| Chargé de mission qualité<br>des eaux (Régis<br>NAYROLLES)                             | Equipement<br>informatique                | 2 800         | Agence de l'eau | 50       | 1400        |
|                                                                                        |                                           |               | Autofinancement | 50       | 1400        |
| Chargé de mission<br>Milieux aquatiques<br>(Jean Philippe<br>REYGROBELLET)             | Equipement<br>informatique                | 2 800         | Agence de l'eau | 50       | 1400        |
|                                                                                        |                                           |               | Autofinancement | 50       | 1400        |
| Technicien de rivière<br>animation de territoire -<br>Gardon d'Alès<br>(Rénald VAGNER) | Véhicule (type<br>« route et<br>chemin ») | 20 000        | Agence de l'eau | 50       | 10 000      |
|                                                                                        |                                           |               | Autofinancement | 50       | 10 000      |
| Chargé de mission<br>gouvernance et direction<br>(Lionel GEORGES)                      | Equipement<br>informatique                | 2 800         | Agence de l'eau | 50       | 1400        |
|                                                                                        |                                           |               | Autofinancement | 50       | 1400        |

## C) Postes Equipe verte

Les équipes vertes de l'EPTB Gardons se décomposent ainsi :

- ➡ L'équipe verte de l'EPTB Gardons, basée à Vézénobres et composée de 6 agents,
- ➡ Le service mis à disposition par Alès agglomération : basé à Alès, le service comprend 3 agents dont 2.25 ETP sont mis à disposition (2,5 ETP mis à disposition à 90%) pour la gestion de la traversée d'Alès,
- ➡ L'agent mis à disposition par le SHVC (Syndicat des Hautes vallées Cévenoles) : basé à Cendras l'agent mis à disposition à 90% à l'EPTB Gardons pour l'entretien du sous bassin versant du Galeizon.

Les équipes vertes de l'EPTB Gardons représentent 9,15 ETP.

### Equipe verte de l'EPTB Gardons

L'équipe verte de l'EPTB Gardons comprend 6 agents :

- ➡ 1 chef d'équipe,
- ➡ 2 adjoints au chef d'équipe,
- ➡ 3 agents.

L'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera la suivante :

- ➡ Chef d'équipe : Romuald BARRE
- ➡ Adjoint au chef d'équipe : Xavier PRADY et Marc MARTIN
- ➡ Agents : Bernard Sergio GARBIN, Martial BOYER, agent en cours de recrutement.

Un bilan technique complet de l'année 2022 sera réalisé début 2023. La programmation 2023 fait l'objet d'une délibération spécifique (cf rapport n°14).

Le budget prévisionnel de l'équipe verte est évalué à 298 000 €. Il se décompose comme suit :

| Type de dépenses                                                     | Montant 2023 (€ TTC)   |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>EQUIPE VERTE - TECHNIQUE (6 agents – localisation Vézénobres)</b> |                        |
| Salaires et charges                                                  | 225 000 <sup>(1)</sup> |
| Frais de fonctionnement                                              | 64 000 <sup>(2)</sup>  |
| Appui équipe verte par prestation                                    | 30 000                 |
| Total Equipe verte                                                   | 319 000                |

(1) *Évalué selon les salaires 2022 projetés en 2023 arrondis et complétés pour l'appui ponctuel (contrat de 2 ou 3 mois pour faire face aux missions imprévues : crues essentiellement)*

(2) *Montants 2022 reportés*

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Le Plan prévisionnel de financement est le suivant :

| Organisme       | 2023         |          |                              |
|-----------------|--------------|----------|------------------------------|
|                 | Assiette (€) | Taux (%) | Montant de participation (€) |
| Agence de l'eau | 319 000      | 30       | 95 700                       |
| EPTB Gardons    | 319 000      | 70       | 223 300                      |

## D) MISE A DISPOSITION

| Postes                                           | Dépenses               |                             |                            |           | Recettes        |                       |                   |             |
|--------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|-----------------|-----------------------|-------------------|-------------|
|                                                  | Salaires et charge (€) | Frais de fonctionnement (€) | Frais direction et adm (€) | Total (€) | Financeurs      | Assiette (€)          | Taux (%)          | Montant (€) |
| Agent équipe verte SHVC (0,9 ETP)                | 36 000                 | 10 800                      | 5 000                      | 51 800    | Agence de l'eau | 46 800 <sup>(1)</sup> | 30                | 14 040      |
|                                                  |                        |                             |                            |           | Autofinancement | 51 800                | 73 <sup>(3)</sup> | 37 760      |
| Agent équipe verte Alès agglomération (2.25 ETP) | 72 690                 | 14 800                      | 0                          | 87 490    | Agence de l'eau | 52 494 <sup>(2)</sup> | 30                | 15 748      |
|                                                  |                        |                             |                            |           | Autofinancement | 87 490                | 82 <sup>(3)</sup> | 71 742      |

(1) L'agence de l'eau ne finance pas les frais de direction et les frais administratifs

(2) L'agence de l'eau ne finance que 60% des missions (40% consacrés à la gestion des digues)

(3) Le total des taux est supérieur à 100% car les assiettes sont différentes

## Equipes vertes (siège et mises à disposition)

| Postes                                                           | Dépenses               |                             |                            |           | Recettes        |              |                     |             |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|-----------------|--------------|---------------------|-------------|
|                                                                  | Salaires et charge (€) | Frais de fonctionnement (€) | Frais direction et adm (€) | Total (€) | Financeurs      | Assiette (€) | Taux (%)            | Montant (€) |
| Equipes vertes (siège, SHVC et Alès agglomération soit 9,15 ETP) | 333 690                | 119 600                     | 5 000                      | 458 290   | Agence de l'eau | 418 294      | 30                  | 125 488     |
|                                                                  |                        |                             |                            |           | Autofinancement | 458 290      | 72,6 <sup>(1)</sup> | 332 802     |

(1) Le total des taux est supérieur à 100% car les assiettes sont différentes

Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité, décide de :

- ➡ VALIDER les plans de financement proposés,
- ➡ APPROUVER leur inscription au budget 2023,
- ➡ AUTORISER le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'ensemble des postes ci-avant listés : l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région Occitanie,
- ➡ AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

#### Point 11 – PROGRAMME DE RESTAURATION FORESTIERE DES COURS D'EAU TRANCHE 10 opération 178RFT10

Délibération n° 2022/57

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un plan d'entretien pluriannuel est mis en œuvre sur le Bassin Versant des gardons. Il demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur expose que ; issue du plan de gestion d'entretien de cours d'eau cette tranche de travaux s'inscrit dans la continuité des tranches précédentes et vise la poursuite du programme d'entretien pluriannuel.

Ce programme a fait l'objet d'une **Déclaration d'Intérêt Général**, qui permet de justifier l'affectation de fonds publics sur des parcelles privées, et d'une autorisation au titre du Code de l'environnement (Arrêté interpréfectoral n°30-20180912-002 du 12 septembre 2018).

Les travaux programmés dans la tranche 10 sont prévus sur les années 2023 et 2024.

Ces travaux de restauration forestière ont pour principaux objectifs de traiter la végétation riveraine des cours d'eau pour :

- ➡ assurer le libre écoulement des eaux,
- ➡ éviter l'encombrement du lit et des ouvrages,
- ➡ préserver la stabilité des berges,
- ➡ maintenir et favoriser une végétation adaptée et équilibrée,
- ➡ contribuer à l'atteinte des objectifs d'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique des masses d'eau superficielles.

La sélection des sites ou tronçons de cours d'eau a été établie en appliquant les critères suivants :

- ➡ les sites initialement prévus au programme précédent (RFT9) et qui n'ont pu être réalisés suite à la consultation des entreprises, l'enveloppe globale des travaux ayant été consommée.
- ➡ les sites et/ou tronçons prévus dans le plan de gestion pluriannuel pour l'année 2023 ;
- ➡ les sites et/ou tronçons qui découlent de demandes d'élus ou de riverains et qui nécessitent une intervention ;

- ➔ les sites et/ou tronçons entretenus régulièrement par l'équipe verte mais qui nécessitent ponctuellement une intervention mécanisée ; certaines interventions nécessitent l'intervention de moyens mécaniques plus importants ou plus spécifiques que ceux réalisables en interne (exemples : démontage d'arbres, abattages dirigés, treuillage d'arbres de gros diamètres).

En annexe, le détail des tronçons de travaux.

#### **Montants arrondis :**

|                                                               | HT                  | TTC                 |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Travaux                                                       | 280 000,00 €        | 336 000,00 €        |
| Divers, imprévus, linéaire indéterminé (10%)*                 | 28 000,00 €         | 33 600,00 €         |
| Prestations annexes : CSPS, DT-DICT, Publicité, Communication | 15 000,00 €         | 18 000,00 €         |
| <b>TOTAUX</b>                                                 | <b>323 000,00 €</b> | <b>387 600,00 €</b> |

\* Ces 10 % correspondent aux imprévus techniques de terrain ainsi qu'au linéaire de cours d'eau indéterminé en lien avec des perturbations qui ne peuvent être programmées (crues localisées, phénomènes climatiques autres déstabilisant la ripisylve : vent violent, ...) hors capacité d'intervention de l'équipe verte (nécessitant des moyens mécaniques). Ce linéaire pourra concerner n'importe quel tronçon du bassin versant inscrit dans la DIG effective.

#### **Plan prévisionnel de financement**

##### **Montant financés TTC :**

Agence de l'eau RMC ..... (30%) : ..... 116 280,00 €  
 EPTB Gardons ..... (70%) : ..... 271 320,00 €

#### **Démarrage anticipé de la prestation**

Compte tenu de l'impératif de traitement des atterrissements sur la période autorisée (juillet à février), il peut être nécessaire de démarrer le projet (notamment la préparation des travaux) avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

**Après en avoir délibéré,  
 L'Assemblée, à l'unanimité,  
 DECIDE :**

- ➔ D'APPROUVER, ce programme de travaux et don plan de financement,
- ➔ D'APPROUVER que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage de l'opération de restauration forestière Tranche 10 dans les conditions détaillées ci-dessus,
- ➔ D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement et AUTORISER le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ D'AUTORISER le Président à procéder au démarrage des prestations avant l'obtention définitive des financements et à demander les dérogations nécessaires,
- ➔ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour engager une procédure au titre du Code de l'environnement (demande d'autorisation ou de déclaration et courriers complémentaires) si cela s'avérait nécessaire après consultation des services de l'Etat sur la base du projet,

- ➔ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer les conventions avec les riverains concernés par les travaux, ainsi que leurs éventuelles modifications,
- ➔ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout courrier, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

1 annexe

## Point 13 – PROGRAMME DE GESTION DES ATTERDISSEMENTS 2023

Opération 190ATT23

Délibération n° 2022/58

Le Président demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur expose que depuis 2004, l'EPTB Gardons réalise des travaux annuellement sur les atterdissements des Gardons et de leurs affluents : débroussaillage, scarification, transfert de matériaux, suivi topographique.

Les Gardons présentent un fort déficit de matériaux issu de l'activité des carrières au XXème siècle. Le substratum rocheux est affleurant sur d'importants linéaires. Le lit des Gardons est physiquement très altéré.

Les travaux proposés depuis 2004 permettent de gérer le risque inondation tout en favorisant la circulation des matériaux et la recharge sédimentaire des secteurs dégradés.

Ces interventions ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général validée par l'Arrêté inter-préfectoral N°30-20180912-002 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Gardons prévus dans le programme pluriannuel de gestion 2018-2023.

Le dossier de déclaration comprend un prévisionnel de sites sur lesquels une prospection est nécessaire et *potentiellement* des travaux de traitement de la végétation par débroussaillage ou scarification et ponctuellement des déplacements de matériaux inférieurs à 2 000 m<sup>3</sup>.

Avec la prise de compétence GEMAPI en 2018, l'EPTB Gardons supervise les travaux sur l'intégralité du bassin versant des Gardons, traversée d'Alès comprise.

### Localisation des travaux de gestion de la végétation 2023

Les sites retenus pour ce programme correspondent :

1. aux **atterdissements prioritaires faisant l'objet d'intervention annuelle soit** : la traversée d'Alès (Grabieus et Bruèges compris), la traversée de Saint Jean du Gard, la traversée de La Grand Combe ;
2. aux **atterdissements inscrits dans le plan de gestion de la végétation aux abords cours d'eau sur le bassin versant des Gardons** ;

#### **1- Travaux annuels (Traversée d'Alès)**

Ces atterdissements sont traités (scarifiés et/ou débroussaillés à annuellement, en raison des enjeux très forts de cette portion de Gardon.

Ces travaux intègrent également le traitement de la végétation d'un affluent du Grabieus : le Bruèges (brg\_gal\_02), totalement endigué et historiquement réalisé en même temps que le Grabieus.

| Id  | Dénomination                                    | Prio. | Cours d'eau          | Commune(s)                              | Freq. |
|-----|-------------------------------------------------|-------|----------------------|-----------------------------------------|-------|
| 079 | Traversée de la Grand Combe                     | 1     | Gardon d'Alès        | La-Grand-Combe 100%                     | 1     |
| 178 | Traversée de Saint-Jean-du-Gard                 | 1     | Gardon de Saint Jean | Saint-Jean-du-Gard 100 %                | 1     |
| 179 | Amont Saint-Jean-du-Gard                        | 1     | Gardon de Saint Jean | Saint-Jean-du-Gard 100 %                | 1     |
| 190 | Aval pont rocade                                | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 191 | Prairie - T4                                    | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 192 | Droit du stade la prairie - T3 aval             | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 193 | Aval du seuil escamotable - T3 amont            | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 194 | AEP à Seuil Escamotable - T2b                   | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 195 | Rochebelle à AEP - T2a                          | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 196 | Rochebelle à passerelle Prés Rasclau - T1b aval | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 197 | Grabieux à Rochebelle - T1b amont               | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 198 | Tronçon 1a : Royale à Grabieux                  | 1     | Gardon d'Alès        | Alès 100%                               | 1     |
| 199 | Grabieux Aval                                   | 1     | Grabieux             | Alès 100%                               | 1     |
| 200 | Grabieux Médian                                 | 1     | Grabieux             | Alès 100%                               | 1     |
| 201 | Grabieux amont                                  | 1     | Grabieux             | Alès 25%, Saint-Martin-de-Valgagues 75% | 1     |
| 220 | Bruèges                                         | 1     | Bruèges              | Alès 90%, Saint-Privat-des-Vieux 10%    | 1     |

## 2- Sites programmés en 2023 dans le cadre du programme pluriannuel

Les sites ci-dessous sont issus de la programmation prévisionnelle du programme pluriannuel intégré à la DIG. Les sites répertoriés étaient programmés en 2023 et sur des années antérieures (rattrapage de programmation). D'autres sites ont été ajoutés pour tenir compte des retours de terrain, notamment liés aux dernières crues, ainsi que d'ajustements visant à renforcer la cohérence géographique des travaux.

| Id  | Dénomination              | Prio. | Cours d'eau | Commune(s)                                                 | Freq. |
|-----|---------------------------|-------|-------------|------------------------------------------------------------|-------|
| 200 | Moulin Béchard            | 5     | Allarenque  | Lédignan 50% Saint-Bénézet 50%                             | 7     |
| 154 | Le Plagnol                | 1     | Auriol      | Brignon 100%                                               | 3     |
| 087 | Confluence de la Droude   | 1     | Droude      | Moussac 100%                                               | 3     |
| 153 | Moulin Paradis            | 1     | Droude      | Saint-Cesaire-de-Gauzignan 100%                            | 3     |
| 055 | Sablière de Ners RD       | 5     | Gardon      | Boucoiran-et-Nozières 100%                                 | 0     |
| 056 | Îlot de la boucle de Ners | 5     | Gardon      | Ners 30%, Boucoiran-et-Nozières 70%                        | 0     |
| 057 | Sablière de Ners aval     | 5     | Gardon      | Ners 20%, Boucoiran-et-Nozières 40%, Cruviers-Lascours 40% | 0     |
| 058 | Rocher de Vidal           | 5     | Gardon      | Cruviers-Lascours 100%                                     | 0     |
| 059 | Plaine de Boucoiran       | 3     | Gardon      | Boucoiran-et-Nozières 60%, Cruviers-Lascours 40%           | 7     |
| 060 | Distillerie               | 3     | Gardon      | Boucoiran-et-Nozières 60%, Cruviers-Lascours 40%           | 7     |
| 061 | Epis de Brignon           | 3     | Gardon      | Boucoiran-et-Nozières 10%, Brignon 90%                     | 7     |
| 062 | Le Moutas                 | 5     | Gardon      | Boucoiran-et-Nozières 10%, Brignon 90%                     | 0     |
| 063 | Stade de Brignon          | 3     | Gardon      | Brignon 100%                                               | 7     |

| Id  | Dénomination                 | Prio. | Cours d'eau            | Commune(s)                                   | Freq. |
|-----|------------------------------|-------|------------------------|----------------------------------------------|-------|
| 069 | Terre des saules amont       | 5     | Gardon                 | Moussac 100%                                 | 0     |
| 070 | Terre des saules îlot        | 5     | Gardon                 | Moussac 100%                                 | 0     |
| 071 | Terre des saules aval RG     | 5     | Gardon                 | Moussac 100%                                 | 0     |
| 072 | Terre des saules aval RD     | 5     | Gardon                 | Moussac 100%                                 | 0     |
| 073 | Amont du seuil de St Chaptès | 3     | Gardon                 | Saint-Chaptès 100%                           | 7     |
| 074 | Boucle de Dions              | 3     | Gardon                 | Dions 100%                                   | 7     |
| 075 | Gravière de Dions            | 3     | Gardon                 | Dions 100%                                   | 7     |
| 082 | Pont de Montfrin             | 2     | Gardon                 | Montfrin 100%                                | 5     |
| 089 | Seuil de Sauzet              | 3     | Gardon                 | Sauzet 100%                                  | 7     |
| 092 | Seuil Ners                   | 2     | Gardon                 | Ners 20%, Boucoiran-et-Nozières 80%          | 5     |
| 122 | Amont du pont de Cassagnoles | 1     | Gardon                 | Vézénobres 100%                              | 3     |
| 133 | Pont submersible de Dions    | 1     | Gardon                 | Dions 100%                                   | 3     |
| 081 | Stade des Salles             | 2     | Gardon d'Alès          | Les-Salles-du-Gardon 30%, La-Grand-Combe 70% | 5     |
| 090 | Jardins de Cendras           | 3     | Gardon d'Alès          | Cendras 100%                                 | 7     |
| 148 | Humphrey Davy                | 2     | Gardon d'Alès          | Les-Salles-du-Gardon 80%, La Grand-Combe 20% | 5     |
| 149 | Habitarelle                  | 3     | Gardon d'Alès          | Les-Salles-du-Gardon 50%, Laval-Pradel 50%   | 7     |
| 151 | Habitarelle aval             | 3     | Gardon d'Alès          | Les-Salles-du-Gardon 67%, Laval-Pradel 33%   | 7     |
| 029 | Aval pont des Tavernes       | 1     | Gardon d'Anduze        | Ribaute-les-Tavernes 90%, Massanes 10%       | 3     |
| 184 | Les Toures                   | 2     | Gardon de Mialet       | Mialet 100%                                  | 3     |
| 185 | Pont des camisards           | 2     | Gardon de Mialet       | Mialet 100%                                  | 3     |
| 157 | Pont de Négase               | 5     | Gardon de Saint Martin | Saint-Etienne-Vallee-Française 100%          | 7     |
| 106 | Troubadour amont             | 5     | Troubadour             | Saint-Hippolyte-de-Caton 100%                | 0     |
| 099 | Ponts du Troubadour          | 3     | Troubadours (Rau des)  | Saint-Hippolyte-de-Caton 100%                | 7     |
| 191 | Mas souteyran                | 2     | Valat du Roumégous     | Saint-André-de-Valborgne 100%                | 7     |

## **Nature des interventions**

### **1- Prospection exhaustive**

Les sites mentionnés ci-dessus seront visualisés pour vérifier la nécessité de réaliser des travaux de gestion de la végétation. Cette prospection sera réalisée au printemps 2023.

### **2- Travaux sur les sites le nécessitant**

En fonction de l'analyse de terrain, des travaux seront programmés, dans la mesure de l'enveloppe disponible.

Dans le cas où les travaux dépasseraient l'enveloppe financière, les sites les moins prioritaires seront décalés sur le programme de travaux suivant.

Les travaux consistent en :

- ➡ abattage d'arbres instables, vieillissants,... et suppression des embâcles remobilisables ;

- ➡ scarification ou débroussaillage des chenaux d'écoulement secondaires définis dans le plan de gestion avec adaptation en fonction des réalités et des évolutions du terrain ;
- ➡ ponctuellement transfert de matériaux, creusement de tranchées d'érosion pour accélérer les dynamiques de transport solide.

### 3- Levés topographiques

Des relevés topographiques sont inscrits en prévisionnel dans la traversée d'Alès (atterrissements n°190 à 200). En cas de crue morphogène qui nécessiterait une évaluation du solde matériau dans sur le secteur endigué.

Aucun relevé n'est prévu en 2023 sur le reste du bassin versant, sauf survenue d'une crue particulièrement morphogène.

Ils consistent en des relevés de type MNT (modèle numérique de terrain) et/ou profils en travers sur toute la superficie des atterrissements concernés.

### 4- Prospection externalisée

Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion des cours d'eau du bassin versant des Gardons, il est prévu une prospection de tous les atterrissements stratégiques afin d'inventorier les espèces invasives (notamment les renouées asiatiques) présentes dans les chenaux d'écoulements.

L'objectif de cette prestation sera de recenser les espèces invasives puis d'établir une programmation des travaux de gestion des espèces invasives préalables aux travaux de gestion des atterrissements stratégiques. Cette stratégie est une application à l'échelle du bassin versant des opérations réalisées les années précédentes sur les atterrissements stratégiques.

Cela explique qu'aucuns travaux de traitement des espèces invasives sur les atterrissements n'est prévu en 2023.

## Objectif des interventions

La **prospection de terrain** (réalisée en interne) permet de confirmer l'analyse des sites et de l'affiner. Elle permet de définir les travaux à engager et leur niveau de priorité, et donc leur urgence dans le temps.

Cette prospection permettra de définir les sites retenus pour les travaux 2023 dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Les sites ne pouvant être réalisés dans le cadre de l'enveloppe financière seront inscrits au programme 2024.

Les **travaux** qui seront définis ont les objectifs suivants :

- ➡ favoriser le **transport solide** notamment dans des zones de déficit en matériaux) ;
- ➡ favoriser la diversification des **écoulements** notamment par l'activation de chenaux secondaires ;
- ➡ **limiter la production d'embâcles** ;
- ➡ garantir des **sections hydrauliques cohérentes au droit d'ouvrages publics** (ponts) et des zones à enjeu (traversée d'Alès,...) ;
- ➡ **limiter l'impact d'érosions** au droit d'ouvrages publics ;

Les **levés topographiques** sur les sites à enjeu, visent le suivi à long terme des phénomènes de déblai ou de remblai. Ils permettent de caractériser les déplacements de matériaux et de produire un bilan du stock.

Les travaux pourront faire l'objet d'adaptation ou d'annulation en fonction des observations de terrain au moment de la conception précise et de la réalisation, notamment dans l'hypothèse d'une crue préalable.

### **Evaluation financière**

L'enveloppe travaux comprend les prestations annexes : coordination sécurité, topographie, ...

Le montant des travaux se détaille ainsi :

|                               | HT                  | TTC                 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| Travaux « traversée d'Alès »  | 60 000,00 €         | 72 000,00 €         |
| Topographie traversée d'Alès  | 15 000,00 €         | 18 000,00 €         |
| Travaux sur le bassin versant | 120 000,00 €        | 144 000,00 €        |
| Topographie hors Alès         | 5 000,00 €          | 6 000,00 €          |
| Prospection externalisée      | 25 000,00 €         | 30 000,00 €         |
| CSPS, DT/DICT,                | 5 000,00 €          | 6 000,00 €          |
| Divers et imprévus            | 15 000,00 €         | 18 000,00 €         |
| <b>TOTAUX</b>                 | <b>245 000,00 €</b> | <b>294 000,00 €</b> |

### **Plan de financement prévisionnel**

Le Plan de financement prévisionnel, basé sur le montant TTC, est le suivant :

|                 |        |                   |             |
|-----------------|--------|-------------------|-------------|
| Agence de l'eau | 50,00% | 147 000,00        | €TTC        |
| EPTB Gardons    | 50,00% | 147 000,00        | €TTC        |
|                 |        | <b>294 000,00</b> | <b>€TTC</b> |

### **Calendrier prévisionnel**

|                                               |                     |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| Prospection de terrain :                      | mars-avril 2023     |
| Définition des travaux :                      | avril 2023          |
| Consultation pour les travaux :               | mai-juin 2023       |
| Analyse des offres et attribution du marché : | août-septembre 2023 |
| Réalisation des travaux :                     | août-décembre 2023  |

### **Démarrage anticipé de la prestation**

Compte tenu de l'impératif de traitement des atterrissements sur la période autorisée (juillet à février), il peut être nécessaire de démarrer le projet (notamment la préparation des travaux) avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

### **Démarches administratives**

Ces travaux sont couverts par la Déclaration d'Intérêt Général relative aux travaux en rivière (restauration forestière, atterrissements, ... voir le chapitre « Contexte »). Dans ce cas, il n'y a pas de demande d'autorisation particulière supplémentaire à établir au titre du Code de l'environnement.

Les services de la Police de l'eau et des milieux aquatiques seront cependant informés de la nature des travaux à la phase projet et pourront éventuellement solliciter des précisions ou des modifications.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- ➡ D'APPROUVER, le programme de travaux « Gestion des atterrissements 2023 »,
- ➡ D'APPROUVER que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage de l'opération dans les conditions détaillées ci-dessus,
- ➡ D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement et D'AUTORISER le Président à solliciter les financeurs,
- ➡ D'AUTORISER le Président à procéder au démarrage des prestations avant l'obtention définitive des financements et à demander les dérogations nécessaires,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour engager une procédure au titre du Code de l'environnement (lettre demande d'autorisation ou de déclaration et courriers complémentaires) si cela s'avérait nécessaire après consultation des services de l'état sur la base du projet,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer les conventions avec les riverains concernés par les travaux, ainsi que leurs éventuelles modifications,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte et tout courrier, ainsi que leurs éventuelles modifications, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

### **Point 13 – GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PF 2023 op 023INV**

**Délibération n° 2022/59**

Le Président demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur rappelle que, en 2008, le SMAGE des Gardons, devenu depuis EPTB Gardons, a engagé ses premières actions sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) en cours d'eau. Elles concernaient alors principalement la Renouée du Japon (arrachage manuel ou mécanique) et l'Ambrosie (fauchage de la plage de Collias).

La structuration des actions et l'élaboration d'une stratégie globale sont rapidement apparues comme incontournables pour répondre aux exigences d'une thématique encore peu connue et bénéficiant de peu de retours d'expériences. **Le premier plan de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), programmée sur 6 ans (2012-2017)**, a été validé par les institutions partenaires (Agence de l'eau, Conseil Départemental, DREAL, DDTM,...) et le Comité Syndical de l'EPTB Gardons en 2011.

Ce retour d'expérience a été l'occasion d'asseoir une compétence reconnue en matière de gestion d'espèces végétales exotiques envahissantes. Les cofinancements importants ont assuré la mise en œuvre de projets pilotes sur plusieurs espèces (renouées, houblon du Japon, jussie, balsamine de l'Himalaya) et des partenariats nationaux essentiels (GT-

IBMA<sup>2</sup>, groupe de travail de l'Agence de l'eau, séminaires, rédaction d'articles,...). Les solutions techniques ont évolué chaque année pour correspondre aux bilans des actions passées, aux enjeux sur les Gardons et aux capacités techniques et financières du syndicat. Un réajustement important des objectifs stratégiques a été notamment effectué en 2015 pour faire face à des contraintes budgétaires.

**L'année 2017 marquait la définition d'une stratégie optimale**, tirant les enseignements des actions passées et de nos capacités d'interventions sur le moyen terme pour concentrer les efforts sur les interventions les plus efficaces et les enjeux prioritaires de notre bassin versant.

Le plan de gestion initial était arrivé à son échéance officielle en 2017, mais la gestion des espèces invasives s'inscrit dans la durée et la poursuite des actions du plan de gestion a été validée par l'ensemble des partenaires dans le cadre de demandes de financement annuelles. **Le plan de gestion des EEE a été mis à jour en 2021 et validé par l'Agence de l'eau.**

La présente délibération expose le bilan technique et financier des actions menées en 2022 et définit les actions prévues dans le plan d'actions 2023. Ces dernières, en cohérence avec la stratégie en place, se concentrent sur la surveillance et l'arrachage précoce, afin d'agir au plus vite en cas de nouvelle implantation d'une espèce invasive sur un cours d'eau, et intègrent la poursuite des travaux sur 2 espèces prioritaires, la jussie et la renouée du Japon.

Rappel concernant cette dernière espèce : **depuis 2019, les coûts relatifs à la gestion mécanique de la renouée du Japon sur les atterrissements sont en majeure partie intégrés au plan de gestion des atterrissements.** Les motifs de ce choix sont détaillés dans le chapitre 6 du présent dossier.

Pour mémoire, la dynamique engagée par l'EPTB Gardons est en totale adéquation avec la **stratégie nationale sur les espèces invasives** votée en France en 2016, ainsi qu'avec le **règlement européen** relatif à la « prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes » (n°1143/2014 du 22/10/2014) qui s'impose aux états membres. Ces textes valident notamment la menace importante que font peser ces espèces sur la biodiversité, les services écosystémiques, la santé humaine et l'économie.

Le règlement est accompagné d'une **liste des « espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union »** (n°2016/1141 du 13 juillet 2016, régulièrement mise à jour).

L'ensemble des actions est en cohérence avec le **SDAGE RMC** et la stratégie d'intervention de l'Agence de l'Eau sur les EEE.

L'ensemble des actions du plan de gestion est également en cohérence avec la fiche opération C-II-3 du contrat de rivière 2017-2022 et les dispositions D4-5a et D4-5b, ainsi que la règle associée, du **SAGE des Gardons**.

## **Objectifs**

Mise en œuvre des actions 2023 du plan de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

## **Détail de l'opération**

### **1- Présentation globale**

Depuis le réajustement des objectifs stratégiques du plan de gestion effectué en 2015, la gestion des espèces végétales invasives se concentre sur les plantes aquatiques (jussie, laitue d'eau, égerie dense,...). Les travaux sur les espèces terrestres ont en grande partie été abandonnés ; seules sont maintenues des interventions ponctuelles sur des secteurs

---

<sup>2</sup> GT-IBMA : Groupe de Travail national Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques, devenu REST EEE (Réseau d'Etude Scientifique et Technique sur les Espèces Exotiques Envahissantes)

où leur gestion est nécessaire au maintien de l'efficacité de missions prioritaires, comme l'arrachage des renouées asiatiques sur les atterrissements stratégiques ou le maintien de la qualité écologique de cours d'eau emblématiques, comme sur le Galeizon.

Les premières années du plan de gestion ont montré l'inefficacité des actions d'arrachage de jussie visant à réduire durablement l'implantation de l'espèce sur les secteurs trop fortement colonisés. Les actions sur la jussie visent l'arrachage précoce et le cloisonnement des secteurs déjà colonisés ; elles se concentrent depuis 2015 sur les limites amont de colonisation (amont de Ners et les principaux affluents du Gardon), permettant ainsi de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité des arrachages.

Les missions de surveillance et de détection précoce sont maintenues dans leur globalité et raison de leur rapport « efficacité / coût » très intéressant.

En fonction des opportunités et des besoins, des expérimentations à faible échelle sont menées afin d'aider à la définition de techniques nouvelles. Selon les résultats, ces expérimentations peuvent servir à l'élaboration d'actions de plus grande envergure.

Les actions de sensibilisation restent intégrées au plan de gestion mais ont été réduites.

L'EPTB Gardons maintient sa présence au sein des comités de suivi locaux, régionaux et nationaux. Et continue de répondre à sollicitations de syndicats extérieurs concernant des retours d'expériences ou des avis méthodologiques

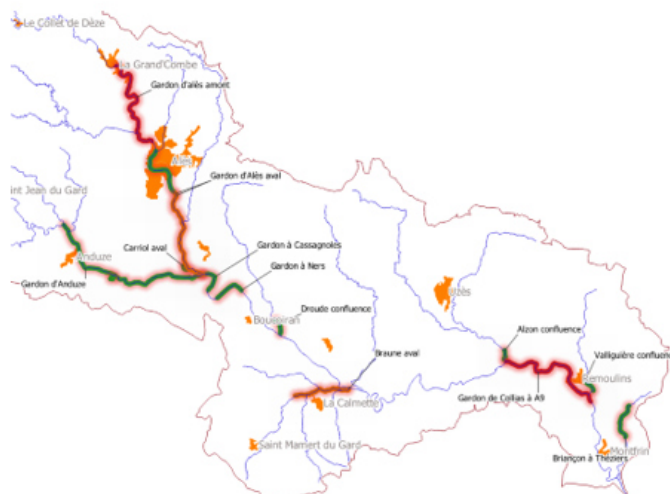
## **2- Actions de surveillances et détection précoce**

Les années de mise en œuvre du plan de gestion confirment les coûts de gestion très importants pour des espèces déjà fortement implantées. L'importance de ces coûts pouvant amener à l'impossibilité de réalisation d'une action.

Le mode de gestion le plus efficace, tant techniquement que financièrement, reste la surveillance des secteurs non colonisés et la détection précoce pour les nouvelles espèces dans le but d'un arrachage immédiat, au moment où le coût d'intervention est le plus faible.

Certaines limites sont cependant identifiées et il est important de considérer que cette recherche n'est pas infaillible :

- ➡ Elle ne concerne que quelques espèces non encore présentes et très impactantes. Des espèces moins connues ou considérées comme moins problématiques pourraient échapper aux recherches et s'implanter.
- ➡ Pour des raisons économiques, elles se déroulent chaque année sur 50 à 60 kilomètres de cours d'eau jugés les plus sensibles. Il n'est pas exclu que de nouveaux foyers de colonisation apparaissent sur des cours d'eau non surveillés. Ce cas s'est présenté en 2020 avec la découverte d'une colonisation avancée du Carriol (affluent du Gardon d'Alès à Ribaute les Tavernes) et sur le Briançon à Théziers (cf. ci-après).



**Localisation des secteurs prospectés en 2022.**

**En vert** : recherche des EEE aquatiques / **En rouge** : recherche des renouées asiatiques



**Localisation des secteurs prospectés en 2023.**

**En vert** : recherche des EEE aquatiques / **En rouge** : recherche des renouées asiatiques

**Bilan 2022** : le parcours des 70 km de cours d'eau s'est achevé en septembre 2022.

En 2020, une nouvelle implantation de jussie avait été découverte en aval du Gardon d'Alès, sur la commune de Ribaute les Tavernes. Les recherches approfondies ont identifié une colonisation relativement importante sur le Carriol, en rive droite du Gardon d'Alès. Le bilan de la prospection sur le Carriol en 2021 est que la jussie est déjà implantée très en amont et que la source de colonisation n'est pas clairement identifiable (nombreuses ramifications dans les lotissements, impossibles à prospecter individuellement). Il n'est plus possible d'éliminer la jussie sur le Carriol : l'arrachage de la jussie n'est maintenu que sur l'aval du Carriol et le Gardon d'Alès à l'aval de la confluence. **Les bilans à venir permettront de définir s'il est intéressant de maintenir ce linéaire d'arrachage ou s'il est préférable d'abandonner ce secteur.**

Deux sites d'implantation de la jussie ont également été observés en août sur le Briançon à Théziers, sur le secteur ayant été renaturé en 2020. Une mission d'inventaire et d'arrachage a immédiatement été commandée en 2020 et reconduite depuis. **Contrairement au Carriol, la détection plus précoce sur le Briançon permet d'espérer éliminer la jussie de ce linéaire à court terme.**

Cette année, 24 km de prospections ont été ajoutés pour mettre à jour l'inventaire de 2011 sur la renouée : cette prospection était nécessaire pour mieux guider les travaux des chantiers d'insertions (cf. point n°6 « Travaux et actions sur les renouées asiatiques ») et évaluer le besoin de travaux sur le Bas Gardon.

Projet 2023 : le choix de gestion retenu sur le Carriol est l'isolement de ce cours d'eau afin d'éviter d'augmenter les risques de colonisation des Gardons d'Anduze et d'Alès : **seule la partie aval du Carriol et le tronçon de Gardon aval bénéficieront d'une surveillance et d'un arrachage \***.

**Au regard de son efficacité, la prospection et l'arrachage sur le Briançon à Théziers sont maintenus.**

**Les opérations de recherche et d'arrachage immédiat sont maintenues sur 50 km environ** pour les espèces aquatiques sur les secteurs habituellement prospectés, qu'il s'agisse d'espèces déjà connues en milieu naturel sur le bassin versant (jussie, laitue d'eau, égérie dense) ou d'espèces potentiellement présentes (myriophylle du Brésil, grand lagarosiphon, élodées du Canada ou de nuttall, herbe alligator).

**La recherche de la renouée s'effectuera sur 12 km supplémentaires** sur le Bas Gardon, dans la poursuite du linéaire parcouru en 2022.

*\* : les surfaces présentes en aval du Carriol seront arrachées dans le cadre du marché d'arrachage du jussie (cf. chapitre 5).*

### 3- Gestion des espèces émergentes

Deux espèces nouvelles, découvertes en 2014 sur le bassin versant des Gardons, ont fait depuis l'objet d'attentions particulières :

**L'égérie dense** (*Egeria densa*) : en 2014, un pied isolé a été découvert et arraché par un agent de l'EPTB Gardons. Le foyer d'origine de plusieurs centaines de m<sup>2</sup> a été découvert sur Ners par 2 mètres de fond. Les surfaces et l'implantation ne permettaient pas de traiter la zone concernée. La plante fait donc l'objet d'un simple suivi régulier. Des observations récentes sur Cruviers-Lascours confirment que la colonisation de la Gardonnenque est enclenchée.

Ce linéaire correspond aux secteurs déjà fortement colonisés par la jussie et le choix technique doit être similaire : la gestion de ces espèces, trop couteuse et incertaine, est abandonnée sur les secteurs durablement colonisés.

Cette espèce est cependant intégrée au cahier des charges pour la surveillance du bassin versant (cf chapitre 2) et à celui des arrachages de la jussie (cf. chapitre 5) afin d'éviter que le foyer initial progresse sur les cours d'eau amont.



*Herbier d'égérie dense au niveau du seuil de Ners  
(Photo N. GRANJEAN)*

Bilan 2022 : cette espèce poursuit son implantation régulière mais sans impact observé sur la biodiversité à l'heure actuelle.

Projet 2023 : maintien des opérations de détection et d'arrachage précoce (dans le cadre des actions des chapitres 2 et 5).

**La laitue d'eau** (*Pistia stratiotes*) : cette espèce flottante, présente depuis 2005 sur le contre canal du Rhône entre Aramon et Comps, est suivie par la Compagnie Nationale du Rhône. Le contre canal est connecté au Gardon sur la commune de Comps et des plantules remontent régulièrement le cours d'eau sur quelques kilomètres. Elle a également été découverte en partie médiane du bassin versant, à Moussac, où quelques pieds isolés ont été enlevés par un agent de l'EPTB Gardons en 2012.

Le développement de cette espèce tropicale était considéré comme limité par les hivers froids, mais le réchauffement climatique ne permet plus cette régulation naturelle : des plantules passent les hivers peu rigoureux en pied de berge et se développent très rapidement dès que la température de l'eau atteint 20°C. Depuis 2012 son développement estival recouvre régulièrement le contre canal du Rhône sur plusieurs kilomètres. Ce développement important de la plante conduit la CNR à engager des travaux coûteux pour assurer la sécurité des ouvrages.



*Enlèvement de la laitue d'eau par la CNR dans le contre canal du Rhône en 2016*

Cette plante est exclusivement flottante et transite naturellement avec le courant. Pour éviter une installation durable de cette espèce sur les Gardons, le plan de gestion intègre une action **d'arrachage minutieux des plantules présentes sur le Gardon, en amont du seuil de Comps**, lorsque les crues n'ont pas été suffisantes et que des plantules sont observées en octobre.

Bilan 2022 : pas d'arrachage.

Projet 2023 : maintien d'une opération d'arrachage en fin d'année si le besoin est constaté.

**Solanum viarum** : Une nouvelle espèce exotique envahissante a été découverte en 2019 sur les berges du Gardon, à Collias, par différents botanistes. Cette découverte a fait l'objet d'une validation, puis d'une recherche bibliographique et d'un article d'information (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/solanum-viarum-une-nouvelle-espece-pour-la-metropole/>). Comme pour le houblon du Japon en 2008, il s'agit d'une espèce ayant été très peu observée en Europe et en France. La gestionnaire de la Réserve Régionale des Gorges du Gardon, gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), et Yves MACCAGNO, botaniste, ont souhaité engager une réflexion sur le suivi de cette espèce. Après échange avec d'autres structures concernées (Syndicat Mixte des Gorges du Gardons et Conseil Départemental), le suivi et la gestion de ce site ont été considérés comme nécessaires. Cette espèce étant potentiellement en capacité d'étendre son implantation au-delà des gorges du Gardon, l'EPTB s'est proposé de piloter la démarche sur cette espèce.

Certains membres du REST EEE ont été sollicités afin de bénéficier de leur avis critique sur la situation et les choix de gestion envisageables.

Une visite a été réalisée le 11 mai 2021 avec l'ensemble des personnes. Elle a permis de retrouver un pied sec de cette espèce annuelle (sur les 4 qui avait été recensés en 2019). Afin de limiter les risques de dispersion des graines, les

fruits tombés au sol ont été recueillis et détruits. Une partie des graines a été mise en culture sécurisée par Yves MACCAGNO afin de bénéficier d'un premier retour sur la capacité de germination de l'espèce.

Il a été convenu qu'un suivi « informel » serait mis en place, les personnes présentes s'engageant à surveiller ce site à l'occasion de leurs passages. Le CEN a accepté de mettre à disposition son outil internet de suivi de données de terrain pour collecter et partager les données recueillies.

Bilan 2022 : à la connaissance de l'EPTB, aucun pied « vif » n'a été détecté sur ce site à l'été 2022. La pression de prospection a été cependant peu élevée.



*Photos de la plante et d'un fruit lors de sa découverte initiale (Photo Guillaume FRIED)*



*... et aperçu de la plante sèche et des fruits tels que découverts en mai 2021...*

#### 4- Actions de sensibilisation

La sensibilisation du grand public, mais aussi des élus et acteurs de l'eau (pêcheurs, campings, canoéistes,...) permet d'augmenter l'efficacité des actions de détection précoce en :

- ➡ limitant les risques de disséminations involontaires de ces espèces,
- ➡ motivant certaines personnes pour une participation au réseau de surveillance des cours d'eau.

Durant toute la mise en œuvre du plan de gestion initial (2012-2017), des actions de sensibilisation ont été menées dans cet objectif. Un marché à bons de commande « Animation du plan de gestion » (conception d'outils de communication adaptés et organisation d'actions de sensibilisation à destination du grand public et des élus) a été conclu avec les Ecologistes de l'Euzière. Ce marché est arrivé à son terme en 2017.

Le bilan a été estimé moyen malgré les efforts déployés et la compétence du prestataire. Au regard du temps important nécessaire à leur mise en œuvre, la reconduction des grandes opérations de sensibilisation est écartée. Le marché à bon de commande n'a pas été relancé.

**Seules sont maintenues des actions ponctuelles** dans le cadre d'opportunités ou de besoins spécifiques.

Bilan 2022 : aucune animation spécifique n'a été menée.

Projet 2023 : Une enveloppe réduite est maintenue afin de répondre à une demande ou un besoin spécifique. Aucune animation n'est encore programmée.

## 5- Travaux et actions sur la jussie et l'égérie dense

Les zones fortement colonisées par la jussie ne sont plus traitées depuis 2015 (le Gardon en aval de Ners et jusqu'à Comps).

L'arrachage précoce en amont de Ners et sur les affluents est maintenu depuis le lancement du plan de gestion et a permis de stabiliser la prolifération de la jussie depuis plusieurs années.

Bilan 2022 : le Carriol aval a été ajouté au programme d'arrachage suite à la découverte d'une nouvelle implantation en 2020 (Cf. chapitre 2 « surveillance et détection précoce »). Au cours des 2 arrachages réalisés en 2022 (juillet et septembre), soit 10,3km, 6,5 m3 de jussie ont été extraits.

Projet 2023 : **l'arrachage sur les mêmes linéaires est maintenu, à l'exception de la gravière de Ners**. La pertinence d'un arrachage sur ce site est remise en question au regard de la quantité de boutures venant régulièrement du Gardon : cet arrachage est remplacé par un suivi photographique de l'évolution de la colonisation sur les 2 gravières.



Localisation des secteurs d'arrachage de jussie prévus en 2023

## 6- Travaux et actions sur les renouées asiatiques

Depuis 2015 et jusqu'en 2018, les arrachages manuels et le traitement mécanique sur les secteurs à enjeux étaient intégrés au plan de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Depuis 2019, le plan de gestion des espèces exotiques envahissantes n'intègre plus les dépenses relatives au traitement mécanique des atterrissements stratégiques : les travaux réalisés précédemment ont permis de définir une méthodologie compatible avec l'intégration du traitement de la renouée dans les marchés de gestion des atterrissements (déroussaillage, scarification, transfert). Ce choix simplifie la gestion administrative des dossiers mais permet également de réduire le délai des travaux.

La plupart des travaux mécaniques de gestion de renouée est donc intégré au plan de gestion des atterrissements de l'EPTB Gardons. Une enveloppe financière est cependant maintenue dans le présent plan de gestion afin de répondre à des besoins spécifiques, urgents ou imprévisibles.

Par souci de lisibilité et de cohérence, le bilan de tous les travaux concernant la renouée est cependant détaillé dans ce document.

**6-1 L'arrachage manuel** : deux structures d'insertion travaillent dans le cadre du plan de gestion par convention : l'association « TEDAC » depuis 2009 et l'association « Les Jardins du Galeizon » depuis 2012. Ce fonctionnement permet le traitement continu et cohérent du Gardon depuis la traversée urbaine de La Grand'Combe jusqu'à Cendras. L'arrachage y est généralement manuel en raison d'une mécanisation complexe, voire impossible sur les secteurs endigués ou très fortement végétalisés.

L'arrachage manuel ne permet pas de faire disparaître l'espèce sur ces secteurs très fortement colonisés, mais elle a permis une régression très importante des surfaces et de la vivacité de la renouée du Japon, tout en maintenant la couverture arborée limitant son développement. **La propagation de l'espèce sur l'aval, notamment sur la traversée d'Alès, autre secteur stratégique, est ainsi contenue.** Cet effort doit cependant se poursuivre pour en maintenir le bénéfice.

L'arrachage annuel des éventuelles repousses sur les sites traités mécaniquement (Anduze, Tornac, Thoiras,...) est également confié à ces structures.

Les travaux entre les 2 structures se répartissent ainsi :

- TEDAC : traversée de la Grand'Combe + 5 kilomètres aval du Gardon d'Alès aval + 5 kilomètres amont de la Gardonnenque aval,
- Les Jardins du Galeizon : le Gardon entre La Grand'Combe et Cendras + 5 kilomètres amont du Gardon d'Alès aval + 5 kilomètres aval de la Gardonnenque aval + les atterrissements d'Anduze, de Tornac et de Thoiras.

Bilan 2022 : les périmètres des conventions avec TEDAC et Les Jardins du Galeizon ont été étendus en 2018 aux secteurs préalablement traités mécaniquement. Ce suivi manuel (arrachage des repousses et des nouvelles implantations issues de propagules arrivant de l'amont) est indispensable au maintien des résultats obtenus.

L'extension de périmètre en préservant le même cadre financier de la convention est rendue possible par la diminution du nombre d'arrachages manuels réalisés annuellement dans le secteur de La Grand'Combe : les 3 à 6 arrachages annuels réalisés entre 2009 et 2015 ont permis de réduire la vigueur des mottes de renouées. Deux arrachages annuels semblent aujourd'hui suffisants pour maintenir les bénéfices de l'action.

Les secteurs traités mécaniquement en 2013 (Gardon entre Alès et Vézénobres, et la Gardonnenque entre Moussac et Dions), en 2017 (Traversée d'Anduze et de Tornac) et en 2019 (Traversée de La Grand'Combe et atterrissement à Thoiras) ont été suivis manuellement.

Projet 2023 : Les conventions avec TEDAC et les Jardins du Galeizon sont maintenues dans leur contenu actuel.

**6-2 Le traitement mécanique des atterrissements stratégiques** (sur le plan de gestion des atterrissements) : ces atterrissements correspondent à des secteurs sur lesquels le développement d'une végétation ligneuse est incompatible avec la réduction du risque inondation ou la remobilisation de matériaux, notamment au voisinage de zones habitées ou d'érosions proches d'enjeux importants. Des travaux de dévégétalisation (débroussaillage, scarification) y sont donc régulièrement menés (cf. plan de gestion des atterrissements de l'EPTB Gardons). **Un développement important de la renouée du Japon rendrait la gestion des atterrissements très coûteuse, voire impossible.**



Les atterrissements du Gardon d'Alès aval et de la Gardonnenque aval ont été traités en 2013 par broyage-bâchage stocké sur place. Ceux de la traversée d'Anduze/Tornac et de la Grand'Combe ont été respectivement réalisés en 2017 et 2019.

Bilan 2022 : suite à l'inventaire de terrain réalisé en 2020, l'implantation de la renouée du Japon apparaît forte dans la traversée d'Alès. Cette observation a conduit à l'intégration de ce linéaire dans le plan de gestion des atterrissements. Pour des raisons financières, mais également techniques, le traitement de l'intégralité du linéaire s'échelonne sur plusieurs années. Une contrainte supplémentaire est effectivement notée : la renouée est régulièrement présente dans des enrochements qui rendent l'extraction mécanique impossible.

La première opération de gestion de la renouée dans la traversée d'Alès a eu lieu en 2021 avec le broyage-bâchage des mottes de renouées présentes entre le pont de la rocade et l'ancienne cimenterie.

En 2022, 2 sites ont fait l'objet de travaux : **l'atterrissement de Brignon** et la 2<sup>ème</sup> et dernière partie de **l'atterrissement de Thoiras**. S'y ajoute des **travaux expérimentaux dans la traversée d'Alès**, programmés en novembre 2022 sur



*Rhizomes de renouée du Japon extraits par un chantier d'insertion*

certaines stations complexes en aval du pont de la Royale : le bilan de ces travaux permettra d'envisager les modalités de traitement des autres stations de renouées dans la traversée d'Alès.

**Projet 2023** : les travaux à intégrer au plan de gestion des atterrissements n'est pas encore arrêté. Certains travaux mécanisés sont par contre programmés dans le cadre du présent plan de gestion des EEE, avec le **traitement des stations de renouées inventoriées en 2022 sur le Bas Gardon** entre Collias et l'A9.

**Le recours au pâturage en partenariat avec la ville d'Alès devrait enfin pouvoir être mené en 2023.** Cette action est présentée dans le chapitre 10. Alès Agglomération devrait pouvoir conventionner avec un éleveur à l'automne 2022 et pour l'année à venir. Le soutien de l'EPTB Gardons permettra le passage du troupeau sur les berges du Gardon dans la traversée d'Alès et la mise en œuvre d'un suivi pour tester l'efficacité du broutage sur l'ambrosie et la renouée, deux espèces, fortement présente sur ce secteur.

### Localisation des actions « renouée »



## 7- Actions sur l'ambroisie

En raison de son mode de dissémination (transport de graines par le courant) et de la très forte colonisation des cours d'eau du bassin versant, l'arrachage généralisé de l'ambroisie sur les Gardons n'est pas envisageable par l'EPTB.

Cette espèce a des impacts écologiques réduits mais son pollen est très fortement allergène et affecte la santé humaine. Pour cette raison, l'EPTB Gardons réalise fin juillet/début août le débroussaillage de l'ambroisie dans les traversées urbaines fortement peuplées et où l'ambroisie est intensément présente.



*Ambroisie sur les atterrissements de la traversée d'Alès en 2020*

L'Agence Régionale de Santé a également mis en place en 2017 un réseau d'acteurs locaux (communaux, départementaux) chargé d'aider à l'identification de l'espèce, centraliser les observations et estimer les besoins d'arrachage précoce. L'EPTB Gardons est membre du groupe de suivi de ce réseau mais, cette plante n'étant pas strictement inféodée aux milieux aquatiques, n'a pas candidaté pour être référent local.

Bilan 2022 : les atterrissements d'Anduze et de Collias ont été débroussaillés avant septembre par l'équipe verte de l'EPTB Gardons. Les atterrissements de la traversée d'Alès ont également été débroussaillés par une entreprise.

La présence au sein du groupe de suivi de l'ARS est maintenue.

Projet 2023 : Le débroussaillage des atterrissements d'Anduze et Collias est maintenu en 2022. La surveillance de l'atterrissement de la Grand'Combe se poursuit.

La réalisation en régie de cette action pose des difficultés face à l'augmentation du nombre de sites nécessitant un arrachage annuel. Une enveloppe financière spécifique est donc allouée afin d'appuyer, si besoin, l'action de l'équipe verte.

La présence de l'Ambroisie est massive dans la traversée d'Alès et impose le recours à des entreprises extérieures pour un débroussaillage mécanique. **Une alternative devrait pouvoir être testée en 2023 avec le pâturage** (cf. chapitre 10).

## 8- Actions sur le houblon du Japon

De 2012 à 2014, une convention passée entre l'EPTB Gardons et l'ANSES a permis d'améliorer les connaissances de cette espèce émergente à l'échelle européenne (2 pays concernés actuellement, 2 secteurs en France seulement), potentiellement impactante sur la santé humaine (pollen allergisant). Les résultats de cette étude ont fait l'objet de rapports détaillés de l'ANSES dont un résumé est disponible sur demande à l'EPTB Gardons.

Les conclusions de ces recherches ont permis d'intégrer le houblon du Japon à la liste des espèces exotiques envahissantes de l'union européennes. Interdisant de fait sa vente, son transport et sa dissémination.



Le houblon du Japon est actuellement **présent sur les Gardons depuis Alès jusqu'à Comps**. Sa présence sur les berges du Rhône en aval du Gardon est confirmée mais était considérée comme faible en 2015 (digues enrochées peu propices à son implantation).

Au regard des résultats de l'étude et devant l'ampleur des coûts de gestion à mettre en œuvre, toute action sur cette espèce est suspendue en vue d'un positionnement stratégique régional, voir national. Un rapport détaillé présentant l'état des connaissances et une estimation des enjeux a été transmis aux différentes instances compétentes en 2014. Suite à cette démarche, l'Agence Régionale de Santé et le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes ont initié une étude pour caractériser le potentiel allergène de cette espèce. Un groupe de suivi a été créé dont l'EPTB Gardons et l'ANSES sont membres. Des analyses poussées confirment la forte probabilité d'un risque allergène en France. Du pollen a été récolté en 2016 et a permis de créer des tests de réactions allergiques. Cependant, ces tests n'ont pas pu être utilisés sur des patients par manque de validation des instances de santé nationale.

Bilan 2022 : l'EPTB Gardons maintient sa présence dans les différents groupes de suivi. Le groupe d'échange de l'ARS fonctionne bien grâce à l'action d'une animatrice de réseau. L'EPTB est par contre sans nouvelle du groupe de recherche du CHU depuis plusieurs années...

Projet 2023 : L'intégration du houblon du Japon à la liste européenne des EEE confirme le caractère stratégique de cette espèce. Cependant, l'absence de mobilisation pour sa gestion collective impose à l'EPTB Gardons de **stopper son suivi**. Cette ligne est préservée « pour mémoire » dans le plan de gestion invasive, mais n'intègre plus de dépense ou de prospection particulière.

## 9- Actions spécifiques sur le bassin versant du Galeizon

Le bassin versant du Galeizon a été intégré dans le nouveau territoire de compétence de l'EPTB Gardons dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC), précédent gestionnaire, a porté depuis de nombreuses années des actions de mise en valeur et d'amélioration de la qualité écologique de ce cours d'eau et de son bassin versant. Le bénéfice de ces actions a été officiellement reconnu en 2018 par l'obtention simultanée de 2 labels : le label « Rivière en bon état », décerné par l'Agence de l'Eau RM, et le label « Site rivières sauvages », décerné par le Fonds de Conservation des Rivières Sauvages.

Le maintien de cette qualité écologique et de ces labels justifie la mise en place d'actions spécifiques à ce bassin versant. Certaines concernent la gestion d'espèces exotiques envahissantes qui ne sont pas gérées par ailleurs sur les

Gardons. Elles ciblent des actions efficaces sur des espèces encore peu présentes, ou un suivi de l'évolution écologique naturelle de peuplements installés. Dans un premier temps, et afin de bénéficier d'un retour d'expérience rapide, elles se limiteront à des secteurs tests.

Il s'agit notamment de :

- ➔ *Phytolacca americana* (Faux raisin d'Amérique) : arrachage annuel de tous les plans et suivi des reprises sur le ou les secteurs tests.
- ➔ *Buddleja davidii* (Buddleia du père David) : arrachage annuel de tous les plans et suivi des reprises sur le ou les secteurs tests.
- ➔ *Robinia pseudoacacia* (Robinier faux-acacia) : suivi régulier de l'évolution naturel du milieu sur les secteurs envahis. En effet, d'après les réflexions menées dans le cadre du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes des Gardons, une intervention lourde provoque un rajeunissement du peuplement de robiniers et en renforce la dynamique invasive. Elle est à ce titre contre-indiquée sur des secteurs fortement colonisés ; la non-gestion, en laissant la possibilité à des espèces autochtones de croître en sous-bois, serait à ce titre plus adaptée.

Les avis des spécialistes contactés à ce sujet divergent cependant et aucune évaluation précise n'a encore été effectuée. L'action de suivi sur le Galeizon permettra de préciser et compléter cette réflexion. À terme, la diffusion d'une synthèse dans les réseaux nationaux est envisagée.

Dans une moindre mesure des essais de traitement de l'ailante (*Ailanthus altissima*) ont lieu sur trois sites différents afin d'aider à définir une méthode efficiente.

Ces actions seront effectuées en régie par l'EPTB Gardons et le personnel en mise à disposition par le SHVC.

Bilan 2022 : Cette année et suite à l'arrêt longue durée de l'agent d'entretien des cours d'eau, il n'y a pas eu de stagiaire pour continuer l'arrachage du buddleia et du faux raisin d'Amérique. Les travaux se sont donc limités au secteur de Roubarbel.

Une intervention dans le cadre de la gestion des atterrissements a permis d'effectuer l'arrachage des individus sur une grande partie du linéaire aval du Galeizon.

Le chantier de bénévoles prévu n'a pas pu être organisé en 2021. Le maintien des échanges avec les associations permet d'envisager sa reprogrammation prochaine.

Les secteurs traités sont :

- ➔ *La partie aval du Galeizon depuis le pont des Camisards, jusqu'au seuil du Rascaldou,*
- ➔ *Complément sur le secteur de Les Pièces au pont de Roubarbel (atterrissement inclus) avec débordement sur le site du Martinet,*
- ➔ *Interventions ponctuelles sur plusieurs affluents (Rieusset, Salandre, Valmalle...).*

Un suivi des linéaires traités l'an passé a également permis de qualifier le niveau de reprise du buddleia et quelques stations ont été repérées sur la partie amont.

Un repérage de ces espèces sur le secteur des gorges a été effectué pour préparer une future intervention sur ce secteur difficile d'accès. La précédente évaluation de surfaces datait de 2018, nous constatons une augmentation du linéaire impacté et une certaine densification des stations sur les petits atterrissements.

Projet 2023 : Il est prévu de mettre en œuvre les travaux sur le linéaire situé entre le pompage de Lamelouze et les Combes. Cette partie en relief de gorges était prévue en 2022 mais n'a pas pu être traitée.

Une évaluation des possibilités de gestion doit être réalisée sur la « station mère » de buddleia qui a été trouvée en 2020 sur un éboulis rocheux du Galeizon.

Il est également prévu que les communes participent au programme en mettant à disposition un engin de terrassement pour traiter les abords de ponts sur les croisements de routes communales (Saint-Martin-de-Boubaux, Lamelouze). Le Conseil Départemental sera sollicité sur le site ENS du Martinet pour une intervention mécanique en fonction de leurs possibilités techniques.

La gestion des atterrissements pour favoriser le travail des crues (Roubarbel, Le Martinet...) se poursuit.

Le suivi des secteurs traités auparavant doit être renouvelé afin de déterminer l'efficacité des travaux menés et permettre une nouvelle évaluation du critère « présence d'espèces dites invasives » dans le cadre de l'actualisation du label Sites Rivières Sauvages.

## 10- Recherche, partenariat et innovation

Les connaissances sur les espèces invasives évoluent chaque année. Le plan de gestion de l'EPTB Gardons s'est donné dès son origine l'objectif de bénéficier de ces connaissances mais également de participer à leur construction. En conséquence, l'EPTB Gardons peut être amené à mettre en œuvre, accompagner ou participer à différentes actions particulières. Elles sont souvent associées à des démarches spécifiques du plan de gestion mais leurs particularités et leur transversalité les rendent « à part ». Elles sont donc regroupées dans ce chapitre.

Trois actions menées actuellement sont à souligner :

### Laboratoire du CNRS et entreprise Bioinspir

Depuis 2018, un partenariat est en place avec un laboratoire dépendant du CNRS (ChimEco, <http://www.chimeco-lab.com/>) pour participer à l'élaboration d'un procédé de dépollution ou d'extraction de métaux à partir d'éléments végétaux (racines, rhizomes et feuilles). La renouée du Japon et la jussie sont des espèces donnant de bons résultats et l'EPTB a fourni des rhizomes de renouée en 2019 et 2020. Ce matériau, bien qu'efficace, s'avère complexe à traiter et leur utilisation est, au moins temporairement, exclue du partenariat. En 2022, le partenariat avec le laboratoire ChimEco s'est recentré sur les feuilles de renouée.



Les différents essais du laboratoire du CNRS ont permis la création en 2020 d'une entreprise (Bioinspir, <https://www.bioinspir.com>) chargée de développer un procédé commercialisable.



Le procédé de l'entreprise se recentre sur des espèces plus faciles à traiter que la renouée, notamment la jussie arrachés mécaniquement.

**Depuis 2022, l'EPTB Gardons ne fournit plus ni renouée ni jussie au CNRS ou à BioInspir : la quantité ou la « propreté » des matériaux extraits ne permettent plus leur valorisation dans ce cadre.**

### Ateliers LUMA, à Arles.

Deux ateliers de la fondation LUMA, à Arles (<https://atelier-luma.org/projets/the-uprooteds> / <https://atelier-luma.org/projets/textile-lab>) ont contacté l'EPTB en 2019.

Leur recherche est centrée sur la valorisation de végétaux locaux dans des procédés innovants et propres de développement de nouveaux matériaux ou de teintures végétales.

Par le passé, l'EPTB Gardons a mis à disposition des équipes de designers de la renouée ou de la jussie issue des travaux. D'autres espèces comme l'ailante ou le robinier ont également été testées.

**En 2022, aucun échange n'a eu lieu.**



### Pâturage dans la traversée d'Alès

Le recours au pâturage pour gérer certaines espèces exotiques envahissantes n'est pas nouveau. Les contraintes qui y sont associées limitent cependant les possibilités d'y avoir recours et ces expériences sont peu documentées.

Une opportunité se présente sur la traversée d'Alès, en partenariat avec la communauté d'Alès Agglomération.

Un prestataire permettant de mettre en place un pâturage pour la sécurité incendie est recherché depuis 2021. La mise en place d'un troupeau a cependant été régulièrement reportée.

La mise en place d'un éco-pâturage par Alès Agglomération permettrait d'étendre l'expérience sur les berges du Gardons afin de tester l'efficacité et la faisabilité du pâturage sur l'ambrosie et la renouée du Japon. L'EPTB participant dans ce cas financièrement aux frais de gestion du troupeau pour les mois de présence dans le Gardon, mais également au suivi technique et écologique de cette expérience.

Cette action, si elle est concluante, permettra de réduire les frais annuels de gestion mécaniques des atterrissements dans la traversée d'Alès.

**Des contacts avec un éleveur sont très avancés et pourraient concrétiser cette action en 2023.**

## 11-Partage et amélioration des compétences

Dès sa conception, le plan de gestion des espèces végétales invasives des Gardons s'est inscrit dans une démarche de partage de connaissances. À ce titre, les cahiers de charges et les résultats de nos actions sont régulièrement diffusés à d'autres maîtres d'ouvrages.

L'EPTB Gardons est membre depuis 2013 du Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieu Aquatique. Ce dernier est devenu en 2018 le Centre de Ressources sur les Espèces Exotiques Envahissantes (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>) en élargissant de fait ses compétences à tous les milieux naturels. Des réunions regroupant les membres du Réseau d'Expertise Scientifique et Technique du Centre de ressources (REST) sont programmées 2 fois par an. Un point sur les différentes veilles en place (réglementaire, technique, juridique,...) et de nombreux échanges techniques et scientifiques permettent de définir les actions à mener ou à orienter.



L'EPTB Gardons est membre depuis décembre 2019 du Comité d'Orientation du Centre de Ressources. Cette instance regroupe différents personnes reconnues pour leur niveau d'expertise ou d'expérience dans cette thématique et permet de guider et d'aider le REST dans ses travaux.



**Bilan 2022** : le plan de charge de l'EPTB Gardons n'a pas permis d'assister aux réunions du REST (11 mars à Vincennes et 19 et 20 octobre à Brest). Ces rencontres permettent d'échanger sur la biologie et les impacts d'espèces émergentes, mais également d'orienter des partenariats pour améliorer le suivi ou la mise en place d'actions sur les Gardons.

**En 2022, le Centre de ressource a édité 2 ouvrages** : « ACCOMPAGNER le traitement des déchets de plantes EE issus d'interventions de gestion » et « Connaissances pratiques et expériences de gestion, volume 4 », téléchargeables sur le site du centre de ressource. L'EPTB Gardons répond également régulièrement à des sollicitations de gestionnaires et bureaux d'études (sur le bassin versant et au niveau national) pour le partage d'expériences de gestion.



**Projet 2023** : ces échanges d'informations, qui structurent et alimentent la réflexion sur le plan d'actions de l'EPTB Gardons, doivent se poursuivre. La participation aux réunions du REST et du Comité d'Orientation, mais aussi aux groupes de travail et de réflexion est maintenue en fonction des ordres du jour et du plan de charge du moment.

### **Montant financier global**

Le détail des coûts est présenté en annexe à la présente délibération.

Le coût global de l'action pour 2023 est de : **150 480,00 € TTC** (125 400,00 € HT)

Toutes ces actions relèvent de la section de fonctionnement sur l'année 2023.

### **Plan de financement**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (**montant TTC**) :

|                   |      |                |
|-------------------|------|----------------|
| Agence de l'Eau : | 30%  | (45 144,00 €)  |
| Autofinancement : | 70%  | (105 336,00 €) |
| TOTAL :           | 100% |                |

### **Démarrage anticipé de la prestation**

Compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux dès la fin du printemps 2023, il pourrait être nécessaire de débiter l'opération avant obtention des arrêtés définitifs d'attribution des financements sous couvert de l'obtention des dérogations nécessaires et de la validation technique et financière du comité de programmation des financements.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,**

- ➡ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage des travaux 2023 de gestion des Espèces végétales Exotiques Envahissantes (tranche 11),
- ➡ APPROUVE le plan de financement ci-dessus, et DECIDE que les dépenses et les recettes correspondantes soient inscrites au budget 2023 du syndicat,
- ➡ DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour effectuer la demande de financement auprès des partenaires sur la base de l'estimation financière ci-dessus,
- ➡ AUTORISE le Président à procéder au démarrage des études, travaux et conventions avant l'obtention définitive des financements et à demander les dérogations nécessaires,
- ➡ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer les conventions avec les associations TEDAC, Les Jardins du Galeizon, la FREDON, l'ANSES, ou toute autre structure, nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- ➡ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout courrier, se rapportant à ces décisions et permettant leur mise en œuvre.

1 Annexe

Le Président demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur expose que comme chaque année, le programme de travaux de l'équipe verte de l'EPTB Gardons est défini sur la base suivante :

- ➡ le **découpage et la priorisation des tronçons** de restauration forestière contenu dans la **DIG** (Arrêté inter-préfectoral N° 30-20180912-002 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Gardons prévus dans le programme pluriannuel de gestion 2018-2023) ;
- ➡ les **sollicitations et les remarques d'élus locaux ou de riverains** nous signalant un point particulier ou un tronçon posant des problèmes d'inondation. Ces sollicitations font l'objet d'une visite de validation par un technicien de l'EPTB Gardons ;
- ➡ les **retours terrain des équipes de l'EPTB Gardons** en fonction des missions du syndicat et notamment des évaluations post-crue ;
- ➡ les **reports du programme de l'année précédente** : la réalisation du programme est rarement possible en intégralité en raison de la survenue d'impondérables. Les tronçons qui n'ont pu être traités sont alors reportés sur l'année suivante, en priorité.
- ➡ Les **missions générales** des équipes : entretien des protections de berge, des ouvrages hydrauliques (passes à poissons en particulier), lutte contre les espèces envahissantes, ...

Le **programme 2023** est détaillé en annexe. Il est similaire aux programmes des années passées, les principaux éléments en sont :

- ➡ un linéaire de **restauration forestière conforme aux années précédentes (21,6 Km)**, avec un report très important de tronçons prévus en 2022 (15,7 km). Ces linéaires n'ont pas pu être réalisés en 2022 en raison de multiples sollicitations en cours d'année sur les passes à poisson et les ouvrages hydrauliques mais également en raison d'un effet différé des crues et tornades de 2020 sur l'organisation de l'équipe. En effet les années 2020 et 2021 ont mobilisé l'équipe sur des travaux d'urgence, ce qui a entraîné un retard sur l'entretien des tronçons prioritaires. Cette analyse sera affinée au moment du bilan annuel produit début 2023.
- ➡ un **linéaire toujours très important (168 km) de surveillance et entretien annuel (117 km) ou bisannuel (52 km)** de tronçons à fort enjeu inondation. Ces linéaires concernent des traversées d'agglomérations ou des passages sensibles (ponts). Sur ces tronçons, l'intervention peut se limiter à une surveillance simple par arpentage et, si besoin, à des interventions de bûcheronnage et de débroussaillage. Ces linéaires sont importants sur le plan technique (protection contre les inondations) comme psychologique pour les riverains. Cette charge de travail pèse fortement sur le plan de charge de l'équipe.

Des interventions plus ponctuelles qui se définissent plus précisément en cours d'année :

- ➡ **L'entretien des ouvrages hydrauliques** sur des ouvrages en gestion directe ou déléguée à l'EPTB Gardons : passes à poisson, seuils, digues, tancats... L'EPTB Gardons assure la gestion ou supervision et l'entretien :
  - des digues classées de Saint-Jean-du-Gard, Alès, La-Grand-Combe, Aramon, Remoulins, Comps et Anduze (portion communale).
  - des barrages de Théziers et de Saint-Genies de Malgoires.

Les principaux travaux sont externalisés (entreprises privées) avec recours ponctuel à l'équipe verte, notamment sur Saint-Jean-du-Gard et Remoulins.

- ➡ de petites interventions sur les **béals en Cévennes** en fonction des besoins identifiés lors des plans de gestions locaux. Ce volet entre dans la thématique « B1 : Ressource en eau – Quantité » du Contrat de rivière.
- ➡ des interventions sur les **espèces envahissantes**, avec un appui ponctuel à des chantiers ou au repérage précoce (Volet C : préserver et reconquérir les milieux aquatiques) ;
- ➡ des opérations d'entretien des **protections de berge** par génie végétal et des plantations, avec le rajeunissement nécessaire sur certains sites et l'adjonction de deux nouveaux sites (Domazan et Remoulins).

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- ➡ D'APPROUVER, le programme de travaux pour l'année 2023,
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout courrier, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

1 annexe

#### **Point 14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC ALES AGGLOMERATION RENOUVELLEMENT 2023      Délibération n° 2022/61**

La séance continue sous la présidence de M. MAZAUDIER pour ce point et M. ABBOU est secrétaire de séance.

\* Le Président M. ROUSTAN et la Première Vice-Présidente, Mme DEBIERRE, ne prennent pas part au vote pour cette délibération.

Le Président demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur explique que, dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI nous avons signé une convention de mise à disposition de service avec Alès Agglomération qui vise à :

- ➡ Assurer l'entretien du Gardon d'Alès dans la traversée d'Alès (tronçons 2 à 4) sur la base du programme pluri annuel d'entretien réalisé par Alès Agglomération et mis à jour par l'EPTB Gardons,
- ➡ Assurer la surveillance, l'entretien courant et la gestion de crise des digues et des berges du Gardon d'Alès dans la traversée d'Alès conformément aux consignes de gestion et aux éléments présentés en annexe 1,
- ➡ Assurer la veille environnementale du Gardon d'Alès dans la traversée d'Alès (rejets, prélèvements, dépôts, atterrissements,...),
- ➡ Assurer l'entretien des bassins de rétention en lien avec les cours d'eau de l'agglomération d'Alès,
- ➡ Appuyer le syndicat dans l'animation de territoire à l'échelle d'Alès agglomération (rencontre de riverains, élus ou usagers, rédaction de note technique, animation /sensibilisation sur le territoire d'Alès agglomération...),
- ➡ Appuyer le syndicat dans la préparation et le suivi des travaux hydrauliques et d'entretien, confiés à des prestataires, dans la traversée d'Alès et plus ponctuellement à l'échelle du territoire de l'Agglomération.
- ➡ Appuyer le syndicat dans le lien entre eau et aménagement du territoire sur le secteur d'Alès,

- ➡ Appuyer le syndicat dans l'approbation et la sensibilisation des politiques de gestion quantitative et d'animation d'outils de gestion dans l'interface entre l'agglomération et l'EPTB
- ➡ Appuyer le Syndicat sur tous les sujets transversaux entre grand cycle et petit cycle de l'eau.

Le montant de la convention est de 150 000 €/an qui comprend la mise à disposition à 90% de 2,5 ETP pour l'équipe verte et 1 ETP pour l'ingénieur « hydraulique ».

L'article 2 prévoit le renouvellement de la convention par tacite reconduction ou reconduction expresse.

La convention signée en 2018 s'achevait au 31 décembre 2019, elle a été renouvelée par reconduction expresse chaque année.

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- ➡ D'APPROUVER le renouvellement de la convention pour 2023 par reconduction expresse (convention annexée ainsi que le programme d'intervention 2023) et de proposer un travail de mise à jour en 2023 pour la convention 2024 ;
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout courrier, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

1 annexe

## **Point 16 – CONVENTIONS AVEC LE SHCV POUR MISE A DISPOSITION D'AGENT RENOUVELLEMENT 2023**

**Délibération n° 2022/62**

Le Président demande au Directeur de présenter ce point.

Le Directeur expose au Comité Syndical que, dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI nous avons signé fin 2018 deux conventions avec le SHVC (Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles) :

- ➡ Une convention de **mise à disposition d'agent** pour exercer localement, en appui de l'EPTB Gardons, les fonctions **d'entretien et de restauration des cours d'eau** du sous bassin versant du Galeizon dans le cadre des missions GEMAPI et hors GEMAPI portées par l'EPTB Gardons. L'agent est mis à disposition à 90%,
- ➡ Une convention de **mise à disposition de locaux et d'équipements** nécessaires à **l'exercice des missions du technicien « Gestion du Galeizon et entretien »**, M. Rénauld VAGNER, agent de l'EPTB Gardons transféré par le SHVC dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI de l'EPTB.

Les deux conventions se sont achevées au 31 décembre 2019. La convention mise à disposition de locaux et d'équipements a été arrêtée pour l'année 2022, l'agent concerné étant transféré dans nos bâtiments de Vézénobres. Elles ont été renouvelées chaque année par tacite reconduction jusque l'année dernière. La convention de mise à disposition d'agent a été renouvelé chaque année par reconduction expresse.

La convention de mise à disposition d'agent prévoit le versement de 51 800 € au SHVC. Son article 1 prévoit la reconduction tacite ou expresse de la convention. Il est proposé de renouveler la convention pour 2023 par reconduction expresse (convention annexée ainsi que le programme d'intervention 2023).

**Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- ➡ D'APPROUVER le renouvellement de la convention pour 2023 par reconduction expresse (convention annexée ainsi que le programme d'intervention 2023),
- ➡ DE DONNER DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, ainsi que leurs éventuelles modifications, et tout courrier, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

1 annexe

**Point 17 – DOB**

**Délibération n° 2022/63**

Le Président propose au Comité Syndical, conformément à l'article 2312-1 du **CGCT**, de débattre des orientations budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2023. Le comité syndical pour l'adoption du budget se déroulera en **mars 2023** (date à fixer).

## **Bilan d'activité de l'année 2022**

### **ACTIVITE DE L'EQUIPE**

Les rapports d'activité 2022, activité du syndicat et activité spécifique des équipes vertes, sont en préparation et seront présentés lors du prochain comité syndical.

L'année 2022 a été marquée la mise en œuvre du projet d'évolution de la structure et la poursuite des missions structurantes de l'établissement.

Cette activité est notamment à associer à :

- ➡ **Une équipe qui a évolué avec l'accueil de 2 nouveaux agents,**
- ➡ **Un travail conséquent sur la communication** (réactualisation de la stratégie, lancement d'actions...)
- ➡ La poursuite et l'évolution de la **gestion des ouvrages hydrauliques** : gestion courante des ouvrages (entretien, suivi, gestion de crise...), portage des dossiers de travaux, portage des dossiers de demandes d'autorisation pour les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques, positionnement sur le système d'endiguement de l'Habitarelle aux Salles du Gardon...
- ➡ **L'entretien des cours d'eau** : finalisation des travaux post crue 2020 sur le Gardon d'Anduze et lancement des travaux sur les petits affluents, finalisation de la tranche 8 de restauration forestière et lancement de la tranche 9, gestion des atterrissements – programme 2022... Plus de 9 ETP pour les équipes vertes (équipe

verte de l'EPTB, équipes vertes mis à disposition sur la traversée d'Alès et le Galeizon) ont été mobilisés pour l'entretien régulier des cours d'eau.

➔ La poursuite de **nombreux projets** dans nos différents domaines d'activité :

- **Inondation** : projet de relocalisation sur le **Grabieus**, travaux sur le **Briançon à Thézières** (entretien), ...
- **Gestion quantitative** : poursuite de la mise en œuvre des **plans de gestion locaux** (essentiellement appui aux gestionnaires de béals), réseau de **suivi hydrométrique et piézométrique**, poursuite de l'**étude des potentialités de stockage**, **poursuite des 2 études sur les eaux souterraines** (karst Hettangien St Julien les Rosiers / Grabieus et calcaire du Ludien) et lancement des **études de 2 autres systèmes d'eaux souterraines**, le système karst Urgonien de l'Uzège et Molasse Miocène et les alluvions des Gardon d'Alès, Anduze et du moyen Gardon, avec un travail spécifique sur les barrages souterrains, préparation des démarches sur les économies d'eau sur les communes et les campings et l'optimisation de la station hydrométrique du seuil du canal de Boucoiran, lancement de la démarche de recensement des anciens ouvrages de stockage patrimoniaux en Cévennes...
- **Qualité de l'eau** : Assistance à Maitrise d'ouvrage sur le projet de Zones Tampons Humides Artificialisées (**ZTHA**) de Domazan et Estézargues, suivi des études portées par la Chambre d'agriculture du Gard..., fiches masses d'eau superficielles (stage), suivi de l'ensemble des dossiers qualité (pesticides, toxiques...)...
- **Milieux aquatiques** : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des **espèces invasives** et de la stratégie pour les zones humides, poursuite des projets de restauration des **zones humides** : plan de gestion de la Paluns, volet entretien/suivi des projets de **continuité écologique** (passe à Poissons du seuil de Remoulins) et de **restauration physique** (Thézières – restauration du Briançon), lancement de l'étude préalable à la restauration physique du Gardon en Gardonnenque, réalisation de l'étude morphologique sur la Madeleine, finalisation du schéma d'aménagement de l'Allarenque,...
- **Gouvernance** : mise en œuvre du PAPI Gardons n°3 (concertation, validation, agrément), mise en œuvre de l'évolution de l'EPTB (recrutement, développement de la communication), mise en œuvre du SAGE, du contrat de rivière et du PGRE, animation de la CLE, présence au sein du comité de bassin (Frédéric GRAS) et de l'ANEB (François ABBOU).

## EVOLUTION DE L'EQUIPE

L'équipe a évolué en 2022 avec la création des 3 postes prévus dans le cadre de l'évolution de la structure (Gestion quantitative, Communication/sensibilisation, entretien des cours d'eau). L'équipe se compose de **22 postes** et l'équivalent de 4,05 ETP en mise à disposition<sup>3</sup>.

L'équipe était structurée de la manière suivante en 2022 :

| Postes | Catégorie et type de poste | Commentaires |
|--------|----------------------------|--------------|
|--------|----------------------------|--------------|

<sup>3</sup> Les mises à disposition pour les communes de Comps et Aramon ne sont pas intégrées car elles ne représentent que quelques jours par an.

|                                                                          | (T : titulaire et C : contractuel) |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          | A                                  | B        | C        |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Direction</b>                                                         | 1T                                 |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Service « Prévention des inondations et milieux aquatique »</b>       | 3T                                 |          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Service « Entretien des cours d'eau »</b>                             | 1T                                 | 1T et 1C | 1T       | 1 agent basé à Vézénobres dont 50% des missions en moyenne sont affectées sur le Galeizon, 1 contractuel supplémentaire (contrat d'alternance entre septembre 2020 et septembre 2021) prolongé sous forme d'un contrat court (octobre 21 – mars 22) puis d'un contrat de 2 ans |
| <b>Service « Ressource en eau et gouvernance »</b>                       | 1T et 2C                           | 1T       |          | Le service compte également le directeur (déjà comptabilisé) qui assure la gestion du service et le responsable du service « Entretien des cours d'eau » (déjà comptabilisé) pour le volet « Qualité des eaux » de son poste.                                                  |
| <b>Service « Administration et finances »</b>                            | 1T                                 | 1T       | 1T et 1C | 2 agents ayant vocation à devenir catégorie B (1 agent en attente de nomination par le tableau d'avancement)                                                                                                                                                                   |
| <b>Equipe verte (rattachée au service « Entretien des cours d'eau »)</b> |                                    |          | 6T       | 1 agent contractuel sur un poste de titulaire en attente de recrutement                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Mise à disposition Alès agglomération</b>                             |                                    | -        |          | 3,5 ETP mis à disposition à 90% : 2.5 ETP pour l'équipe verte et 1 ETP ingénieur pour l'hydraulique et l'encadrement de l'équipe verte                                                                                                                                         |
| <b>Mise à disposition SHVC</b>                                           |                                    | -        |          | 1 ETP mis à disposition à 90%                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mise à disposition Comps et Aramon</b>                                |                                    | -        |          | Quelques jours par an                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Total</b>                                                             | 7T et 2C                           | 3T et 1C | 8T et 1C | 4.05 ETP supplémentaires mis à disposition par des collectivités                                                                                                                                                                                                               |

L'équipe est bien structurée, stable et expérimentée, la majorité des agents travaille pour l'EPTB depuis plus de 10 ans et la plupart des agents sont titulaires. L'équipe constitue un **véritable outil d'action à long terme**, très opérationnel, et bien adapté aux enjeux de notre territoire. Le plan de charge des équipes demeure très élevé et devra être ajusté dans les années à venir.

Il a été accueilli 2 stagiaires sur 6 mois (master 1 et master 2) et 1 stagiaire en alternance (Technicien de rivière - fin d'année).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est généralement divisée en trois grands postes de dépenses : les charges de personnel, les charges de structure et les dépenses liées aux opérations.

L'analyse des dépenses est en cours avec l'élaboration du compte administratif.

En ce qui concerne les dépenses associées aux opérations, l'année 2022 a été marquée par :

- ➡ la réalisation de **travaux courants importants**, peu marqués par les crues (fin des travaux post crue 2020),
- ➡ la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques classés (suivi réglementaire) et la poursuite de nombreuses études liées aux ouvrages,
- ➡ L'engagement ou la poursuite d'**études** particulièrement **stratégiques** notamment sur la gestion quantitative et les ouvrages hydrauliques (volet réglementaire).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, l'année a été essentiellement marquée par la préparation des travaux futurs (digue d'Alès, relocalisation sur le Grabieux).

Nos équipes se sont par ailleurs **investies** dans les outils de programmation et de planification, particulièrement stratégiques pour notre territoire : **PAPI 3, contrat de rivière, PGRE et SAGE.**

## ENDETTEMENT

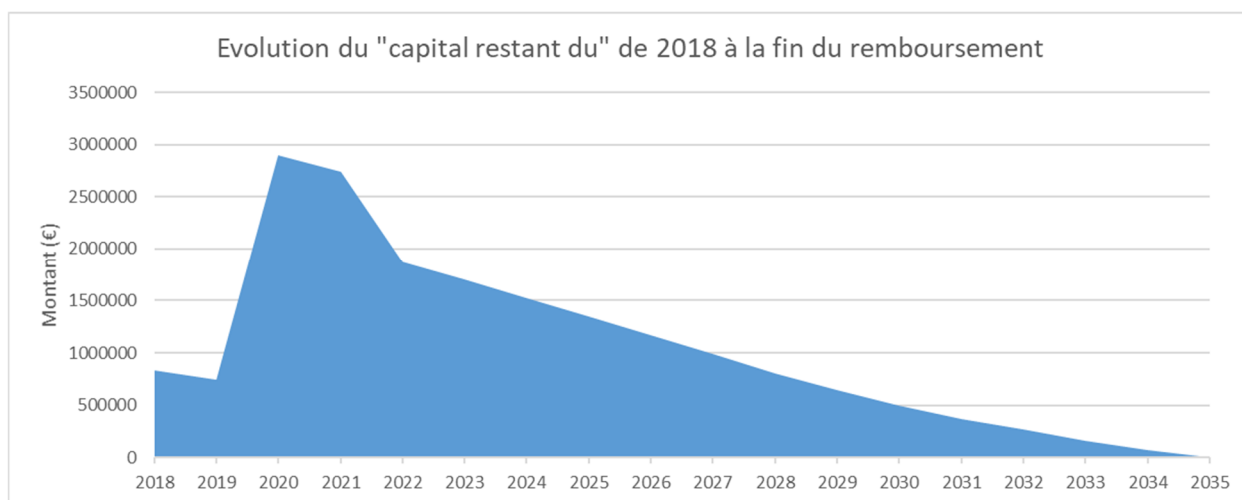
L'année 2022 n'a pas donné lieu à une contractualisation d'emprunt. Elle a été marquée par le remboursement de l'emprunt à court terme de 700 000 €, contractualisé en 2020 pour gérer la trésorerie des projets structurants portés entre 2020 et 2022 (restauration physique du Briançon, passe à poissons de Remoulins).

L'endettement de l'EPTB Gardons est caractérisé par :

- ➡ Trois emprunts mobilisés pour l'acquisition des locaux du siège (2012 et 2013) :
  - 180 000 € sur 20 ans (Caisse d'épargne),
  - 350 000 € sur 15 ans (Crédit agricole),
  - 120 000 € sur 15 ans (Banque Chaix).
- ➡ Un **emprunt** de 300 000 € sur 15 ans (Crédit agricole) pour faire face à plusieurs projets d'investissement en 2015 (protection de berge au pied de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Domazan, travaux de continuité écologique en Gardonnenque – tranche 1),
- ➡ Les emprunts contractualisés en 2019 :
  - 230 000 € au Crédit agricole (taux de 1.82%) sur 15 ans pour l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte,
  - 285 658 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur la passe à poissons de Remoulins,
  - 761 798 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur le Briançon à Théziers.
- ➡ L'avance de trésorerie avec l'Agence de l'eau pour les travaux de la passe à poissons de Remoulins (276 900 € sur 10 ans à taux 0%, avec un premier remboursement en 2021).

Une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € au taux de 1,25%, a été ouverte en 2021 jusqu'en septembre 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le **capital restant dû s'élève à 1 741 466 €**. Les remboursements s'élèveront en 2023 à 27 418 € pour les intérêts et à 172 953 € pour le capital.



## **Orientations budgétaires 2023**

### **OBJECTIFS**

L'objectif stratégique de l'année 2023 est la poursuite des actions de l'EPTB, dans le cadre du scénario d'évolution de la structure validé en 2021 ainsi que la **mise en œuvre du plan d'actions de communication validé fin 2022**.

### **PERSONNEL**

En 2022, il n'est pas prévu d'évolution de l'équipe.

Dans le cadre du développement d'une politique plus marquée de formation des jeunes, l'année 2023 sera marquée par l'accueil de :

- ➡ 2 stagiaires de Licence 3 en Janvier-Février 2023 pour contribuer à l'inventaire du petit patrimoine hydraulique de stockage d'eau en Cévennes sur le bassin des Gardons,
- ➡ 1 stagiaire de Master 1 de Février/Mars à Juillet/Août 2023 pour réaliser une carte piézométrique des alluvions du Gardon d'Anduze, d'Alès et du moyen Gardon,
- ➡ 2 stagiaires de Master 2 de Février/Mars à Juillet/Août 2023 pour
  - Production de synthèses thématiques des données qualité des masses d'eau des Gardons,
  - Participer au renouvellement du label « Site Rivière sauvage » du Galeizon.

Il est par ailleurs prévu la réalisation des travaux sur le bâtiment de l'équipe verte pour la transformation de l'ancienne partie occupée par l'équipe verte en bureaux avec l'objectif d'un transfert sur site en cours d'année 2022 des postes liés à l'entretien des cours d'eau. Le projet de travaux, prévu en 2020/ 2021, a été repoussé en 2022 puis en 2023.

## EVOLUTION DU SYNDICAT

L'année 2023 devrait être marquée par une stabilité du périmètre et des membres de notre EPTB.

L'EPTB Gardons est donc composé en 2023 de 8 EPCI à fiscalité propre : Alès Agglomération, Nîmes Métropole, Communautés de communes « Pays d'Uzès », « Pont du Gard », « Cévennes au Mont Lozère », « Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires », « Piémont Cévenol » et « Pays de Sommières ».

Il sera prévu, comme les années précédentes depuis 2020, une convention de travaux avec la CC Beaucaire Terre d'Argence pour l'entretien du Briançon aval sur Vallabrègues (pris en charge par l'EPTB avec participation financière de la communauté de communes).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement sera marquée par une légère augmentation des charges de personnel (2 agents recrutés en cours d'année seront en 2023 sur une année complète, frais de fonctionnement marqués par l'inflation...) et une stabilité des opérations.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

L'organisation du syndicat repose sur deux modes de cotisation :

- ➡ Une **cotisation solidaire** pour toutes les actions, excepté celles rattachées aux ouvrages hydrauliques et aux travaux hydrauliques,
- ➡ Une **cotisation non solidaire** c'est-à-dire rattachée à chaque EPCI-FP concerné pour :
  - Les **ouvrages hydrauliques** : cela concerne Alès Agglomération, Pont du Gard et, dans une moindre mesure, Nîmes métropole,
  - Les **travaux hydrauliques** : essentiellement Alès Agglomération,

Les dépenses d'investissement mutualisées en 2023 seront relativement stables avec notamment la poursuite de la restauration des zones humides des Paluns et la réalisation de piézomètres sur les karsts hettangien et urgonien.

La **régularisation des ouvrages hydrauliques** relève pour le moment essentiellement du fonctionnement (mutualisation). Les travaux d'investissement qui seront éventuellement à réaliser ne seront pas mutualisés et concerneront Alès Agglomération (protection de berge au pied de la digue d'Alès, travaux sur la digue de La Grand Combe, projet de relocalisation du Grabieux, ...) et la CC Pont du Gard (ouvrages hydrauliques).

L'année 2023 sera donc une année de transition, un peu comme 2022, avec la préparation de projets de travaux à mettre en œuvre dans les années à venir, notamment sur les digues, et le lancement d'un projet structurant sur le Grabieux (relocalisation).

## ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Il est prévu la contractualisation des emprunts nécessaires au financement du projet sur le Grabieux (intégré à la cotisation d'Alès agglomération).

## EQUILIBRE GLOBAL

Ces éléments nous conduiront à un **besoin en autofinancement stable, qui découle du scénario d'évolution de la structure retenu en 2021 et qui a vocation à maintenir les cotisations à leur niveau de 2022 jusqu'en 2030.**

L'objectif de cotisation totale (GEMAPI et hors GEMAPI) pour l'élaboration du budget serait donc le suivant :

| Cotisations                                    | Alès Agglomération | Nîmes Métropole | Pays d'Uzès | Pont du Gard | Cévennes Mont Lozère | Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires | Piémont Cévenol | Pays de Sommières |
|------------------------------------------------|--------------------|-----------------|-------------|--------------|----------------------|--------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| Montant de la cotisation de référence en €/hab | 16,49              | 13,51           | 6,04        | 18,23        | 10,00                | 10,00                                      | 13,51           | 13,51             |
| Montant de la cotisation de référence (€)      | 1 936 650          | 314 538         | 162 714     | 427 083      | 41 325               | 25 370                                     | 42 595          | 9 901             |
| Débets / Crédits (€) en cours <sup>(1)</sup>   | 169 289            | 84 142          | 126 144     | 103 191      | 14 108               | 12 194                                     | 31 025          | 1 387             |

(1) Toutes les collectivités sont créditrices (part qui leurs revient sur les excédents), car elles ont toutes surcotisées, à des degrés divers

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au regard de ces différents éléments, il est proposé d'élaborer un budget selon les objectifs détaillés ci-avant et de **fixer comme objectif les cotisations de 2023 équivalentes à celles de 2022 (par montant).**

**Le Président propose à l'Assemblée de débattre de ces orientations budgétaires.**

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

➡ **PREND ACTE** de la présentation des orientations budgétaires de 2023.

## Point 18 – REACTUALISATION DE L'ARRETE CADRE SECHERESSE DU GARD

Délibération n° 2022/64

Le Président expose au Comité Syndical que, en 2022, la DDTM du Gard a engagé une révision de l'arrêté cadre sécheresse du Gard sur la base des retours d'expérience de ces dernières années et dans un objectif de compatibilité de l'arrêté avec l'évolution du cadre réglementaire national et à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée.

Une réunion a été organisée par la DDTM le 22/09/2022 sous la forme d'un comité technique. Les principales modifications proposées par la DDTM y ont été présentées et discutées. Par la suite, une note technique produite par la DDTM a été transmise aux membres du Comité sécheresse le 9 novembre afin de préciser les objectifs et motivations des modifications. Cette note accompagne le projet d'arrêté cadre révisé soumis à l'avis de la CLE des Gardons. Au regard des discussions techniques nécessaires concernant la révision technique des seuils de déclenchement des niveaux d'alerte proposés, une réunion technique est programmée le 12 décembre 2022.

A noter que l'avis de l'EPTB est sollicité avant le 31 décembre 2022 et celui de la CLE des Gardons au plus tard le **16 janvier 2023**.

Compte-tenu des délais impartis, il a été prévu de présenter **les modifications de l'arrêté cadre à la CLE du 29 novembre 2022** sur la base de l'analyse de l'EPTB Gardons qui figure en annexe de ce rapport. Afin de laisser la possibilité aux membres de la CLE de s'appropriier les documents et de laisser un temps minimum de réflexion, il a été proposé d'organiser une **seconde réunion de la CLE spécifique début janvier 2023** afin de formuler un avis pour le 16 janvier 2023.

Pour l'EPTB Gardons il est proposé de débattre sur la base de l'avis des services et des documents associés.

Il est proposé une analyse synthétique, ci-dessous, qui ne reprend que les remarques principales que nous proposons de formuler et une analyse détaillée. L'analyse détaillée proposée met en évidence les modifications majeures de l'arrêté, elle ne liste pas les adaptations de la rédaction au contexte tel que les changements de dénomination des instances, l'actualisation des sources d'information (liens internet) et toute modification mineure dans la rédaction qui ne modifie pas de manière substantielle l'arrêté.

L'analyse détaillée repose sur les documents annexés :

- ➡ Annexe A (documents transmis par les services de l'Etat) : projet d'arrêté, note technique et tableau des mesures de restriction,
- ➡ Annexe B (analyse EPTB Gardons) :
  - Un **tableau comparatif des modifications de rédaction de l'arrêté cadre de 2018** avec le projet d'arrêté.
  - Un **tableau comparatif spécifique aux modifications des mesures de restrictions** en fonction des niveaux d'alerte.

Pour chacun des tableaux, les remarques formulées par l'EPTB Gardons figurent dans une colonne à droite intitulée « Commentaires EPTB ».

## Analyse synthétique

*Ne reprend que les principales modifications*

### Révision des seuils

Le débat sur les seuils de déclenchement des niveaux d'alerte est particulièrement technique et fera l'objet d'une réunion spécifique le 12 décembre 2022. Quelques éléments sont précisés ci-après mais ils restent assez complexes, il est alors possible d'aller directement à la conclusion (dernier paragraphe).

Les seuils de déclenchement sont estimés à partir d'un indicateur appelé VCN3 par décade. Le VCN3 est le débit minimal du cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs sur la période considérée (période de 10 jours).

L'analyse statistique de ces valeurs historiques permet d'obtenir les seuils de vigilance, alerte et crise pour différentes périodes de retour :

- ➡ Vigilance : période de retour 3,5 ans (une chance sur 3,5 de l'observer chaque année, formulation impropre mais plus compréhensible, débit observé en moyenne toutes les 3,5 années, ce qui traduit un début de tension),
- ➡ Alerte : période de retour 5 ans,
- ➡ Crise : période de retour 8 ans.

Cet indicateur est très utile pour traiter de situations « immédiates » tout en s'affranchissant de variations journalières qui peuvent être très particulières. S'il est préférable de comparer des VCN3 entre eux, il n'est pas aberrant de comparer cet indicateur à des débits journaliers, qui sont les débits dont nous disposons facilement avec les stations de suivi existantes.

Nous considérons que cette méthode de détermination des seuils est tout à fait cohérente, il convient toutefois d'actualiser les bases de calcul (calculer les indicateurs et les fréquences sur des séries de débits actualisées).

Le guide national sécheresse précise que les dispositions de sécheresse doivent être articulées avec la mise en œuvre d'actions structurelles, permettant à la fois de réduire les épisodes de crise (en visant l'objectif de 2 années sur 10 au maximum nécessitant des arrêtés de restriction des usages de l'eau), d'anticiper les effets du changement climatique et d'éviter tout risque de rupture d'approvisionnement en eau potable. Ceci amène à tenter de raccorder la gestion de la crise avec les débits de gestion (Débits Objectifs d'étiage, débits biologiques...) qui ont fait l'objet de grands débats par le passé dans le cadre des études volumes prélevables et du PGRE. L'exercice est très délicat car la gestion de crise repose sur des indicateurs proches de débits instantanés (débits que l'on peut observer à chaque instant) ou journaliers alors que les débits de gestion reposent sur des débits mensuels, fortement influencés par de nombreuses hypothèses de calcul.

La motivation, louable, du guide national est de partir du principe que les seuils de déclenchement des arrêtés sécheresse reposent sur des méthodes statistiques qui ne traduisent pas le besoin des milieux et des usages aval alors que les débits de gestion l'intègrent. Ceci est exact d'un point de vue théorique. Dans la réalité, les débits de gestion sont construits avec les meilleurs éléments disponibles mais sans méthode fiable de détermination des besoins des milieux et avec des hypothèses de calcul qui lui confèrent une incertitude significative.

Le débat est particulièrement technique et ne peut être détaillé ici mais, de manière simplifiée, les services de l'Etat ont proposé dans un premier temps des méthodes que nous estimons inadaptées, car mélangeant des données mensuelles et instantanées, qui aboutissent à des seuils de déclenchement dont les valeurs n'ont plus vraiment de sens.

Notre proposition technique, à affiner, visait à rejeter les méthodes proposées, pour les raisons évoquées ci-dessus, proposer le maintien des seuils de déclenchement actuels mais recalculés sur des séries de données actualisées et travailler sur un nouvel indicateur, d'aide à la décision mais pas de déclenchement de seuils, qui permette la comparaison avec un débit de gestion.

Suite à la réunion du 12 décembre sur les seuils de déclenchement, l'Etat a proposé de maintenir les seuils actuels, a priori sans réactualisation de l'hydrologie, de créer de manière simplifiée (probablement une moyenne) un nouveau seuil d'alerte renforcée (obligation du guide) mais surtout de travailler en concertation en 2023 pour déterminer les éventuels nouveaux seuils. Ce positionnement répond à nos demandes.

### **Zone d'alerte**

Lors de la sécheresse 2022, les prélèvements qui relevaient de la nappe du Rhône n'étaient fort logiquement pas soumis aux restrictions car le Rhône n'était pas en crise. Or, la zone d'influence de la nappe du Rhône a été considérée comme remontant jusqu'à Remoulins, ce qui est une erreur. La zone d'influence de la nappe du Rhône ne remonte, au regard des données disponibles, que jusqu'au sud de Montfrin. Le projet d'arrêté intègre cette modification, qui était une demande de l'EPTB Gardons.

L'EPTB Gardons a soumis l'idée de différencier, le cas échéant, les affluents du Gardon lui-même sur la base du retour d'expérience du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) ces dernières années. En effet, cet observatoire des étiages met en évidence un pourcentage d'affluents à sec ou sans écoulement visible souvent élevé alors qu'il n'y a pas de situation critique observée sur les nappes karstiques ou le Gardon lui-même. Cette situation est parfaitement illustrée en 2020, année durant laquelle le Gardon et le karst urgonien associé ont bénéficié des crues de juin 2020 sur le secteur d'Anduze durant une partie importante de l'étiage alors que la situation des affluents était critique, notamment sur la zone du Gardon aval. La possibilité de distinguer cette situation dans les zones d'alerte est ajoutée à l'arrêté, ce qui est une très bonne évolution.

### **Mesures de restriction**

Le nouvel arrêté propose de soumettre certaines restrictions aux usages de ressources qui ne sont pas en tension si l'arrosage se situe dans une zone en tension. Par exemple, si le Bas Gardon est en crise, les usagers de l'eau du Rhône qui n'est pas forcément en tension (réseau BRL, alluvions du Rhône...) qui se situent sur le bas Gardon seront contraints par des restrictions au même titre que ceux qui utilisent l'eau du Gardon qui est en tension. Les restrictions concernent l'arrosage en journée des parcelles cultivées et l'arrosage des espaces verts non ouverts au public (l'arrosage des espaces verts fréquentés régulièrement par le public avec un rôle avéré d'îlot de fraîcheur en période estivale reste autorisé). Cette mesure est présentée par les services de l'Etat comme une mesure à visée pédagogique.

Il s'agit effectivement d'une mesure à visée pédagogique mais dont les effets ne sont pas, de notre point de vue, forcément bénéfiques car cela induit des contraintes fortes à des usagers qui prélèvent dans une ressource qui n'est pas en tension, ce qui sort de la logique de l'arrêté sécheresse et des conditions d'acceptabilité de mesures contraignantes. Il nous paraît plus judicieux de :

- ➡ maintenir un lien entre les restrictions et le niveau de tension de la ressource d'une part ;
- ➡ que les services de l'Etat, appuyés éventuellement par les gestionnaires concernés (BRL, collectivités...), communiquent pour expliquer les différences de restrictions d'autre part.

Le nouvel arrêté prévoit des possibilités de mesures moins strictes dans des cas particuliers (maraichage, pépinières, plantiers...) pour lesquels il définit un cadre (utilisation sobre de l'eau, type de culture, surface maximale par zone...). Nous proposons d'ajouter l'agroforesterie dans la liste des cas particuliers.

L'arrêté propose la possibilité de maintien de l'arrosage des potagers, dans des conditions strictes (arrosage la nuit, pas tous les jours...) jusqu'au niveau de la crise. Cette mesure nous apparaît importante car les potagers sont une ressource d'alimentation non négligeable pour des foyers modestes, notamment sur certains secteurs (Cévennes, anciens secteurs miniers...).

L'arrêté propose l'interdiction de la mise à niveau des piscines privées dès l'alerte renforcée. Il s'agit d'une mesure demandée par l'EPTB Gardons car, à ce stade, des restrictions contraignantes sont imposées aux agriculteurs et autres usagers.

La proposition d'arrêté pour les mesures de restriction d'usage semble comporter une erreur sur l'intitulé de l'usage irrigation, rédigé comme suit : « irrigation des cultures par aspersion ». Une correction est attendue afin de prendre également en compte l'irrigation en goutte à goutte et en micro-aspersion dans les mesures de restriction (actuellement non évoquées dans le texte). L'absence de distinction entre les modes d'arrosage fait débat. L'EPTB Gardons ne peut se positionner sur ce sujet au regard des délais fixés pour la réponse. Il sera intéressant de se référer aux débats de la CLE pour un positionnement.

A l'issue de cette présentation, des débats ont lieu.

M. MOYNE BRESSAND demande comment agir avec les habitants qui ont un forage ?

M. ROUSTAN répond que c'est le droit de police du Maire qui s'applique.

Le Directeur explique que les forages de particuliers sont un problème pour l'Etat et les collectivités car les contrôles se heurtent à la propriété privée. Ainsi, les contrôles concernent surtout les forages agricoles, pas les forages particuliers.

M. CARTAILLER demande comment la Préfète fera appliquer cet arrêté cadre ? Le Directeur explique qu'elle s'appuie sur les mesures de débits qui donnent des informations sur l'état des cours d'eau. Ces indicateurs croisés sont soumis au comité de sécheresse pour avis et Mme La Préfète peut faire des ajustements. Toutefois les contrôles ne sont pas toujours évidents.

M. CARTAILLER estime qu'il y a risque que l'arrêté ne soit pas appliqué s'il est trop restrictif.

Le Directeur répond que si les arguments portés par les acteurs de l'eau sont pertinents, Mme La Préfète pourra les entendre et proposer des évolutions.

M. BOUGAREL rappelle à titre d'exemple que la ressource BRL de MOUSSAC dépend des Gardons.

M. MAZAUDIER pense que les forages pourraient être envisagées là où ils ont peu d'impact sur le débit ...

Le Directeur confirme que, effectivement, selon l'emplacement où se situe le forage l'impact est différent. Une cartographie est désormais disponible sur certains secteurs.

M. CARTAILLER demande ce qu'il en est de la vigne ? Le Directeur répond que, très majoritairement, la vigne n'est pas arrosée. Toutefois l'arrosage se développe et au regard des surfaces très importantes de cette culture sur notre territoire, il s'agit d'un enjeu important pour la ressource en eau de notre bassin versant.

Mme BLANC se félicite de la levée des restrictions sur les jardins potagers vivriers. Elle estime qu'il est important de maintenir les jardins vivriers tout en sensibilisant leurs propriétaires aux pratiques d'économie d'eau. De manière générale un travail de formation à des gestions économes en eau, au choix des cultures, est indispensable ce sont les grands sujets de l'agriculture de demain. La recherche progresse et les pratiques doivent évoluer.

M. VIDAL pense qu'il faut revoir l'arrêté d'autorisation de la prise d'eau du canal de Boucoiran. Le goutte à goutte n'est plus la solution et tout le monde prélève en même temps.

Le Directeur explique qu'effectivement, à terme, il faudra travailler sur des « tours d'eau » même en usage de goutte à goutte.

M. FURESTIER souligne que de plus en plus les vignes sont arrosées.

Le Directeur explique qu'un travail sur les pratiques doit être entrepris ainsi qu'un accompagnement, un appui au changement de pratiques. Il rappelle également l'interdiction de mise à niveau des piscines privées mais pas pour les campings.

Mme BLANC estime qu'il faudra un équilibre dans les restrictions entre population et camping.

M. CARTAILLER estime que ce règlement sur les piscines est invérifiable. Le Directeur le confirme mais rappelle qu'il s'agit essentiellement d'une question de principe. Il est difficile d'accepter une mise à niveau des piscines privées lorsque les agriculteurs n'ont plus le droit d'arroser.

M. DAUTHEVILLE s'interroge sur la nécessité de s'engager sur un travail concernant les forages privés. Le Président ne souhaite pas que nous nous engagions sur ce volet car il ne relève pas directement des attributions du syndicat et que beaucoup d'actions sont en cours et nécessitent notre investissement.

Les débats étant terminés, le Président met au vote :

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **L'assemblée, à l'unanimité, décide de :**

- ➡ Noter les besoins de délais supplémentaires à l'avenir pour un débat éclairé sur ce type de dossier,
- ➡ Souligner les évolutions positives du projet sur les seuils de déclenchement suite à la réunion technique du 12 décembre 2022,
- ➡ Préciser qu'un certain nombre de remarques est formulé dans l'annexe B de la présente délibération (colonne « Commentaires EPTB ») dont les principales ont fait l'objet d'un débat :
  - Seuils de déclenchement : nous ne sommes pas favorables à la méthode proposée dans un premier temps par l'Etat pour définir de nouveaux seuils de déclenchement. La démarche proposée lors de la réunion technique du 12 décembre qui consiste à reprendre provisoirement les seuils existants, les compléter d'un seuil d'alerte renforcée calculée de manière simple et d'enclencher un travail concerté sur la réactualisation des seuils dans un second temps, nous apparaît tout à fait adaptée.
  - La modification de la zone d'alerte sur la partie aval du bassin déterminée par la zone d'influence réelle du Rhône jusqu'au sud de Montfrin nous apparaît adaptée.
  - La possibilité de distinguer les axes bénéficiant de soutien d'étiage (barrage, karsts...) des autres secteurs (affluents notamment) nous apparaît tout à fait cohérente et plus proche de la réalité.

- Le projet d'arrêté propose de soumettre certaines restrictions aux usages de ressources d'une autre zone d'alerte qui ne sont pas en tension si l'arrosage se situe dans une zone en tension. Nous ne sommes pas favorables à cette mesure. Nous pensons qu'il faut maintenir un lien entre les restrictions et le niveau de tension de la ressource et que les services de l'Etat, appuyés éventuellement par les gestionnaires concernés (BRL, collectivités...), communiquent pour expliquer les différences de restrictions.
- Le nouvel arrêté prévoit des possibilités de mesures moins strictes dans des cas particuliers (maraîchage, pépinières, plantiers...) pour lesquels il définit un cadre (utilisation sobre de l'eau, type de culture, surface maximale par zone...). Nous proposons d'ajouter l'agroforesterie dans la liste des cas particuliers.
- L'arrêté propose la possibilité de maintien de l'arrosage des potagers, dans des conditions strictes (arrosage la nuit, pas tous les jours...) jusqu'au niveau de la crise. Cette mesure nous apparaît importante car les potagers sont une ressource d'alimentation non négligeable pour des foyers modestes, notamment sur certains secteurs (Cévennes, anciens secteurs miniers...).
- L'arrêté propose l'interdiction de la mise à niveau des piscines privées dès l'alerte renforcée. Cette mesure apparaît cohérente car, à ce stade, des restrictions contraignantes sont imposées aux agriculteurs et autres usagers. Toutefois il a été mis en évidence dans les débats des possibilités de difficultés techniques pour la gestion de certaines piscines, un besoin de communication et des contraintes liées aux contrôles.
- La proposition d'arrêté pour les mesures de restriction d'usage comporte une erreur sur l'intitulé de l'usage irrigation, rédigé comme suit : « irrigation des cultures par aspersion ». Une correction est attendue afin de prendre également en compte les autres modes d'irrigation dans les mesures de restrictions (actuellement non évoquées dans le texte). L'absence de distinction entre les modes d'arrosage fait débat. L'EPTB Gardons ne peut se positionner sur ce sujet au regard des délais fixés pour la réponse. Il sera intéressant de se référer aux débats de la CLE pour d'éventuelles remarques.

## **Point 19 – DECISION MODIFICATIVE n° 03**

---

Sans objet – pas de décision modificative présentée.

## **Point 20 – TRAVAUX DE RESTAURATION PHYSIQUE DU BRIANÇON A THEZIERS SUIVI SUR 20 ANS**

**Délibération n° 2022/65**

---

Le Président demande au Directeur Adjoint de présenter ce point.

Le Directeur Adjoint rappelle au Comité Syndical que les travaux de restauration physique du Briançon ont été réceptionnés le 16 avril 2021.

L'arrêté Préfectoral portant autorisation environnementale n°30-20181002-003 du 02/10/2018 impose dans son article 9 les mesures de suivi écologiques suivantes :

- ➡ suivi annuel pendant les 5 années suivant les travaux de terrassement et de végétalisation,
- ➡ suivi tous les 5 ans et jusqu'à 20 ans après l'opération de restauration.

Les 2 premières années de suivi annuel ont été réalisées en 2021 et 2022, en concomitance avec les travaux d'entretien de la végétation (arrosage et garantie de reprise).

Les 3 dernières années du suivi annuel doivent être programmées jusqu'en 2025, ainsi que les 3 suivis quinquennaux à partir de 2025.

### **Objectifs**

- ➡ poursuivre le suivi écologique en cours sur le Briançon à Théziers,
- ➡ répondre aux obligations de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de travaux.

### **Détail de l'opération**

Le contenu du cahier des charges du suivi écologique des travaux de restauration physique du Briançon à Théziers est déterminé par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de travaux. Il est reconduit à chaque mission de suivi sur le linéaire restauré, mais également sur les zones de dépôt des matériaux terreux, et comprend notamment :

- ➡ un suivi précis de la recolonisation de l'aristoloche et de la Diane à raison de 2 passages par an,
- ➡ un suivi de la recolonisation du cours d'eau par les oiseaux,
- ➡ un suivi du maintien des espèces de passereaux patrimoniaux (pies-grièches).

Sont également intégrés : un suivi de la fréquentation par les chiroptères (chauves-souris), un suivi des espèces invasives, un suivi de la recolonisation par les batraciens, lézards et microfaune du cours d'eau et gîtes à microfaune mis en place le long du Briançon.

Le suivi mentionné ici reprendra ce cahier des charges et intégrera une mission de bilan permettant de caractériser l'évolution écologique du site, notamment des espèces et groupes cibles.

### **Montant financier global**

Le coût estimé d'un suivi annuel est de 8 000 € HT.

Ce coût total de l'action est de : 48 000 € HT (57 600 € TTC).

Les 3 dernières années du suivi annuel feront l'objet d'un marché global dont le montant sur 3 ans est à répartir sur les années 2023, 2024 et 2025 selon l'autorisation de programme suivante :

| 2023       | 2024       | 2025       |
|------------|------------|------------|
| 8 000 € HT | 8 000 € HT | 8 000 € HT |

Les 3 suivis quinquennaux à partir de 2025 feront l'objet d'un marché spécifique et ponctuel dont le coût est également à programmer pour les années 2030, 2035 et 2040.

### **Plan de financement**

Le suivi écologique ne peut pas être cofinancé et doit être pris en charge en totalité par l'EPTB Gardons.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➡ DECIDE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage du suivi écologique des travaux de restauration du Briançon à Théziers dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral n°30-20181002-003 du 02/10/2018,

- ➔ APPROUVE le plan de financement ci-dessus, et décider que les dépenses et les recettes correspondantes soient inscrites au budget,
- ➔ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout document, tout acte, toute convention et tout courrier, ainsi que leurs éventuelles modifications, se rapportant à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

---

**Point 21 – AUTORISATION AU PRESIDENT D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023** **Délibération n° 2022/66**

---

Le Président propose d'anticiper les engagements de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

Afin de limiter les conséquences sur le fonctionnement courant du syndicat, et conformément à l'article **L1612-1 du CGCT**, le Président peut être autorisé par le Comité Syndical à engager les dépenses en année N+1 sur la base du ¼ des crédits ouverts en année N.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite des montants inscrits au Budget primitif N-1.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, au niveau du chapitre, conformément au niveau de vote du budget par le Comité Syndical de l'EPTB Gardons (voir en annexe).

Cette autorisation pourra faire l'objet d'une délégation par le Président à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au niveau du chapitre au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- ➔ DIT que cette autorisation pourra faire l'objet d'une délégation par le Président à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers

|      |         |                                             |                | ENGAGEMENT          |
|------|---------|---------------------------------------------|----------------|---------------------|
|      |         |                                             |                | niveau 1/4 autorisé |
| Sens | Section | CHAPITRE                                    | Total_Prévu    | avant vote BP 2023  |
| D    | I       | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 390 916,31 €   | 97 729,08 €         |
| D    | I       | chapitre 21 - Immobilisations corporelles   | 1 216 030,00 € | 304 007,50 €        |
| D    | I       | chapitre 23 - Immobilisations en cours      | 578 422,17 €   | 144 605,54 €        |

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 11h50

**Le secrétaire de séance  
La Première Vice-Présidente**

**Mme Méryl DEBIERRE**



**Le Président**

**M. Max ROUSTAN**

Liste des annexes :

- Délibération 2022/49 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/51 – 2 ANNEXES
- Délibération 2022/53 – 1 ANNEXE
- Délibération 2023/54 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/57 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/59 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/60 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/61 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/62 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/66 – 1 ANNEXE

ANNEXE A LA DELIBERATION n° 2022/49  
.....

**Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président  
du 17/08/2022 au 10/11/2022**

| Tiers                                                  | Objet                                                                                                | Montants TTC | Date       |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| SA RAZEL BEC                                           | MAPA n° 2022/0059 132SURHOHC - AUSCULTATION BARRAGE ST GENIES 2022                                   | 1 800,00 €   | 16/08/2022 |
| STE VAUCLUSIENNE DE TRAITEMENT                         | MAPA n° 2022/0062 157AVBR - DEBROUSSAILLAGE BRIANCON CNES THEZIERS                                   | 9 396,00 €   | 19/08/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                                      | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                                 | 187,30 €     | 22/08/2022 |
| BRUNEAU                                                | MAPA n° 2022/0064 176COMM - TABLES PLIANTES                                                          | 963,00 €     | 23/08/2022 |
| FAP COLLECTIVITES                                      | MAPA n° 2022/0063 176COMM - ACHAT MAT STAND + GRILLE EXPO + CHAISE PLIABLES                          | 1 804,13 €   | 23/08/2022 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES                       | MBC 20.002 - BC 20.002/012 BC12 - 134 VEGHC - DIGUES ARAMON COMPS GD COMBE                           | 9 900,00 €   | 23/08/2022 |
| ACTIVITE DOCKING                                       | CONTRAT MAINTENANCE PREVENTIVE 2022                                                                  | 175,20 €     | 23/08/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                               | IMPRESSION ETIQUETTES + LIRETS RIPISYLVE                                                             | 428,40 €     | 29/08/2022 |
| HENTZ Jean Laurent                                     | MAPA n° 2022/0065 181EMER - ANIMATION VISITES NATURALISTES ARAMON 11/09                              | 660,00 €     | 30/08/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                               | IMPRESSION EDITO POUR MISE A JOUR LIVRET + COUPON ABONNEMENT                                         | 399,60 €     | 02/09/2022 |
| BECS                                                   | MAPA n° 2022/0066 165RFT9 - Mission CSPS TRX REST FOREST TR9                                         | 2 400,00 €   | 05/09/2022 |
| LE PARADIS TRAITEUR                                    | COLLATION INAUGURATION THEZIERS                                                                      | 396,00 €     | 05/09/2022 |
| UP CHEQUE DEJEUNER                                     | TITRES RESTAURANT PRADY + BOYER                                                                      | 189,02 €     | 07/09/2022 |
| MONFERRER Georges Patrick                              | FESTIVAL EMERGENCES-RECEPTION OUVERTURE                                                              | 750,00 €     | 07/09/2022 |
| FENNEC                                                 | IMAGES FESTIVAL EMERGENCES 2022                                                                      | 1 500,00 €   | 07/09/2022 |
| SDIS30                                                 | 144ESO2 - ASSISTANCE POUR SUIVI RESURGENCE                                                           | 595,70 €     | 09/09/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                                      | PAPIER A4 et A3                                                                                      | 334,45 €     | 12/09/2022 |
| SARL MATECH EQUIPEMENTS                                | TSHIRTS EV FLOQUES                                                                                   | 632,70 €     | 14/09/2022 |
| SA SEBAN AVOCATS                                       | Prévenir les risques administratifs et pénaux dans les marchés publics avant la notification du marc | 240,00 €     | 14/09/2022 |
| SARL TRAVAUX PUBLICS DIAZ FRERES                       | MAPA n° 2022/0073 137PALZH - TRAVAUX AGRICOLE PALUNS                                                 | 5 856,00 €   | 16/09/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                                      | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                                 | 81,84 €      | 19/09/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                                      | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                                 | 219,47 €     | 20/09/2022 |
| SA BAURES PROLIANS                                     | SCIE SABRE - DECOUPE EPAVES AUTO GALEIZON                                                            | 646,59 €     | 20/09/2022 |
| GRAIE ASSOCIATION                                      | : « Rencontre   Les échanges rivière-nappe en milieu karstique »                                     | 150,00 €     | 21/09/2022 |
| SAS PHYTOSEM                                           | MAPA n° 2022/0074 146PGPA - FOURNITURE SEMENCES PRAIRIALES PALUNS                                    | 5 522,51 €   | 21/09/2022 |
| EPIC BRGM BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES | MAPA n° 2022/0075 106PIEZO - FORMATION BANCARISAT DONNEES PIEZO ADES                                 | 864,00 €     | 21/09/2022 |
| OTEIS                                                  | MAPA n° 2022/0076 159RPGA - Const Polyligne et reprise données anciennes profils en long             | 2 160,00 €   | 22/09/2022 |
| GARD NATURE                                            | COMMANDE OUVRAGES « Papillons de jour et zygènes » de France                                         | 70,00 €      | 22/09/2022 |
| API ADVANCED PROLOGUE INNOVATION                       | ABONNEMENT SAE 2022                                                                                  | 1 395,00 €   | 22/09/2022 |
| GRAIE ASSOCIATION                                      | JOURNEE DE L OBERVATOIRE DES SEDIMENTS DU RHONE                                                      | 200,00 €     | 22/09/2022 |
| JET SYSTEMS HELICOPTERES SERVICES                      | MAPA n° 2022/0077 122GALTX - HELITREUILLAGE - EVACU DECHETS METALLIQUES                              | 3 780,00 €   | 22/09/2022 |
| SAFEGE de SUEZ CONSULTING                              | M. ord. 22.009 155DATH - DOSSIER AUTORISATION AMGT HYDRAULIQUE THEZIERS                              | 27 540,00 €  | 26/09/2022 |
| SA BERGER LEVRAULT                                     | FORMATION M57 IMMO AMANDINE                                                                          | 390,00 €     | 28/09/2022 |
| SA BERGER LEVRAULT                                     | FORMATION M57 FRANCOISE                                                                              | 975,00 €     | 28/09/2022 |

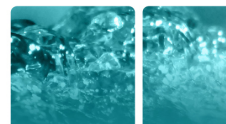
| Tiers                                           | Objet                                                                                             | Montants TTC | Date       |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| POISSON SOLUBLE                                 | MAPA n° 2022/0079 142PCAF - LIVRET GESTION EAU BV GARDONS                                         | 7 106,40 €   | 28/09/2022 |
| MEDITERRANEE CHAUFFEUR                          | MAPA n° 2022/0080 122GALTX - LOCATION MINIBUS 20/10/2022                                          | 3 100,00 €   | 29/09/2022 |
| SELARL BERGER TARDIVON<br>GIRAULT SAINT HILAIRE | NOTE JURIDIQUE CHASSE POUR OP 187PALZH                                                            | 1 020,00 €   | 30/09/2022 |
| POISSON SOLUBLE                                 | MAPA n° 2022/0081 176COMM - SUPPORT EVENEMENTIEL 2 ROLLUP+2 VOILES GO                             | 1 995,60 €   | 30/09/2022 |
| SAS RENAULT GMD ALES                            | CX500CQ RENAULT-REPARATION RETRO GAUCHE                                                           | 661,87 €     | 03/10/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                               | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                              | 74,25 €      | 03/10/2022 |
| SARL FEU VERT ALES                              | CX510CQ RENAULT ? CHANGEMENT PNEUS                                                                | 382,58 €     | 03/10/2022 |
| UP CHEQUE DEJEUNER                              | TITRES RESTAURANT MOIS DE SEPT RV + OCT EV                                                        | 319,00 €     | 04/10/2022 |
| HENTZ Jean Laurent                              | FORMATION NATURALISTE SUR LE THEME DES PAPILLONS ET LIBELLULES DANS LE BASSIN VERSANT DES GARDONS | 1 320,00 €   | 05/10/2022 |
| SARL FEU VERT ALES                              | CX430CQ KANGOO REVISION                                                                           | 653,20 €     | 05/10/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON                   | MBC 21.010 - BC 21.010/043 BC43 - 129ATT20 - CNE LA GRAND COMBE                                   | 4 320,00 €   | 05/10/2022 |
| FAP COLLECTIVITES                               | MAPA n° 2022/0084 176COMM - STAND + MURS + GOUTTIERE                                              | 1 253,28 €   | 06/10/2022 |
| OTEIS                                           | MAPA n° 2022/0088 125PBALC - TOPO GARDONNENQUE -                                                  | 720,00 €     | 07/10/2022 |
| OTT FRANCE                                      | MAPA n° 2022/0089 145SUHY - FOURNITURE MIRE SPECIALE 1.2M                                         | 194,40 €     | 07/10/2022 |
| SARL ESQUALIS IMPRIMERIE                        | MAPA n° 2022/0090 164ATT22 - PANNEAU DE CHANTIER                                                  | 324,00 €     | 07/10/2022 |
| OTT FRANCE                                      | MAPA n° 2022/0091 145SUHY - COURANTOMETRE                                                         | 9 560,23 €   | 11/10/2022 |
| WALLET JEAN PHILIPPE                            | MAPA n° 2022/0092 122GALTX - REALISATION VIDEO HELITREUILLAGE 20/10/2022                          | 1 947,00 €   | 11/10/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON                   | MBC 21.010 - BC 21.010/044 122GALTX - CNES CENDRAS ST PAUL LA COSTE SOUSTELLE                     | 10 320,00 €  | 13/10/2022 |
| GRAIE ASSOCIATION                               | SEMINAIRE Contamination des eaux de surface - 18 octobre 2022                                     | 150,00 €     | 13/10/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                               | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                              | 233,57 €     | 13/10/2022 |
| LA FERME DES SAVEURS                            | RECEPTION DU 20 OCTOBRE                                                                           | 900,00 €     | 14/10/2022 |
| SA UGAP                                         | BOUTEILLE ISOTHERM POMPE                                                                          | 96,24 €      | 17/10/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                               | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES                                                              | 106,35 €     | 17/10/2022 |
| INMAC WSTORE                                    | MAT INFORMATIQUE                                                                                  | 6 005,59 €   | 19/10/2022 |
| ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON                   | MBC 21.010 - BC 21.010/045 BC45 - 166IMNF - CNE VEZENOBRES - cours d'eau le Fraissset             | 1 500,00 €   | 21/10/2022 |
| BRL I                                           | M. ord. 22.028 167REGR - ETUDE PREAL ACQUI BIENS EXPOSES RISQUE INONDATION - OP RELOC BV GRABIEUX | 14 280,00 €  | 24/10/2022 |
| DEA SAS                                         | MAPA n° 2022/0093 167REGR - REPERAGE AVANT TRX - AMIANTE PLOMB TERMITES                           | 21 432,00 €  | 25/10/2022 |
| WALLET JEAN PHILIPPE                            | MAPA n° 2022/0096 122GALTX - REAL VIDEO NETTOYAGE DECHETS CENDRAS                                 | 363,00 €     | 28/10/2022 |
| SAS LYRECO FRANCE                               | DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PRODUITS ENTRETIEN                                        | 79,11 €      | 04/11/2022 |
| SARL MICHEL EQUIPEMENT                          | RLX CHAINE TRONCONNEUSE                                                                           | 1 635,50 €   | 08/11/2022 |
| UP CHEQUE DEJEUNER                              | TITRE RESTAU NOV EV+ OCT AM +RV                                                                   | 245,36 €     | 08/11/2022 |
| SARL PIALOT MOTOCULTURE                         | PIECES DETACHEES ET HUILE DE CHAINES                                                              | 2 174,30 €   | 08/11/2022 |
| SARL MICHEL EQUIPEMENT                          | MAPA n° 2022/0097 153ATT21 - BOMBES DE CHANTIER                                                   | 400,32 €     | 08/11/2022 |
| SARL SOPAM INDUSTRIE                            | PDT ENTRETIEN FONTAINE DE NETTOYAGE                                                               | 982,27 €     | 08/11/2022 |
| LC AGRI                                         | MAPA n° 2022/0098 133GESTOH - ENT+GRAISS COURROIE POMPES AGAS ARAMON                              | 118,40 €     | 08/11/2022 |
| MINE DE TALENTS                                 | MAPA n° 2022/0099 176COMM - CHARTE GRAPHIQUE EPTB GARDONS                                         | 5 760,00 €   | 09/11/2022 |
| MINE DE TALENTS                                 | MAPA n° 2022/0100 176COMM - ACCOMPAGNEM STRATEGIQUE ET REDACTIONNEL                               | 4 320,00 €   | 09/11/2022 |

| Tiers                 | Objet                                          | Montants TTC        | Date       |
|-----------------------|------------------------------------------------|---------------------|------------|
| SA UGAP               | LAMPES DE BUREAU + FAUTEUILS - SITE VEZENOBRES | 1 002,71 €          | 10/11/2022 |
| SAS RENAULT GMD ALES  | TRAFIC CX510CQ-AGRAFE MAINTIEN+DOUILLE VILLE   | 83,20 €             | 10/11/2022 |
| LPSI SARL             | 2 EXTINCTEURS POUDRE                           | 93,60 €             | 10/11/2022 |
| Total de la sélection |                                                | <b>189 835,24 €</b> |            |

Annexe à la délibération n° 2022/51

Nomenclature M 57

# REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER



## SOMMAIRE

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| A. Le cadre juridique et les principes budgétaires et comptables .....    | 2  |
| 1) Les principes budgétaires .....                                        | 2  |
| a) Le vote du budget .....                                                | 2  |
| b) L'exécution du budget .....                                            | 2  |
| 2) Le principe de séparation du comptable et de l'ordonnateur .....       | 3  |
| 3) Les principaux documents budgétaires .....                             | 3  |
| 4) Le cycle budgétaire .....                                              | 3  |
| 5) Les modifications budgétaires .....                                    | 4  |
| a) Les virements de crédits .....                                         | 4  |
| b) Les délégations de crédits .....                                       | 5  |
| c) La décision modificative .....                                         | 5  |
| B. La structure des documents budgétaires .....                           | 5  |
| C. Les dépenses d'investissement .....                                    | 5  |
| 1) Dépenses exécutées dans le cadre d'une autorisation de programme ..... | 5  |
| a) La notion d'autorisation de programme (AP) .....                       | 5  |
| b) Les modalités de vote des AP .....                                     | 6  |
| c) L'engagement des AP .....                                              | 6  |
| d) Les mouvements de crédits .....                                        | 7  |
| e) L'ajustement des CP sur AP votées .....                                | 7  |
| f) La révision des AP .....                                               | 7  |
| g) La clôture des AP .....                                                | 7  |
| 2) Dépenses exécutées hors autorisation de programme .....                | 7  |
| D. Les dépenses de fonctionnement .....                                   | 7  |
| E. La comptabilité des engagements .....                                  | 8  |
| 1) L'engagement .....                                                     | 8  |
| 2) La tenue d'une comptabilité des dépenses engagées .....                | 8  |
| F. L'exécution des dépenses et des recettes .....                         | 8  |
| 1) La liquidation des dépenses et des recettes .....                      | 8  |
| 2) L'ordonnancement des dépenses et la constatation des recettes .....    | 9  |
| 3) Le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes .....         | 9  |
| G. Les délais de paiement des factures .....                              | 10 |
| H. Les informations diverses du Comité Syndical .....                     | 10 |

## **A. Le cadre juridique et les principes budgétaires et comptables**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées toutes les dépenses et les recettes pour une année. Il traduit en termes financiers la politique des collectivités et établissements publics.

Les prévisions de dépenses sont limitatives et les engagements de dépenses ne peuvent être supérieurs aux crédits votés.

A l'inverse les prévisions de recettes sont estimatives par conséquent la réalisation des recettes peut être supérieure à l'estimation. Cependant, les prévisions de crédits de dépense et de recette doivent être sincères.

### **1) Les principes budgétaires**

#### **a) Le vote du budget**

Le budget voté doit être conforme aux cinq principes budgétaires suivants :

- L'annualité : les dépenses et les recettes sont votées pour une année civile. Les crédits sont annulés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Il existe quelques exceptions à cette règle comme les restes à réaliser (RAR) et les autorisations de programme (AP/CP) qui seront exposées dans la suite du présent règlement.
- L'équilibre : les dépenses et les recettes doivent être équilibrées dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement.
- L'unité : toutes les dépenses et recettes doivent figurer dans un document unique. Une exception réside dans les budgets annexes (exemple : services à caractère administratif sans personnalité juridique qui sont individualisés). L'EPTB Gardons n'a aucun budget annexe.
- L'universalité : l'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses. Ce principe se décompose en deux règles :
  - la non-affectation : il est interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière ;
  - la non-contraction : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent être inscrites au budget, sans contraction entre-elles.
- La spécialité : les dépenses et recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés, dans chacune des sections, par chapitres et par articles. L'EPTB Gardons vote son budget par CHAPITRE.

#### **b) L'exécution du budget**

L'exécution du budget doit quant à elle être conforme aux six principes budgétaires suivants :

- La régularité : les opérations financières conduisant aux enregistrements comptables doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur.
- La sincérité : les dépenses et les recettes doivent être comptabilisées en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné.
- L'exhaustivité : les enregistrements comptables doivent détailler la totalité des droits et obligation de l'entité.
- La spécialisation des exercices : les opérations se rattachant à la bonne période comptable ou au bon exercice doivent faire l'objet d'un enregistrement définitif en comptabilité.
- La permanence des méthodes : les mêmes règles et procédures doivent être appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables.
- L'image fidèle : les comptes doivent donner une représentation du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de l'entité conforme à la réalité.

## 2) Le principe de séparation du comptable et de l'ordonnateur

L'ordonnateur et le comptable ont des attributions différentes : celui qui ordonne ne paie pas ; celui qui paie n'ordonne pas.

- Rôle de l'ordonnateur : c'est l'exécutif (président Comité Syndical de L'EPTB Gardons) qui décide de la dépense ou du recouvrement de la recette. Il a la responsabilité de la décision. Il engage, liquide en constatant le service fait et mandate la dépense ou émet un titre de recette.
- Rôle du comptable : c'est un fonctionnaire de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il décide du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes. Il est responsable sur ses propres deniers de toutes les opérations. Il contrôle les pièces justificatives, l'exactitude de l'imputation budgétaire, la disponibilité des crédits. Il prend en charge les mandats et les met en paiement. Il procède au recouvrement des titres de recette par l'envoi d'avis des sommes à payer et à l'encaissement des règlements.
- Le comptable de L'EPTB Gardons est le Payeur Départemental du Gard (paierie départementale).

## 3) Les principaux documents budgétaires

- Budget primitif (BP) : il s'agit d'un acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes de L'EPTB Gardons pour l'année, il doit être adopté avant le 15 avril, (sauf en cas d'exercice concerné par des élections de l'assemblée délibérante).
- Budget supplémentaire (BS) : il s'agit d'un acte budgétaire modifiant le budget initial qui a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent, lorsqu'il n'est pas procédé à une reprise anticipée des résultats.
- Décision modificative (DM) : il s'agit d'un acte budgétaire modifiant le budget initial. Il permet d'ajuster les dépenses et les recettes ainsi que d'effectuer les transferts de crédits entre sections et entre chapitres dans le respect de l'équilibre.
- Compte administratif (CA) : ce document retrace toutes les dépenses et recettes de l'année N-1. Il permet de dégager le résultat de l'exercice.
- Compte de gestion : ce document est transmis par le payeur, il retrace toutes les dépenses et recettes comptabilisées par la paierie départementale, il doit être conforme au compte administratif.

## 4) Le cycle budgétaire

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'agit d'un acte :

- de prévision : il retrace les prévisions de l'ensemble des recettes et des dépenses pour un exercice donné ;
- d'autorisation : il est de la compétence exclusive de l'organe délibérant. Une fois voté, il permet à l'exécutif de l'établissement d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes. Cet acte a un caractère limitatif pour les dépenses et évaluatif pour les recettes.

Il s'organise selon un calendrier précis qui se déroule de la manière suivante :

- entre mi-décembre de l'année N et mi-février de l'année N+1, le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice N+1 est organisé en Comité Syndical
- prévisions budgétaires :

Entre mi-novembre et mi-décembre de l'année N, les responsables de service collectent les prévisions de dépenses par opération, pour clôturer l'année en cours et en prévision des dépenses sur leurs opérations respectives pour l'année N+1.

- **Le débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Le DOB doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif en M57.

Les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels envisagés sont alors débattus, en s'appuyant sur un rapport de l'exécutif, dans lequel sont exposés le contexte macroéconomique, les priorités politiques qui se traduiront par des crédits inscrits au projet de BP, les nouveaux investissements envisagés et leurs incidences sur la gestion des engagements pluriannuels.

Le DOB fait l'objet d'une délibération prenant acte de la bonne tenue de ce débat qui est une condition substantielle pour la validité du budget qui en résulte.

- **Janvier : Elaboration du compte administratif**

Après les dernières écritures en journée complémentaire (fonctionnement) il est procédé à la clôture de l'exercice, le compte administratif est élaboré par le service finances.

Ce document de synthèse retranscrit les réalisations financières enregistrées par l'ordonnateur au cours de l'année écoulée et il permet de dégager les résultats.

Parallèlement, le payeur départemental établit un compte de gestion.

Les deux documents doivent être conformes.

Le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1, après transmission par le comptable du compte de gestion au plus tard le 1er juin N+1.

Ces résultats sont inscrits au BP dans le cadre d'une reprise anticipée des résultats qui est pratiquée à l'EPTB Gardons.

- **Février / Mars : Vote du BP**

Le Comité Syndical de l'EPTB Gardons procède au vote du budget primitif. Le budget primitif devient exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication.

- **Février / Mars : Vote du compte administratif et du compte de gestion – affectation du résultat**

Le Comité Syndical de l'EPTB Gardons :

- procède au vote du compte administratif et du compte de gestion ;
- délibère de l'affectation définitive du résultat.

## **5) Les modifications budgétaires**

### **a) Les virements de crédits**

Durant l'année, divers changements peuvent impliquer des ajustements de crédits sur les différentes lignes budgétaires.

A cet effet, les virements de crédits permettent de réajuster les lignes budgétaires.

Cependant, ces transferts de crédit ne sont possibles qu'au sein d'un même chapitre globalisé ou à l'intérieur d'une même autorisation de programme.

Comme tout document budgétaire, le virement de crédit doit être équilibré. Il s'agit d'une procédure administrative ne nécessitant pas d'autorisation du Comité Syndical .

Pour ce faire, la responsable du service administration et finances complète une demande de virements de crédits qui doit être justifiée et mentionne les mouvements budgétaires. Après signature par le Président ou un élu ayant reçu procuration à cet effet, le service finances procède au virement de crédit.

Toutefois, le Comité Syndical peut autoriser le président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

La délibération relative au vote du BP ou d'une DM prévoira cette possibilité le cas échéant.

Le Président rend compte des virements de crédits lors du Comité Syndical qui suivra la décision.

b) La décision modificative

Il s'agit d'un acte budgétaire modifiant les crédits initiaux du budget primitif (en recette et/ou en dépense). Des transferts inter-chapitres sont possibles ainsi que les transferts entre sections. Pour ce faire, une délibération est obligatoire et doit faire l'objet d'une validation du Comité Syndical.

## **B. La structure des documents budgétaires**

Les modalités de présentation du budget sont définies par les dispositions législatives et réglementaires ainsi que par les instructions budgétaires et comptables prises pour leur application.

Le budget est établi en section de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est présenté par chapitre et par article et voté, selon les dispositions de la norme budgétaire et comptable M57 appliquée à l'EPTB Gardons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, par nature.

Les dotations affectées aux dépenses d'investissement comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement. L'équilibre du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le budget de l'EPTB Gardons est voté par chapitre.

## **C. Les dépenses d'investissement**

### **1) Dépenses exécutées dans le cadre d'une autorisation de programme**

a) La notion d'autorisation de programme (AP)

Définition :

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

L'AP constitue la limite supérieure des dépenses concourant à la réalisation d'un projet ou d'un ensemble de projets d'une même politique qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

L'AP est l'expression d'un véritable acte budgétaire :

- un acte d'autorisation : le Comité Syndical autorise l'engagement de la dépense dans la limite d'un plafond.
- un acte de prévision : une gestion financière saine exige une estimation prévisionnelle des dépenses, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles, dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

L'AP est en principe pluriannuelle mais elle peut être annuelle et demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce que le Comité Syndical ait décidé de son annulation.

Contenu

Une AP se caractérise par :

- un objet,
- un budget de rattachement,
- un millésime correspondant à l'année de son vote initial,
- une durée de vie,

- un programme (au sein de l'outil informatique) auquel elle est liée,
- un montant,
- un échéancier prévisionnel des crédits de paiement,
- un service gestionnaire responsable.

Le périmètre exhaustif des chapitres budgétaires de la section d'investissement gérés en AP est le suivant : les dépenses des programmes d'équipements (comptes 20, 21 et 23).

- Distinction avec le programme pluriannuel d'investissement (PPI) et les crédits de paiement (CP)

La notion d'AP se distingue des notions suivantes :

- Programme pluriannuel d'investissement (PPI) :

Le PPI est l'outil de programmation et d'affichage. L'AP est un outil budgétaire de gestion des crédits et des engagements dans le but d'établir une corrélation directe entre la programmation et la capacité financière de l'EPTB Gardons. Elle en est la matérialisation budgétaire. Néanmoins, une AP n'est ouverte que si les crédits d'engagement sont nécessaires et pas seulement parce que le projet est programmé au PPI. En effet, un vote trop précoce ferait courir le risque d'une mauvaise évaluation des AP.

A terme, sauf réglementation contraire, le PPI pourra être constitué de la somme des CP du programme d'équipement compris au sein des AP ouvertes ou à ouvrir.

- Crédits de paiement (CP) :

Ils constituent la limite supérieure des dépenses annuelles pouvant être mandatées pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

À tout moment, la somme des CP sur plusieurs années doit être égale au montant de l'AP.

#### b) Les modalités de vote des AP

Les projets de délibération de création d'AP sont présentés en Comité Syndical lors d'une étape budgétaire (BP, BS, exceptionnellement DM) ou lors de l'approbation du projet.

Elles font l'objet de délibérations distinctes du budget lui-même et, lors de la même séance, sont soumises au vote avant l'adoption de ce dernier.

La délibération comprend obligatoirement un échéancier prévisionnel et indicatif de consommation de CP.

La somme de l'échéancier prévisionnel en CP de l'AP doit toujours être égal au montant global de l'AP.

#### c) L'engagement des AP

- Définition

L'engagement comptable est une opération qui consiste à s'assurer de la disponibilité des crédits et à les figer jusqu'à l'intervention des paiements. Il permet de vérifier si le montant non encore engagé suffira à faire face à un nouvel engagement.

Plus précisément, il intervient avant ou lors de la création d'une obligation vis-à-vis d'un tiers, formalisé par la signature d'une convention, d'un marché, d'un bon de commande ou tout autre document de nature juridique engageant la collectivité au paiement d'une dépense.

L'engagement comptable d'une AP est pluriannuel en principe, donc effectué au niveau de la part d'AP affectée quel que soit l'exercice au cours duquel interviendront les paiements.

- Modalités

L'engagement est effectué par le service finances, suivant les besoins comptables du gestionnaire.

d) Les mouvements de crédits

- Entre deux imputations au sein d'une même AP : le virement de crédit

Au sein d'une même AP et d'un même chapitre : les virements sont gérés par les services gestionnaires et validés par le service finances.

- Entre deux AP : le transfert de crédit

Si le transfert de crédit modifie les montants des AP concernées, le mouvement n'est possible que dans le cadre d'une décision budgétaire (BP ou DM) relevant de la compétence du conseil d'administration.

e) L'ajustement des CP sur AP votées

- Définition

L'ajustement des CP d'une AP consiste à mettre à jour les phasages par exercice et par ligne budgétaire de l'échéancier des CP sans modifier le montant total de l'AP.

- Modalités

L'ajustement est effectué par le service finances.

f) La révision des AP

- Définition

La révision d'AP consiste en la modification du montant d'une AP déjà votée (à la baisse comme à la hausse). La révision d'une AP découle de la révision des opérations votées qui la composent. Elle entraîne nécessairement une mise à jour des phasages par exercice et par ligne budgétaire de son échéancier de CP.

- Modalités

La révision des AP est validée par la Responsable du Service Administration et Finances et le Directeur avant un vote au budget primitif ou décision modificative.

Elle s'appuie sur le tableau récapitulatif préparé par la Responsable du Service Administration et Finances.

La révision des AP fait l'objet d'une délibération spécifique au BP ou en DM.

g) La clôture des AP

La clôture de l'AP a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées. Elle fait l'objet d'un rapport en Comité Syndical et se présente sous la forme d'un tableau détaillé par opération (c'est-à-dire par Autorisation de programme) et qui précise les opérations clôturées.

## 2) Dépenses d'Investissement exécutées hors autorisation de programme

Les crédits d'investissement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et mandatées pendant l'exercice.

## D. Les dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et mandatées pendant l'exercice.

## **E. La comptabilité des engagements**

Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les dépenses font l'objet d'un engagement préalable à leur réalisation.

### **1) L'engagement**

L'engagement est l'acte par lequel L'EPTB Gardons crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. Il doit rester dans les limites et objets des autorisations budgétaires.

L'engagement revêt une forme juridique et une forme comptable.

L'engagement juridique est notamment constitué par une délibération, un arrêté, un contrat, une convention, un marché, une lettre de commande ou une décision juridictionnelle devenue définitive.

L'engagement comptable est constitué par la transcription dans la comptabilité de la totalité de la dépense afférente à l'engagement juridique. Il précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure.

L'engagement comptable se fait :

- Sur une autorisation de programme dans le cadre de la gestion pluriannuelle,
- Ou sur les crédits d'investissement ou de fonctionnement hors gestion pluriannuelle.

Il s'effectue à l'aide du logiciel de gestion financière en saisissant un engagement ou un bon de commande.

Les lettres de commandes, commandes et marchés ou tout autre acte ou convention de commande d'un bien ou d'un service sont signés par le Président ou par un élu ayant reçu délégation à cet effet ou par les services ayant reçu délégation à cet effet.

### **2) La tenue d'une comptabilité des dépenses engagées**

Au 31 décembre de chaque exercice, il est établi un état des dépenses engagées non mandatées en Investissement, après annulation des engagements devenus sans objet. De plus, un état des AP au 31 décembre figure dans les annexes au compte administratif.

#### **➡ les restes à réaliser en Investissement :**

Les rattachements portent sur les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait, mais qui n'ont pu être comptabilisées en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative permettant le paiement.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées.

## **F. L'exécution des dépenses et des recettes**

### **1) La liquidation des dépenses et des recettes**

#### **a) La liquidation des dépenses**

La liquidation a pour objet de vérifier la réalité de la dette en attestant du service fait et d'arrêter le montant de la dépense.

En amont de la liquidation de la facture effectuée par le service finances, le service gestionnaire procède à la constatation et à la validation du service fait (quantité livrée, état de fonctionnement, conformité des prix pratiqués, remises etc.).

Le service gestionnaire est l'interlocuteur des fournisseurs et prestataires ; il lui appartient donc de se mettre en relation avec ses derniers pour toute question ou difficulté.

La liste des pièces justificatives obligatoires à transmettre à l'appui des mandats est précisée par catégorie de dépenses par décret.

#### b) La liquidation des recettes

La gestion des recettes incombe au service finances. Ainsi, il lui appartient de constater les droits à émettre un titre, de vérifier la réalité de la recette, sa nature, son montant ainsi que la parfaite désignation du débiteur (pour éviter toute hésitation sur son identité et faciliter le recouvrement par le comptable public).

La liquidation des recettes est effectuée par le service de la gestion budgétaire et financière après transmission des éléments de facturation par le service gestionnaire.

La liste des pièces justificatives obligatoires à transmettre à l'appui des recettes est également précisée par décret.

### **3) L'ordonnancement des dépenses et la constatation des recettes**

#### a) L'ordonnancement des dépenses

Le mandat est l'acte administratif qui donne au comptable l'ordre de payer (« ordonnancement » qui est du seul fait de l'ordonnateur) les sommes dues à un créancier. Il est réalisé par la liquidation de la dépense.

Il est accompagné des pièces justificatives prévues par la réglementation en vigueur.

Les bordereaux de mandat sont mis à la signature du Président ou d'un élu ayant reçu délégation à cet effet, ou des services ayant reçu délégation à cet effet.

#### b) La constatation des recettes

Le titre de recettes est l'acte administratif qui permet au comptable d'assurer le recouvrement. Il doit être accompagné des justificatifs et éléments de liquidation.

Les bordereaux de titres sont mis à la signature du Président ou d'un élu ayant reçu délégation à cet effet, ou des services ayant reçu délégation à cet effet.

### **4) Le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes**

#### a) Le paiement des dépenses

Le paiement effectif ne peut être effectué que par le payeur départemental au regard de l'ordre de payer (mandat) donné par l'EPTB Gardons.

Le payeur effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu, sous peine d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Ces contrôles portent sur :

- la qualité de l'ordonnateur ou de son délégué ;
- la disponibilité des crédits ;
- l'exacte imputation ;
- la validité de la créance (rapprochement entre l'engagement et la facture) ;
- le caractère libératoire du règlement.

b) Le recouvrement des recettes

Le recouvrement de la créance s'effectue sur la base du titre de recettes émis par l'EPTB Gardons et il relève de la responsabilité du comptable public.

En l'absence de règlement spontané par le débiteur, le comptable public met en œuvre des procédures de recouvrement amiables, puis, le cas échéant, et sur autorisation de l'ordonnateur, des mesures d'exécution forcée.

Lorsque le recouvrement des titres de recettes émis par l'EPTB Gardons ne peut être mené à son terme par le payeur départemental, ce dernier propose au l'EPTB Gardons de constater l'irrecouvrabilité de ces créances.

Au vu de ces éléments fournis, le Comité Syndical détermine la liste des créances irrécouvrables en distinguant :

- les créances admises en non-valeur en cas d'échec du recouvrement malgré les diligences effectuées par le comptable public ;
- les créances éteintes en cas de décision juridique extérieure définitive s'imposant à l'EPTB Gardons et rendant impossible toute action de recouvrement.

## **G. Les délais de paiement des factures**

Sauf délais spécifiques, le délai maximum de paiement des factures est celui fixé par décret.

Pour mémoire, depuis le 1er juillet 2010, ce délai est de 30 jours. Il englobe à la fois les délais de l'ordonnateur (liquidation et mandatement) et ceux du comptable public (vérification et mise en paiement).

Le point de départ du délai de l'ordonnateur correspond à la date de réception de la facture, si les prestations ont été réalisées.

Depuis le 1er janvier 2020, tous les fournisseurs, quel que soit leur statut et le nombre de salariés employés, ont l'obligation de déposer leurs factures de manière dématérialisée sur le portail Internet Chorus Pro. Le point de départ du délai de paiement correspond donc à la date de mise à disposition de la facture sur Chorus Pro par le fournisseur.

Le délai global de paiement peut être suspendu par l'EPTB Gardons, une seule fois, si des raisons imputables au créancier ne permettent pas le règlement en l'état de la somme due. Cette suspension s'effectue dans le logiciel de gestion financière par le service gestionnaire. Le service gestionnaire a la responsabilité de la suspension et doit informer sans délai le fournisseur de la suspension de la facture et de son motif.

## **H. Les informations diverses du Comité Syndical**

Chaque année, à l'occasion du vote du compte administratif il est présenté au Comité Syndical un bilan de la gestion pluriannuelle. Ce bilan s'appuie notamment sur la présentation de l'annexe et du ratio de couverture des engagements pluriannuels prévus par l'instruction M57.

En outre, le rapport de présentation des documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) présente, en tant que de besoin, les évolutions proposées en matière d'engagements pluriannuels (ouvertures d'AP nouvelles, ajustement et clôture d'AP).

Annexe à la délibération n° 2022/51  
Du 13/12/2022

La secrétaire de séance  
la 1ère Vice Présidente

Méryl DEBIERRE



Le Président de l'EPTB Gardons

Max ROUSTAN

## EPTB Gardons

## DETAIL DES DUREES D'AMORTISSEMENT A COMPTER DU 01/01/2023

| COMPTE                                                                                                          | CATEGORIE                                                                               | AMORTISSEMENT     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</b>                                |                                                                                         |                   |
| 2031                                                                                                            | Frais d'études                                                                          | 5 ans             |
| 2032                                                                                                            | Frais de recherche et de développement                                                  | 5 ans             |
| 2033                                                                                                            | Frais d'insertion                                                                       | 5 ans             |
| <b>205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b> |                                                                                         |                   |
| 2051                                                                                                            | Droits d'usag, certificats                                                              | 3 ans             |
| 2051                                                                                                            | Logiciels de bureautique                                                                | 10 ans            |
| 2051                                                                                                            | Applications informatiques                                                              | 10 ans            |
| <b>208 Autres immobilisations incorporelles</b>                                                                 |                                                                                         |                   |
| 2087                                                                                                            | Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition                  | 10 ans            |
| 2088                                                                                                            | Autres immobilisations incorporelles                                                    | 10 ans            |
| <b>211 Terrains</b>                                                                                             |                                                                                         |                   |
| 2111                                                                                                            | Terrains nus                                                                            | non amortissables |
| 2113                                                                                                            | Terrains aménagés autres que voirie                                                     | non amortissables |
| 2115                                                                                                            | Terrains bâtis                                                                          | non amortissables |
| 2117                                                                                                            | Bois et forêts                                                                          | non amortissables |
| 2118                                                                                                            | Autres terrains                                                                         | non amortissables |
| <b>212 Agencements et aménagements de terrains</b>                                                              |                                                                                         |                   |
| 2121                                                                                                            | Plantations arbres et arbustes                                                          | 15 ans            |
| 2128                                                                                                            | Autres agencements et aménagements de terrains                                          | 15 ans            |
| <b>213 Constructions</b>                                                                                        |                                                                                         |                   |
| 21311                                                                                                           | Batiments administratifs                                                                | non amortissables |
| 21318                                                                                                           | Autres batiments publics                                                                | non amortissables |
| <b>2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>                                |                                                                                         |                   |
| 21351                                                                                                           | Bâtiments publics                                                                       | non amortissables |
| <b>2138 Autres constructions</b>                                                                                |                                                                                         |                   |
| 2138                                                                                                            | Autres constructions                                                                    | non amortissables |
| <b>214 Constructions sur sol d'autrui</b>                                                                       |                                                                                         |                   |
| 2141                                                                                                            | Bâtiments publics                                                                       | non amortissables |
| 2145                                                                                                            | Installations générales, agencements, aménagements                                      | 15 ans            |
| 2148                                                                                                            | Autres constructions                                                                    | 20 ans            |
| <b>215 Installations, matériel et outillage techniques</b>                                                      |                                                                                         |                   |
| 2158                                                                                                            | tronçonneuses, autres petits outils                                                     | 2 ans             |
| 2158                                                                                                            | débroussailleuses, autres petits outils                                                 | 3 ans             |
| 2158                                                                                                            | broyeur de branches                                                                     | 3 ans             |
| 2158                                                                                                            | matériel auto porté, débusqueurs et autre gros outillage                                | 7 ans             |
| 2158                                                                                                            | autres outillages techniques (exemples : conductimètre, courantomètre, drone, etc ....) | 10 ans            |
| <b>217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</b>                                             |                                                                                         |                   |
| 2171                                                                                                            | Terrains                                                                                | non amortissables |
| 21711                                                                                                           | Terrains nus                                                                            | non amortissables |
| 21713                                                                                                           | Terrains aménagés autres que voirie                                                     | non amortissables |
| 21715                                                                                                           | Terrains bâtis                                                                          | non amortissables |
| 21717                                                                                                           | Bois et forêts                                                                          | non amortissables |
| 21718                                                                                                           | Autres terrains                                                                         | non amortissables |
| 2172                                                                                                            | Agencements et aménagements de terrains                                                 | non amortissables |
| 21721                                                                                                           | Plantations d'arbres et arbustes                                                        | non amortissables |

|                                               |                                                                                                                    |                   |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 21728                                         | Autres agencements et aménagements                                                                                 | non amortissables |
| 2173                                          | Constructions                                                                                                      | non amortissables |
| 217318                                        | Autres bâtiments publics                                                                                           | non amortissables |
|                                               |                                                                                                                    |                   |
| <b>218 Autres immobilisations corporelles</b> |                                                                                                                    |                   |
| 2181                                          | Installations générales, agencements et aménagements divers                                                        | 20 ans            |
| <i>2182 Matériel de transport</i>             |                                                                                                                    |                   |
| 21828                                         | Autres matériels de transport                                                                                      | 10 ans            |
| <i>2183 Matériel informatique</i>             |                                                                                                                    |                   |
| 21838                                         | Autre matériel informatique : PC portables, tablettes, y compris logiciels installés                               | 5 ans             |
| 21838                                         | Ecrans informatiques, imprimantes, scanners                                                                        | 10 ans            |
| 21838                                         | Autre matériel informatique y compris logiciels installés                                                          | 5 ans             |
| 21838                                         | Autre matériel informatique : copieur                                                                              | 3 ans             |
| <i>2184 Matériel de bureau et mobilier</i>    |                                                                                                                    |                   |
| 21848                                         | Autres matériels de bureau et mobiliers : bureaux, chaises, armoires et autres meubles, quel que soit leur montant | 15 ans            |
| 21848                                         | Autres matériels de bureau et mobiliers : fauteuils pivotants sur roulettes, quel que soit leur montant            | 5 ans             |
| 2185                                          | Matériel de téléphonie : téléphones fixes, accessoires téléphonie fixe                                             | 10 ans            |
| 2185                                          | Matériel de téléphonie : portables et accessoires                                                                  | 3 ans             |
| 2188                                          | Autres : coffre fort, armoire forte                                                                                | 20 ans            |
| 2188                                          | Autres                                                                                                             | 10 ans            |



# LE PLAN D' ACTIONS DE COMMUNICATION DE L'EPTB GARDONS

**Prévisionnel 2023-2024**

Le 21 novembre 2022

Sylvie Giraud-Mallier - COM'les10doigts c/o SCOP Mine de talents  
131 impasse des Palmiers – Pist Oasis II – 30319 Alès cedex  
Tél. 07 71 02 82 42 – sylviegiraudmallier@gmail.com–

# SOMMAIRE

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                          | <b>3</b>  |
| <b>PLANNING PRÉVISIONNEL DES DIFFÉRENTS TYPES D’ACTIONS DE COMMUNICATION.....</b> | <b>5</b>  |
| Le travail sur l’identité EPTB Gardons.....                                       | 7         |
| La présence sur les réseaux sociaux .....                                         | 10        |
| La conception ou refonte des principaux supports print et web.....                | 12        |
| Les relations avec la presse .....                                                | 15        |
| Les actions spécifiques de sensibilisation des élus et membres de la CLE.....     | 17        |
| La création de supports de communication audiovisuels.....                        | 20        |
| Les événements et les animations sur le territoire.....                           | 22        |
| La signalétique territoriale / le matériel pédagogique <i>in situ</i> .....       | 25        |
| La communication interne / l’organisation du travail de communication.....        | 27        |
| <b>RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIONS ENVISAGÉES.....</b>                      | <b>28</b> |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                           | <b>29</b> |

# INTRODUCTION

## Les précédentes étapes de travail

### 1 – Le diagnostic de la communication existante

La mission a démarré par un **diagnostic approfondi portant sur l'ensemble des supports de communication** avec pour principales conclusions :

- Une matière très riche et qualitative mais également complexe pour communiquer.
- Des livrets thématiques attractifs et globalement accessibles à un large public.
- Une panoplie de communication (Journal, site internet...) qui ne favorise pas suffisamment :
  - l'identification et la reconnaissance de la structure ;
  - la compréhension des enjeux du territoire et des missions de l'EPTB ;
  - une lecture aisée des données pédagogiques.
- Un manque de couverture médiatique et de visibilité sur le territoire.

### 2 – La définition des fondamentaux de la communication

En parallèle du diagnostic et en concertation étroite avec l'équipe de l'EPTB, nous avons défini la « **feuille de route** » de la **stratégie de communication** en détaillant et en hiérarchisant :

- **Les objectifs de la communication**  
Tous les objectifs énoncés visent à développer une communication pédagogique pour favoriser la reconnaissance de l'EPTB et la sensibilisation aux enjeux du bassin versant.
- **Les publics ciblés**
  - 1 - les élus et les services des collectivités
  - 2 - les habitants du bassin versant
  - 3 - les acteurs socio-économiques, les usagers, du bassin, les partenaires
- **Les sujets prioritaires de la communication**  
Les sujets de l'EPTB Gardons sont aussi nombreux que complexes. Il convient de les recenser et de les hiérarchiser pour valoriser, en priorité, les sujets qui permettront d'atteindre les objectifs de communication.
- **Les éléments de message**  
Les éléments de messages sont ce que les publics de la communication perçoivent. Les sujets de l'EPTB doivent être abordés stratégiquement dans la communication dans un double objectif de clarification et de valorisation : des expressions-clés et des qualificatifs choisis donneront de la force aux messages pour impacter les publics ciblés. Nous avons commencé à travailler principalement sur les éléments de message identitaires : comment parler de l'EPTB ? Comment parler du bassin versant ? Ce travail essentiel doit être poursuivi en parallèle du déploiement du plan d'actions.

### 3 – L'élaboration de la stratégie de communication

Le travail sur les éléments fondamentaux de la communication ainsi que les constats issus du diagnostic nous ont amenés à préconiser les axes stratégiques suivants pour la future politique de communication de l'EPTB :

- **Changer globalement la façon de communiquer**
  - Une communication plus identitaire pour clarifier et valoriser le rôle de l'EPTB
  - Une communication plus accessible pour susciter l'intérêt d'un public plus large
  - Une communication soutenue par les outils digitaux
- **Renforcer les liens avec le publics prioritaires**
  - Une communication de proximité avec les élus
  - Une communication plus visible des habitants du bassin versant

Ces axes stratégiques ont été présentés dans le détail et discutés lors de la commission communication du 06/07/22. La stratégie globale a été validée lors du dernier comité syndical.

### 4 – Les retours d'expérience d'autres EPTB

Trois structures ont été interviewées par téléphone au sujet de leurs stratégies de communication :

- **l'EPTB Aude** (SMMAR)
- **l'EPTB Lez Mosson** (SYBLE)
- **l'EPTB Durance** (SMVAD)

Cette mini-enquête, menée en parallèle du travail sur la stratégie, a donné lieu à un rapport d'analyse et de synthèse fin août 2022. Bien que travaillant dans des contextes différents, ces structures ont défini des axes stratégiques similaires à ceux préconisés pour l'EPTB Gardons, dont principalement :

- La nécessité de **travailler soigneusement les messages sur la structure** (vocation, missions, cohérence d'ensemble des actions) **et le territoire** (notion de bassin versant, matérialisation du territoire, richesses, enjeux...)
- La nécessité de **renforcer prioritairement les outils transversaux** qui touchent tous les publics : l'identité visuelle et le site internet.
- L'évolution vers une **communication plus pédagogique** avec des contenus déclinés par types de publics, par zone ou par usages.

Très intéressée par les premiers retours d'expérience sur les stratégies de communication, l'équipe de l'EPTB Gardons a souhaité poursuivre les investigations avec des entretiens portant, cette fois, sur **les actions de communication** de cinq EPTB :

- **l'EPTB Charente**
- **l'EPTB Arve** (SM3A)
- **l'EPTB Somme** (AMEVA)
- **l'EPTB Vilaine** (Eaux & Vilaine)
- **L'EPTB Saône-Doubs**

Un rapport d'analyse et de synthèse est en cours d'écriture : il viendra enrichir notre réflexion sur les outils et actions envisagés pour l'EPTB Gardons.

## Le plan d'actions

Le plan de communication a été pensé au vu de l'environnement de travail actuel de l'EPTB, pour une durée de 2 ans environ.

Le travail à venir est très volumineux car l'EPTB Gardons doit reconstruire toute sa communication et rattraper le retard dû au contexte de ces dernières années. Il convient donc d'avancer par étapes, en prenant en considération :

- les axes stratégiques considérés comme incontournables pour toucher l'ensemble des publics cibles ;
- les moyens financiers mobilisables ;
- les temps de travail pouvant être consacrés par l'équipe de l'EPTB, dont plus particulièrement, ceux de Nathalie Vanherle, seule salariée dédiée entièrement au travail de communication.

**Les moyens financiers** des principales actions ont fait l'objet de premières estimations.

**Les temps de travail** de Nathalie Vanherle ont aussi été globalement évalués pour les principales actions. Un suivi de ces temps et des bilans réguliers en équipe devront permettre de bien appréhender la charge effective attribuable à chaque type de tâche.

Nous proposons de distinguer les nombreuses actions qui ont été envisagées selon **3 niveaux de priorité**.

- **Les actions de niveau P1** : ces actions sont **prioritaires** ; certaines constituent le socle de la stratégie de communication et demanderont un travail « de fond » important dès le 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- **Les actions de niveau P2** : ces actions **essentiels** pourront être mises en place progressivement au 2<sup>e</sup> semestre 2023 ou en 2024, dans la limite des moyens mobilisables.
- **Les actions de niveau P3** : ces actions constituent des voies **intéressantes** pour renforcer l'impact de la communication de l'EPTB sur le territoire ; certaines sont incontournables mais non urgentes, d'autres sont optionnelles, à ré-étudier lorsque les actions de niveaux P1 et P2 auront été avancées.

## Planning prévisionnel des différents types d'actions de communication

Actions de niveau P1

Actions de niveau P2

Actions de niveau P3

## Le travail sur l'identité EPTB Gardons

| ACTIONS                                                                         | BUDGET HT | 1 <sup>er</sup> sem. 23 | 2d sem.23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem. 24 | 2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|------------|------|
| Écriture textes <b>présentation identitaire</b> / Base line logo                | 1 800€    | X                       |           |                         |            |      |
| Recensement des <b>sujets</b> prioritaires de la com. <b>messages</b>           |           |                         |           |                         |            |      |
| Défini <sup>o</sup> <b>ligne éditoriale</b> : déclinable FB, presse, actus site |           |                         |           |                         |            |      |
| Évolution <b>charte graphique</b>                                               | 4 800€    | X                       |           |                         |            |      |
| Renforcement <b>photothèque</b>                                                 | -         | X                       | X         | X                       | X          | X    |
| Conception <b>cartes schématique + détaillée du bassin</b>                      | 1 200€    | X                       |           |                         |            |      |
| <b>Trombinoscope</b> élus, services, CLE                                        | 1 500€    | X                       |           |                         |            |      |
| <b>Infographies</b> pédagogiques + <b>vidéos</b> courtes smartphone             | -         |                         | X         | X                       | X          | X    |

## Le travail sur l'identité EPTB Gardons

Comment parler de l'EPTB Gardons et du bassin versant ? Quels messages, quelles images, quel univers graphique ? Un travail de fond sur l'ensemble de ces questions doit être mené prioritairement pour permettre des retours sur investissement sur les mois et années à venir.

- **Les textes de positionnement identitaire et les cartes du bassin versant** : des textes succincts mais exhaustifs pour asseoir l'identité de l'EPTB Gardons ; des cartes lisibles pour comprendre le bassin versant (cf. page suivante exemple Cèze).
- **La baseline logo** : des mots clé pour clarifier la vocation de l'EPTB et accrocher les publics.
- **Le choix des sujets et des messages / la ligne éditoriale** : parmi tous les sujets de l'EPTB, lesquels doivent-ils être privilégiés dans la communication ? Comment et quand les aborder dans la presse, sur FB, sur le site ? Quels contenus « types » doit-on préparer à l'avance (communication de crise, interventions de l'équipe verte...), etc
- **La charte graphique, la photothèque** : pour guider et faciliter le travail de conception graphique (règles et modèles), pour une identité visuelle plus forte et plus vivante.
- **Le trombinoscope** : pour renforcer les liens avec les publics, « humaniser » la communication.
- **Les infographies pédagogiques et vidéos courtes** : ces éléments pourront être créés en interne au fil du temps, pour animer la communication, notamment sur les réseaux sociaux.

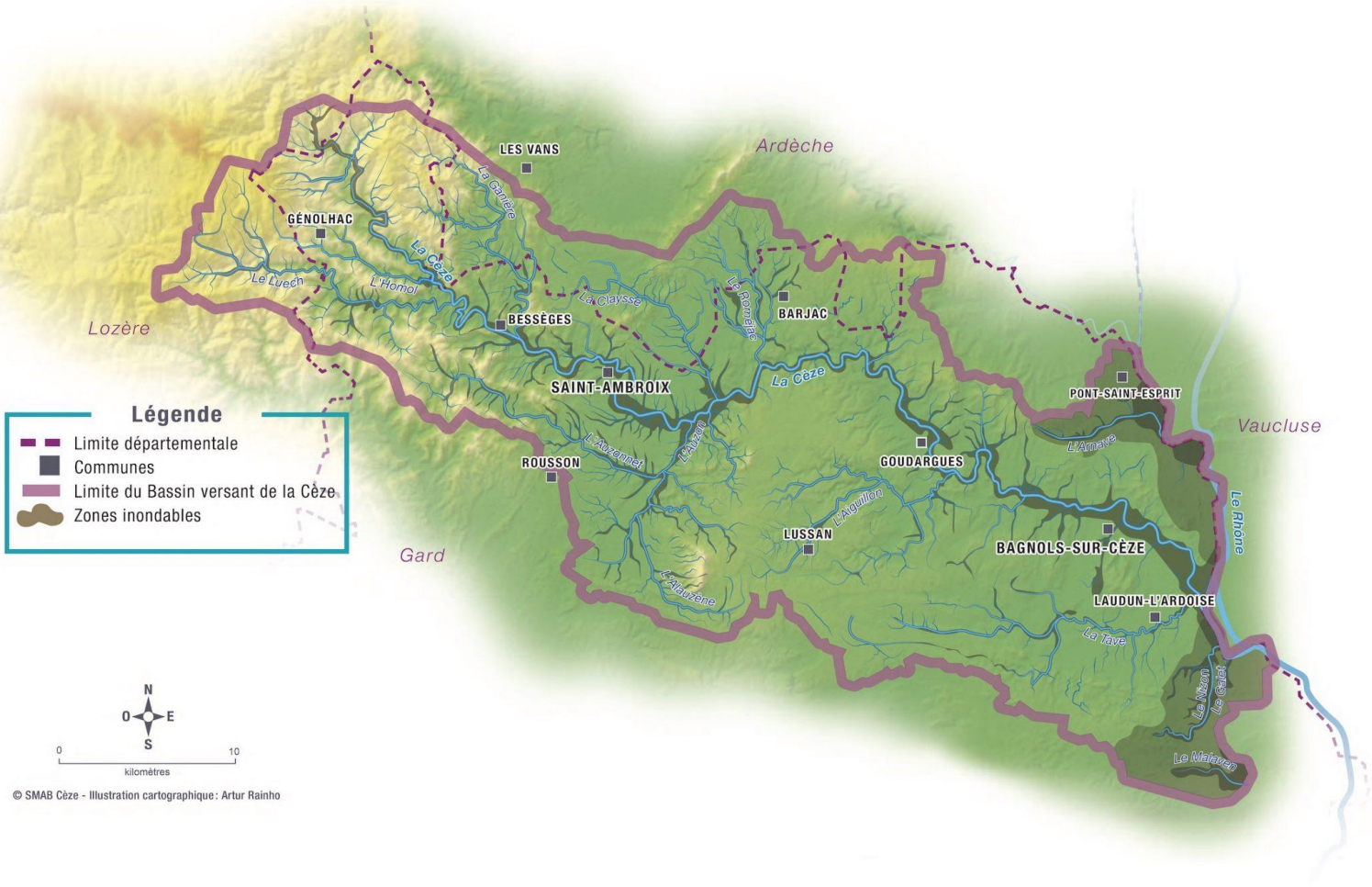
### OBJECTIFS

Asseoir l'identité de l'EPTB Gardons, promouvoir son image, favoriser le sentiment d'appartenance au bassin versant, dynamiser la communication

### PUBLICS

Tous

Exemple de carte de bassin versant (Cèze)



## La présence sur les réseaux sociaux

| ACTIONS                                                    | 1 <sup>er</sup> sem. 23 | 2d sem. 23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem. 24 | 2025 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|------------|------|
| Process interne + calendrier éditorial + lancement page FB | X                       |            |                         |            |      |
| Animation page Facebook / suivi                            | X                       | X          | X                       | X          |      |
| Lancement compte Instagram                                 |                         |            |                         | X          |      |

## La présence sur les réseaux sociaux

L'animation d'une page Facebook est prévue dès le début d'année 2023.

- **Le process interne** : l'organisation de ce travail nouveau pour l'EPTB doit être définie en amont du lancement de la page (collecte des données, écriture, validation, animation, modération...). D'une façon générale, l'équipe a identifié la nécessité d'améliorer la communication interne afin de pouvoir sélectionner stratégiquement les sujets qui méritent d'être communiqués (cf. p.27).
- **Le calendrier éditorial / le lancement et l'animation de la page** : des publications de présentation de l'EPTB et du bassin versant seront préparées en amont du lancement, ainsi que le calendrier des premières semaines de l'année. L'objectif est de consacrer en moyenne 0,5 j/semaine à ce travail et de conduire un retour d'expérience au bout de 3 mois.

Il sera important de faire « vivre » la page, interagir avec les réseaux de partenaires, partager des informations pédagogiques, valoriser les actualités et les événements de l'EPTB, inciter à accéder aux contenus du site internet... Une organisation bien « ficelée » permettra de ne pas tomber dans les principaux pièges tendus par les réseaux sociaux : la chronophagie et l'éparpillement.

- **L'ouverture d'un compte Instagram** : une présence sur ce réseau pourrait être envisagée dans un avenir plus lointain pour toucher un public plus jeune, mettre en valeur la matière photo de l'EPTB, interagir avec les nombreuses structures à vocation environnementale qui communiquent sur ce réseau.

### OBJECTIFS

Renforcer la notoriété de l'EPTB Gardons, toucher et sensibiliser un public plus large

### PUBLICS

Tous

## La conception ou refonte des principaux supports print et web

| ACTIONS                                                            | BUDGET HT | 1 <sup>er</sup> sem. 23        | 2d sem. 23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem.24   | 2025 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------|------------|-------------------------|-------------|------|
| Mises à jour outils administratifs et signalétique (nvelle charte) | -         | X                              |            |                         |             |      |
| Refonte du dépliant « Ripisylve »                                  | 1 500€    | X                              |            |                         |             |      |
| Conception plaquette institutionnelle                              | 2 000€    | X                              |            |                         |             |      |
| Conception du Journal des Gardons 8 pages / édition automne        | -         | X                              | X          | X                       | X           | X    |
| Conception d'un Journal « relais » : A4 R°V°/ édition printemps    |           | X                              |            | X                       |             | X    |
| Fiches thématiques prioritaires élus (V1 « simple » du livret élu) | -         | À préciser : besoins, attentes |            |                         |             |      |
| Concept° Livret de l' élu 1 (base) : présentation EPTB et bassin   | 20 000€   | X                              |            |                         |             |      |
| Concept° Livret de l' élu 2 (suite) : différentes thématiques      |           |                                | X          | X                       |             |      |
| Évolut° 1 Site web : Màj essentielles + texte accueil + maillage   | -         | X                              |            |                         |             |      |
| Évolut° 2 Site web : architecture / ergo pages / design /rewrit    | 10 000€   |                                |            | À préciser              |             |      |
| 1 document « léger » / EPCI : 12 p. (5 x 150 ex) + (1 x 30 ex)     | 6 000€    |                                | X          | X                       |             |      |
| Rapport d'activité annuel : 1 brochure 32 à 48 p. à 250 ex         | 5 000€    |                                | X          | X                       | À confirmer |      |
| Conception d'un stand EPTB                                         | 2 500€    |                                | X          |                         |             |      |

## La conception ou refonte des principaux supports print et web

Pour déployer sa nouvelle stratégie, l'EPTB Gardons a pour priorité de compléter et de « rénover » sa panoplie de communication.

- **Le document « Ripisylve »** : largement diffusé, traitant d'une thématique importante et transversale, d'un format léger peu onéreux en termes de fabrication, il pourra être modernisé dans le cadre du travail sur la charte graphique et mis à jour rapidement.
- **La plaquette institutionnelle** : l'EPTB doit se doter d'un document de présentation générique qui reprendra les éléments identitaires travaillés en amont (sujets et messages clé, carte du bassin...).
- **Le Journal des Gardons** : il est prévu de faire évoluer ce 8 pages (articles allégés, plus d'infographies et d'images, plus de place aux enjeux pour mettre en perspective les actions...), de garder un caractère technique pour cibler un public « intéressé » et de maintenir la périodicité annuelle pour ce support complet (parution en automne).
- Pour prendre le **relais sur les actualités de l'EPTB** à 6 mois d'intervalle (parution au printemps), il est envisagé de diffuser auprès des mêmes publics, un document « léger » du type A4 recto verso avec peu de textes et des photos : **Les Brèves des Gardons**.

### OBJECTIFS

Doter l'EPTB Gardons d'une panoplie d'outils complémentaires pour une communication plus identitaire et plus pédagogique, adaptée à ses différents objectifs.

### PUBLICS

Riverains et usagers (ripisylve), élus, partenaires, acteurs socio-économiques (plaquette, journal, rapport d'activités), élus (livret de l' élu), tous les publics (site web, stand)

## La conception ou refonte des principaux supports print et web

- **Le livret de l' élu** : plus de 30 sujets sont au sommaire de ce support dont la conception est prévue par étapes, sous forme de fiches pédagogiques pouvant être rassemblées *in fine* par blocs thématiques (connaissances générales, données sur le territoire, etc). Il est envisagé de travailler les thèmes prioritaires sous une forme « simplifiée » afin de transmettre aux élus les contenus dont ils ont besoin au plus tôt (thématiques « Inondation », « Entretien des rivières », « Autorisations de prélèvement »...)
- **Le site internet** : avec le déploiement de la communication, notamment sur Facebook et dans la presse, cet outil va devenir « l'espace d'atterrissage » de tous les publics. Un remaniement structurel (arborescence générale, structure des pages) sera souhaitable, à moyen terme, pour en faire une vitrine identitaire valorisante et un centre de ressources pédagogiques efficace. Les évolutions considérées comme prioritaires sont envisagées à court terme : mises à jour essentielles (suppression des contenus et fonctionnalités obsolètes), nouveau texte de présentation en page d'accueil, amélioration du maillage interne (liens entre les contenus des différentes rubriques), meilleure hiérarchisation des contenus (niveaux de titres et design global des pages en harmonie avec la future charte graphique).
- **Le rapport d'activité annuel synthétique** : plusieurs EPTB interviewés éditent ce type de support et ont des retours très positifs de la part des destinataires. Deux formules complémentaires ont été envisagées pour l'EPTB Gardons et chiffrées : une brochure globale (32 à 48 pages pour faire la part belle aux photos) et un document plus léger (+/- 12 pages) déclinable par EPCI (une base commune et des données territorialisées). Cette dernière option est considérée comme prioritaire pour rendre compte des activités de l'année 2023 ; la brochure complète pourrait être envisagée à moyen terme si les temps disponibles pour ce travail s'avéraient insuffisants en 2023. La diffusion de ce type de support devrait se situer au printemps, au plus tard en juin.

## Les relations avec la presse institutionnelle, locale, spécialisée

| AXE                                                | ACTIONS                                                                               | 1 <sup>er</sup> sem. 23 | 2d sem. 23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem. 24 | 2025 |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|-------------------------|------------|------|
| Relations publiques et presse auprès collectivités | Fichier contacts presse municipale et intercommunale                                  | X                       |            |                         |            |      |
|                                                    | Assurer une régularité de publications : 6 à 12 articles par an versions print et web | X                       | X          | X                       | X          |      |
|                                                    | RDV Nathalie avec chargé.e.s de com intercos. + interloc. mairies                     |                         | X          |                         |            |      |
| Relations presse locale et spécialisée             | Renforcement fichier presse locale/ régionale                                         | X                       | X          | X                       | X          |      |
|                                                    | CP réguliers selon actions (tous secteurs et thématiques)                             | X                       | X          | X                       | X          | X    |
|                                                    | Conception Dossier de presse institutionnel                                           |                         | X          |                         |            |      |
|                                                    | Partenariat media : France bleu Gard Lozère...                                        |                         | À préciser |                         |            |      |
|                                                    | Fichier presse spécialisée (environnemt, fct° publique...)                            |                         |            |                         |            |      |
|                                                    | Événementiels : points presse, tour presse...                                         |                         |            |                         |            |      |

## Les relations avec la presse institutionnelle, locale, spécialisée

La présence médiatique de l'EPTB Gardons sur le territoire est indispensable pour atteindre ses objectifs de reconnaissance et de pédagogie. L'actualité fortement axée sur « l'urgence climatique » est malheureusement propice à la sensibilisation des publics sur les sujets de l'EPTB.

- **Les relations publiques et presse auprès des collectivités** : la proposition régulière d'articles à faire paraître dans les bulletins d'information des communes et intercommunalités doit permettre de gagner en notoriété auprès des administrés. De nombreuses idées de sujets ont d'ores et déjà été listées par l'équipe de l'EPTB : des choix s'imposeront en fonction de leur saisonnalité, de l'actualité du bassin versant et de la ligne éditoriale conçue au regard des sujets définis comme prioritaires.  
Des contacts directs pourront être mis en place progressivement avec les chargés de communication des EPCI et les interlocuteurs des communes afin de resserrer les liens avec ces collectivités et d'obtenir des retours sur les communications réalisées.
- **Les relations avec la presse locale** : les journalistes sont actuellement attentifs aux sujets qui touchent, de près ou de loin, aux impacts du changement climatique. L'EPTB Gardons peut donc facilement mobiliser la presse locale pour couvrir ses différentes actions. Plus stratégiquement, il doit profiter de ce contexte pour communiquer des messages forts sur sa vocation globale et ses missions (textes identitaires inclus aux communiqués de presse, envoi d'un dossier de presse institutionnel, sollicitation pour partenariats médias...).

### OBJECTIFS

Favoriser la visibilité médiatique de l'EPTB avec une stratégie éditoriale déclinée dans la presse, sur Facebook et le site internet

### PUBLICS

Tous

## Les actions spécifiques de sensibilisation des élus et membres de la CLE

| ACTIONS                                                                                         | 1 <sup>er</sup> sem. 23 | 2d sem.23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem.24 | 2025 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|-------------------------|-----------|------|
| Réflexion autour des comités syndicaux (dossier de séance, présentation allégée...)             | X                       |           |                         |           |      |
| Recensement et mobilisat° des <b>relais actifs</b> de l'EPTB                                    | X                       |           |                         |           |      |
| <b>Visites de terrain thématiques</b> élus + membres CLE                                        |                         | X         |                         | X         |      |
| <b>Formations courtes</b> en visio du soir / auditoires ciblés                                  |                         | X         | X                       | X         | X    |
| <b>Séminaires agents communaux / élus</b><br>annuels ou bisannuels / par secteurs géographiques |                         |           | À préciser              |           |      |
| Présentation en <b>bureaux communautaires</b> (tous)                                            |                         |           | À préciser              |           |      |
| Présentation en <b>conseils municipaux</b> (secteurs prioritaires)                              |                         |           | À préciser              |           |      |

## Les actions spécifiques de sensibilisation des élus et membres de la CLE

Les outils dédiés (livret de l'élus, Journal et Brèves des Gardons), la communication régulière dans la presse, la présence sur FB, les invitations aux inaugurations de travaux... vont dans le sens d'une meilleure sensibilisation des élus. En plus de cette synergie de moyens, des actions « de proximité » doivent être envisagées pour resserrer les liens avec ces publics prioritaires et renforcer l'impact pédagogique des supports.

- **Comités syndicaux** : pour une amélioration de la compréhension des sujets par les élus (dossier de séance, présentation des actions...), l'équipe de l'EPTB propose d'organiser une réunion spécifique de la commission communication sur ce sujet en début d'année 2023. Lors du prochain comité syndical, il sera proposé aux élus intéressés par la question, de s'associer aux réflexions de la commission.
- **Recensement des relais actifs de l'EPTB** : un recensement de toutes les personnes ressources de l'EPTB (élus et membres CLE) secteur par secteur a été amorcé par l'équipe de l'EPTB Gardons et doit être poursuivi en interne avec l'ensemble des agents.  
Les objectifs :
  - avoir une vue d'ensemble précise de ce réseau (qui ? où ? combien ? ...)
  - imaginer des modalités de concertation / mobilisation adaptées : quels outils mettre à leur disposition pour faciliter le travail de relais ? comment mieux couvrir tous les secteurs ? trouver des relais de diffusion dans les réseaux d'utilisateurs ?...

### OBJECTIFS

Mieux faire connaître tous les champs d'action de l'EPTB, favoriser la compréhension des enjeux, aider à la prise de décision

### PUBLICS

Élus et membres CLE

## Les actions spécifiques de sensibilisation des élus et membres de la CLE

- **Les visites de terrain thématiques** : les expériences récentes ont été un succès et l'équipe de l'EPTB souhaite renouveler ces actions sur des thématiques ciblées (visites « inondations », « toxiques », « ressource en eau », « milieux »...).
- **Les formations thématiques en visio-conférence** (séances d'1 heure programmées en soirée) : l'EPTB SYBLE nous a fait part d'excellents retours à ce sujet ; de par leur caractère peu contraignant, ces séances peuvent permettre de toucher un large public sur des thématiques diverses. L'équipe de l'EPTB Gardons souhaite expérimenter cette formule.
- **Les séminaires par secteurs géographiques** : des rencontres pourraient être organisées 1 fois par an ou tous les 2 ans, avec une répartition cohérente sur le territoire, pour sensibiliser les délégués communautaires et les maires aux thématiques phares de l'EPTB, concilier pédagogie et convivialité et motiver ces personnes à relayer la communication de l'EPTB.

Pour faire face au manque de disponibilité de ces publics, l'idée a été émise en commission communication d'ouvrir ces rencontres aux agents des services communaux, qui pourraient être très motivés pour acquérir et renforcer leurs connaissances dans ce cadre et constituer de bons relais de communication au sein de leurs collectivités respectives.

## La création de supports de communication audiovisuels

| ACTIONS                                                          | BUDGET HT    | 1 <sup>er</sup> sem. 23 | 2d sem. 23 | 1 <sup>er</sup> sem. 24 | 2d sem.24 | 2025 |
|------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------|------------|-------------------------|-----------|------|
| Création clip identitaire EPTB Gardons 2-3 min.                  | 5 500€       |                         |            |                         | X         | X    |
| Création clip de présentation du bassin versant (drône) 2-3 min. | 5 500€       |                         |            |                         | X         | X    |
| Création 6-8 vidéos sectorielles / interviews habitants-usagers  | 6 000-8 000€ |                         |            |                         | X         | X    |
| Série de podcasts thématiques / 7 épisodes 10-15 min.            | 7 000€       |                         |            |                         | X         | X    |

## La création de supports de communication audiovisuels

Si la conception de ce type d'outils ne constitue pas une priorité, il sera fort intéressant de les envisager à moyen terme pour renforcer l'impact de la communication auprès des différents publics cibles.

- **Le clip identitaire** : situer le bassin versant, évoquer les usages, présenter la structure et ses missions. Ex.: Eaux & Vilaine : <https://www.youtube.com/watch?v=DURFwyfJoj0>
- **La vidéo de présentation du bassin versant** : survoler le bassin versant (drône), présenter la mosaïque des territoires liés par le trajet de l'eau, évoquer les usages, les enjeux...
- **Les vidéos sectorielles avec interviews** : faire découvrir les différentes facettes du bassin versant et la pluralité des enjeux liés à l'eau, avec interviews d'usagers, habitants...
- **La série de podcasts thématiques** : créer du lien et de la proximité par le mode narratif, aller en profondeur dans les sujets (durée 10 à 15 min. ) ; donner la parole aux membres de l'EPTB, acteurs de l'eau, habitants... ; aborder le territoire et les questions de l'eau sous des angles divers et attractifs : biodiversité, histoire, art...  
Cet outil de plus en plus prisé (+ d'1 internaute sur 5 écoute des replays ou télécharge des podcasts natifs) peut venir en complément des supports vidéo et permettre à l'EPTB Gardons de renforcer son image en « racontant » le territoire de façon originale et impactante.

### OBJECTIFS

Doter l'EPTB Gardons de supports « vivants » adaptés à la communication digitale ; promouvoir la structure, favoriser le sentiment d'appartenance au bassin versant, améliorer la portée pédagogique de la communication.

### PUBLICS

Tous

## Les événements et les animations sur le territoire

| AXES                                                     | ACTIONS                                                                                               | BUDGET<br>HT          | 1 <sup>er</sup> sem.<br>23                    | 2d sem.<br>23                              | 1 <sup>er</sup> sem.<br>24 | 2d sem.<br>24 | 2025 |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|---------------|------|
| Le événements<br>EPTB                                    | Inaugurations de chantiers et travaux                                                                 |                       | X                                             | X                                          | X                          | X             |      |
|                                                          | Organisation des <b>JO de l'eau</b> sur le bassin versant des Gardons                                 |                       | À préciser                                    |                                            |                            |               |      |
|                                                          | Festival <b>Émergences</b> en septembre                                                               |                       | X                                             | X                                          | X                          | X             |      |
|                                                          | Événement <b>Cévennes</b> + 1 par grand secteur années suivantes                                      |                       | X                                             | X                                          | X                          | X             |      |
| Les événements<br>territoriaux ou<br>journées à<br>thème | Salon des Maires du Gard en juin                                                                      |                       |                                               | À préparer en partenariat avec autres EPTB |                            |               |      |
|                                                          | Journée nationale de la <b>résilience aux risques</b> en octobre                                      |                       |                                               | X                                          |                            |               |      |
|                                                          | Journées <b>zones humides</b> (02/02), <b>mondiale de l'eau</b> (22/03)                               |                       |                                               |                                            | X                          |               |      |
| Les animations<br>et actions de<br>sensibilisation       | Actions locales « entretien des rivières » :<br><b>Gestion des déchets + Valorisation des broyats</b> |                       | En cours d'étude                              |                                            |                            |               |      |
|                                                          | Animations <b>grand public</b>                                                                        |                       | Actions mises en place selon demandes         |                                            |                            |               |      |
|                                                          | <b>Observatoire participatif</b> / animations associées                                               |                       | À préciser                                    |                                            |                            |               |      |
|                                                          | Animations <b>publics scolaires</b>                                                                   | 100 000 à<br>200 000€ | Dispositif porté par le Conseil départemental |                                            |                            |               |      |

## Les événements et les animations sur le territoire

- **Les inaugurations de travaux** : elles constituent des opportunités de visibilité dans la presse et les réseaux sociaux et doivent permettre à l'EPTB de faire passer des messages forts sur son identité et les enjeux du territoire.
- **Les JO de l'eau** : prévu en été 2024, cet événement va constituer un temps fort pour l'EPTB Gardons avec des temps de préparation conséquents qui restent à préciser.
- **Les événements par secteur** : il est envisagé, à terme, un événementiel par grand secteur avec, a priori, le festival *Émergences* sur le Bas Gardon et un projet en Cévennes (en cours de réflexion) en 2024 ; à compléter les années suivantes par un projet à proximité de la confluence des Gardons d'Anduze et d'Alès, voire un 4<sup>e</sup> projet sur l'Uzège à coupler éventuellement avec un événement existant.
- **Le salon des Maires à Alès** (juin 2024) : cet événement constitue une belle opportunité pour communiquer de façon rapprochée avec les élus. À organiser en partenariat avec d'autres EPTB.
- **Les journées à thèmes liés à l'eau ou au changement climatique** : des occasions d'organiser des petits événements thématiques, ou plus modestement, de mettre un coup de projecteur sur l'EPTB via les différents canaux de communication.

### OBJECTIFS

Favoriser les contacts directs avec les publics et la visibilité de l'EPTB sur le territoire

### PUBLICS

Selon événements

## Les événements et les animations sur le territoire

- Deux types d'actions locales sont en cours de réflexion au sein du service « Entretien des rivières » autour la **gestion des déchets** et de la **valorisation des broyats** : des opportunités de toucher directement les citoyens avec une communication pédagogique *in situ*.
- **Les animations grand public** : ces animations ont été jusqu'alors réalisées « à la demande ». L'EPTB Gardons va être de plus en plus sollicité sur des événementiels locaux et devra faire des choix stratégiques pour favoriser les meilleurs retours sur investissements. Il est notamment important que ces actions soient bien réparties sur l'année et sur le territoire, qu'elles puissent couvrir les thématiques prioritaires et drainer un public suffisamment conséquent.
- **Les animations auprès des publics scolaires** : l'équipe étudie ce type d'action à mettre en place dans un avenir plus lointain (programme porté par le Département).

## La signalétique territoriale / Le matériel pédagogique in situ

| ACTIONS                                                                                   | 1 <sup>er</sup> sem.<br>23 | 2d sem23 | 1 <sup>er</sup> sem.<br>24 | 2d<br>sem.24 | 2025 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------|----------------------------|--------------|------|
| <b>Repères de crues</b> : remplacement des panneaux explicatifs, pose de nouveaux repères | À préciser                 |          |                            |              |      |
| <b>Panneaux entretien des cours d'eau</b>                                                 |                            |          |                            | X            |      |
| Signalétique <b>ouvrages hydrauliques + terrains EPTB</b>                                 |                            |          |                            | À préciser   |      |
| <b>Le matériel pédagogique <i>in situ</i></b>                                             |                            |          |                            | À préciser   |      |

## La signalétique territoriale / Le matériel pédagogique in situ

- **Les panneaux « Repères de crues »** : l'EPTB va devoir rapidement remplacer la signalétique obsolète et installer de nouveaux repères sur 10 à 15 communes du bassin. Ces interventions pourraient être l'occasion d'organiser des petits événements dans chaque EPCI à destination des élus et/ou du grand public avec une ou plusieurs actions associées (conférence, visite guidée, atelier pratique, animation CPIE, témoignages, événement artistique...)
- **Les panneaux « entretien des cours d'eau »** : les panneaux de chantier actuellement utilisés vont être retravaillés dans le cadre de l'élaboration de la charte graphique ; pour autant, ils ne constitueront pas des panneaux pédagogiques aptes à mettre en valeur les enjeux des actions d'entretien des cours d'eau.
- **Le matériel pédagogique *in situ*** : l'installation de panneaux pédagogiques ou parcours d'interprétation sur des sites clé du territoire pourra être envisagée dans un avenir plus lointain pour sensibiliser un large public de riverains, promeneurs, usagers pleine nature, touristes, scolaires...
- **La signalétique sur les ouvrages hydrauliques et sur les terrains de l'EPTB** : ces supports devront être envisagés à terme mais ils ne constituent pas une priorité.

### OBJECTIFS

Favoriser la visibilité de l'EPTB Gardons sur le territoire

### PUBLICS

Habitants du bassin versant

## La communication interne / L'organisation du travail de communication

L'élaboration du plan de communication externe de l'EPTB Gardons a soulevé un ensemble de questions que l'équipe étudie et qui touche tant à la **communication interne** qu'à l'**organisation du travail** impliqué par le déploiement de la stratégie. La réflexion porte notamment sur les sujets suivants :

- **La création de groupes de travail au sein des agents** pour enrichir les réflexions sur :
  - la circulation des informations en interne (actions en cours, projets...)
  - la communication sur l'entretien des cours d'eau
  - les Jeux Olympiques de l'eau sur le bassin versant
- **L'évaluation des temps de portage des actions de communication :**
  - les temps de travail de Nathalie Vanherle et leur répartition par type de tâche
  - les temps à passer par les agents (retours d'expérience auprès des responsables de services)
- **La réflexion sur les circuits de validation :** pour favoriser fluidité et réactivité.
- **La mise en place de process de communication interne :**
  - réunion dédiée à la communication le 1<sup>er</sup> lundi du mois
  - outil de partage (agenda collectif)
- **Un travail partagé :**
  - renforcement de la photothèque (nomenclature / accessibilité des images)
  - recensement des relais actifs de l'EPTB

### OBJECTIFS

- Favoriser la transmission en interne des informations et actions devant être répercutées en communication externe
- Impliquer les agents dans la démarche de communication et enrichir la réflexion stratégique grâce à leurs apports et retours d'expérience « terrain ».
- Organiser au mieux le travail de communication pour ne pas « surcharger » les équipes et concilier rigueur et fluidité au long cours.

## Récapitulatif des principales actions envisagées

| NIVEAU P1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | NIVEAU P2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | NIVEAU P3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le travail sur l'identité de l'EPTB Gardons : messages, charte graphique, iconographie, ligne éditoriale...</li> <li>L'animation d'une page Facebook</li> <li>La conception (ou l'évolution) des principaux supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>Site internet (MàJ essentielles)</li> <li>Journal des Gardons (automne) + Brèves des Gardons (printemps)</li> <li>Livret de l' élu 1 : fiches thématiques prioritaires (version simplifiée)</li> <li>Plaquette institutionnelle</li> <li>Document « Ripsisylve »</li> </ul> </li> <li>La publication d'articles dans les bulletins municipaux et intercommunaux</li> <li>Les relations avec la presse locale</li> <li>Les inaugurations de chantiers et travaux</li> <li>L'organisation des JO de l'eau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La conception de nouveaux supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>Livret de l' élu 2 : panoplie de fiches thématiques</li> <li>Rapport d'activité annuel</li> <li>Stand EPTB</li> <li>Site internet : refonte globale</li> </ul> </li> <li>Les actions spécifiques auprès des élus, membres de la CLE, agents des collectivités : <ul style="list-style-type: none"> <li>Visites de terrain thématiques</li> <li>Formations courtes en visio du soir</li> <li>Séminaires annuels ou bisannuels par secteurs géographiques</li> <li>Présentation en bureaux communautaires</li> </ul> </li> <li>La présence sur des événements territoriaux</li> <li>La pose de nouveaux repères de crues, le remplacement de la signalétique obsolète</li> <li>Les contacts directs avec les responsables de communication des intercommunalités et interlocuteurs mairies</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La création de supports audiovisuels : clips de présentation de l'EPTB et du bassin, vidéos sectorielles avec interviews, podcasts thématiques...</li> <li>La signalétique territoriale, le matériel pédagogique <i>in situ</i></li> <li>Les relations avec la presse spécialisée</li> <li>La création d'événements presse</li> <li>La mise en place de partenariats media</li> <li>L'animation d'un compte Instagram</li> <li>Les animations grand public</li> <li>Les actions de sensibilisation scolaire</li> <li>La mise en place d'un observatoire participatif</li> </ul> |

## CONCLUSION

Le plan d'actions qui fait l'objet de ce rapport ne concerne que les actions définies dans le cadre de la réactualisation de la stratégie globale de communication. Il ne prend pas en compte la communication qui devra être déployée sur des projets spécifiques (ex. ALABRI 3).

Ce planning prévisionnel devra donc être adapté au vu de l'ensemble de la charge de travail en communication et faire l'objet de bilans réguliers en équipe, au fur et à mesure de son déploiement.

En tout état de cause, l'EPTB Gardons a de solides atouts pour mener à bien sa nouvelle stratégie, laquelle devrait répondre aux objectifs majeurs de communication et de sensibilisation définis préalablement.

Dans le cadre qui est proposé, cette communication devrait, dans un premier temps, s'affirmer et s'épanouir grâce à la création et l'évolution des principaux supports, à l'attention spécifique portée aux publics prioritaires et au renforcement de la présence médiatique de l'EPTB sur le bassin versant. Dans un second temps, lorsque la panoplie d'outils identitaires et pédagogiques sera déployée et la nouvelle organisation du travail de communication « rôdée », il s'agira de renforcer les contacts directs avec les publics cibles au travers d'événementiels, de partenariats et d'actions de proximité, avec l'appui de supports complémentaires (signalétiques, audiovisuels...) innovants et impactants.

# LES STRUCTURES DE BASSIN ET DE NAPPES EN LANGUEDOC ROUSSILLON

Etat des lieux

Version du 09/11/2022



## SOMMAIRE

### Table des matières

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| SYNTHESE de l'état des lieux des structures de bassin et de nappes ..... | 3  |
| Les structures en Languedoc-Roussillon .....                             | 4  |
| Ancienneté des structures.....                                           | 5  |
| Nature juridique .....                                                   | 5  |
| Surfaces et population des territoires de compétence.....                | 6  |
| Fonctionnement .....                                                     | 6  |
| Les équipes .....                                                        | 6  |
| Budgets et CA .....                                                      | 7  |
| La participation des membres (2022) .....                                | 7  |
| Les équipes vertes .....                                                 | 7  |
| Quelles missions sur quels milieux ? .....                               | 8  |
| Les cours d'eau .....                                                    | 8  |
| Milieux .....                                                            | 8  |
| L'entretien des cours d'eau .....                                        | 8  |
| Continuité écologique .....                                              | 8  |
| Restauration physique / Renaturation .....                               | 8  |
| Les zones humides et lagunes .....                                       | 8  |
| Les nappes .....                                                         | 9  |
| Gestionnaires.....                                                       | 9  |
| Surfaces et prélèvements.....                                            | 9  |
| PGRE .....                                                               | 10 |
| Le littoral .....                                                        | 11 |
| Prévention des inondations .....                                         | 11 |
| Compétence GEMA/PI.....                                                  | 11 |
| Ruissellement/érosion des sols.....                                      | 11 |
| Accompagnement des collectivités sur le petit cycle de l'eau.....        | 12 |
| Outils portés par les structures .....                                   | 12 |
| Les SAGE .....                                                           | 12 |
| Les contrats de rivière, de bassin, de baie .....                        | 13 |
| Les PAPI .....                                                           | 13 |
| Natura 2000.....                                                         | 14 |

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| PAEC .....                                                 | 14 |
| SCOT .....                                                 | 14 |
| Les structures de bassin et les structures nationales..... | 14 |
| Les structures de bassin et le Comité de bassin.....       | 15 |
| Contribution à des projets de recherche .....              | 15 |

## SYNTHESE de l'état des lieux des structures de bassin et de nappes

**17** structures sur les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.

La moitié ont plus de 20 ans. Dix sont des EPTB.

Ces structures (1) emploient **231** agents, dont 26 au sein d'« équipes vertes ».

Leur territoire de compétence couvre au moins **19 700 km<sup>2</sup>** soit 90% de la surface des quatre départements. Sur ce territoire, le nombre d'habitants permanents est au moins de **2 546 000** (98% des habitants).

Plus de **330 masses d'eau**

**8 382 km** de cours d'eau entretenus, plus de **107 000 ha** de zones humides, **18 000 ha** de lagunes, **toutes les nappes** de première importance, **247 km** de littoral.

Sur les années 2020-2022, le total des budgets moyens votés annuellement est de **2,46 M€ (FCT) + 5,48 M€ (INV)**. En moyenne, le CA représente 37% des budgets votés (avec de forte variation d'une structure à l'autre ; attention, années 2020-2022 : années covid).

**15 SAGE**, **10 PGRE**, **13 PAPI et SLGRI**, **9 sites Natura 2000** animés par 6 syndicats (dont 5 sont opérateurs de Projets Agro-environnementaux et Climatiques).

Des situations « GEMAPI » très diversifiées ; **10 SOCLE** élaborés, **1** en cours d'élaboration.

*(1) Ce document a été élaboré sur la base d'une « fiche enquête » remplie par 16 structures, entre juin et octobre 2022.*

## Les structures en Languedoc-Roussillon

Les structures présentes sur les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard sont au nombre de 17. 16 ont répondu au questionnaire<sup>1</sup>.

### Liste des structures

| Structure                                                                             | Département(s) concerné(s) |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA)                     | Pyrénées-Orientales        |
| Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant (SMTBV)                                       | Pyrénées-Orientales        |
| Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon | Pyrénées-Orientales        |
| Syndicat mixte fermé RIVAGE Salses-Leucate                                            | Pyrénées-Orientales-Aude   |
| Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly                                            | Pyrénées-Orientales-Aude   |
| Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières – EPTB Aude)                    | Aude                       |
| EPTB Orb-Libron                                                                       | Hérault                    |
| Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien                                     | Hérault                    |
| EPTB Fleuve Hérault                                                                   | Hérault                    |
| Syndicat mixte du bassin de Thau                                                      | Hérault                    |
| Syndicat du Bassin du Lez SYBLE                                                       | Hérault                    |
| Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)                                              | Hérault                    |
| EPTB Vidourle                                                                         | Hérault-Gard               |
| Syndicat Mixte d'Aménagement de la Cèze et des petits affluents du Rhône (ABCèze)     | Gard                       |
| EPTB Gardons                                                                          | Gard, Lozère               |
| EPTB Vistre-Vistrenque                                                                | Gard                       |
| Syndicat Mixte de la Camargue gardoise                                                | Gard                       |

<sup>1</sup> Au 07/11/2022 il manquait : Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien

## Ancienneté des structures

Nombre de structures créées en :

|           |                    |           |                    |           |   |           |                |
|-----------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|---|-----------|----------------|
| 1980-1989 | 3 + 1 <sup>1</sup> | 1990-1999 | 4 + 1 <sup>2</sup> | 2000-2009 | 8 | 2010-2020 | 1 <sup>3</sup> |
|-----------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|---|-----------|----------------|

<sup>1</sup> : Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, fusionné avec l'EPTB Vistre en 2020

<sup>2</sup> : EPTB Vistre, fusionné avec l'EPTB Vistre en 2020 ; <sup>3</sup> : EPTB Vistre Vistrenque, fusion du SMNVC et EPTB Vistre

Ce tableau est simplificateur car il ne traduit pas l'historique des structures, dont certaines peuvent être plus anciennes que les dates retenues.

Par exemple, outre l'historique du Vistre détaillée ci-dessus, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt créé en 2008 (et donc comptabilisé sur la période 2000-2009) regroupe à cette date des collectivités territoriales et des syndicats hydrauliques localisés en aval du barrage de Vinça, donc plus anciens. En 2019, il est devenu le SMTBV à la suite de sa fusion avec le Syndicat Mixte d'Assainissement entre la Têt et l'Agly et le Syndicat de la Basse Castelnou Coumelade.

Autre exemple, le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) était à l'origine un SIVU (1994) transformé en syndicat mixte en 2018 (il a été comptabilisé sur la période 1990-2000).

Ou encore, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) résulte de la révision statutaire en 2019, s'accompagnant de l'extension du périmètre et des compétences, du Syndicat Mixte de Gestion de l'Étang de l'Or (SMGEO) créé dans les années 1990 et regroupant le Département de l'Hérault et les 12 communes du pourtour de l'étang de l'Or.

On retiendra néanmoins que la moitié de ces structures sont antérieures à 2000, qu'elles ont toutes plus de 10 ans d'existence, une histoire plus ancienne pour beaucoup d'entre elles.

## Nature juridique

Les structures sont pour moitié des syndicats mixtes fermés, et pour moitié des syndicats mixtes ouverts.

Les membres des SM fermés sont des EPCI-FP, excepté pour le Syndicat RIVAGE Salses-Leucate dont les membres sont uniquement des communes.

Les membres des SM ouverts sont naturellement plus diversifiés :

- Plusieurs cas avec un conseil général en plus des EPCI, ou pour le cas de la Camargue gardoise, uniquement des communes.
- SMMAR-EPTB Aude : 7 syndicats de rivières adhérents et Conseil général de l'Aude, situation unique en Languedoc-Roussillon (l'EPTB Fleuve Hérault compte également un syndicat de rivière parmi ses membres)
- Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon : Conseil Général et 22 collectivités produisant de l'eau potable (CA Perpignan, communautés de communes, Syndicats intercommunaux et mixtes « eau potable », communes)
- SMETA (Astien) : communautés d'agglomération ou communautés de communes représentant 25 communes, Conseil départemental de l'Hérault, CCI, Chambre d'agriculture

On notera le caractère très diversifié des membres des syndicats de nappe (ce qui était également le cas de l'ancien Syndicat Vistrenque Costières avant sa fusion).

Là encore, une vision historique pourrait être intéressante, notamment vis-à-vis du rôle joué par les Conseils généraux. Ainsi l'intégralité du territoire Héraultais est couverte par neuf structures locales de gestion<sup>2</sup> dont trois interdépartementales. Huit sont des EPTB, le Conseil départemental de l'Hérault est membre de 5 d'entre eux :

---

<sup>2</sup> Dont le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, hors réseau LR.

EPTB Orb-Libron, EPTB Astien, EPTB Hérault, EPTB Lez, EPTB Or. L'EPTB Vidourle, à l'origine interdépartemental avec les conseils généraux de l'Hérault et du Gard, n'a plus aujourd'hui que des EPCI comme membres. Le Conseil départemental du Gard s'est également retiré de l'EPTB Gardons. Ce Département n'est plus membre que d'un seul syndicat : l'EPTB Fleuve Hérault.

Dix structures sont reconnues EPTB.

Aucun bassin du territoire n'est mentionné dans la liste des secteurs prioritaires du SDAGE pour la création d'EPAGE et/ou d'EPTB. Dit autrement, le territoire est correctement couvert par des structures de gestion.

## Surfaces et population des territoires de compétence

Le territoire de compétence des structures couvre quelques 19 700 km<sup>2</sup>, soit 90% de la surface des quatre départements. Les territoires des deux syndicats compétents uniquement en matière de nappe ne sont pas pris en compte, puisqu'ils interfèrent avec les bassins versants des autres syndicats.

Le nombre d'habitants permanents est au moins de 2 546 000 (98% des habitants).

Plusieurs structures connaissent un afflux de populations estivales très important, particularité qui n'est pas propre aux structures concernées par une façade littorale ; exemple des territoires de l'étang de l'Or (+ 95.000), des Gardons (+ 70.000), de la Têt...

La nappe astienne s'étend sur 450 km<sup>2</sup> et 20 communes du département de l'Hérault, représentant 100 000 habitants permanents et 500 000 saisonniers massés sur le littoral.

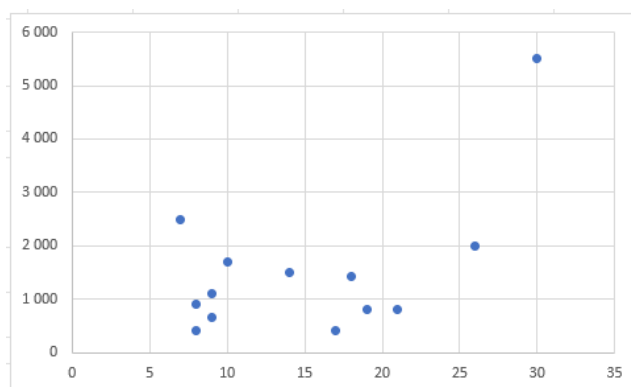
## Fonctionnement

### Les équipes

Le nombre total d'agents employés au sein des structures (information pour 16 structures) est de 231. Il varie de 5 (Nappes du Roussillon) à 30 (SMMAR).

Le graphique ci-contre représente le nombre d'agents en abscisse et la surface du BV en ordonnées (pour les 13 syndicats ayant précisé la surface de leur territoire de compétence).

Il n'y a pas de corrélation entre la taille du BV et le nombre d'agents...



## Budgets et CA

Une consolidation de l'enquête sur ce volet est en cours.

| Période        | Moyenne annuelle budget de fonctionnement (total des 14 structures) | Moyenne annuelle budget d'investissement (total des 14 structures) |
|----------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 2020-2021-2022 | 2 460 K€                                                            | 5 480 K€                                                           |

Les montants des CA n'ont pas tous été renseignés. A partir de 7 fiches exploitées (pour la période 2020-2021) on observe que :

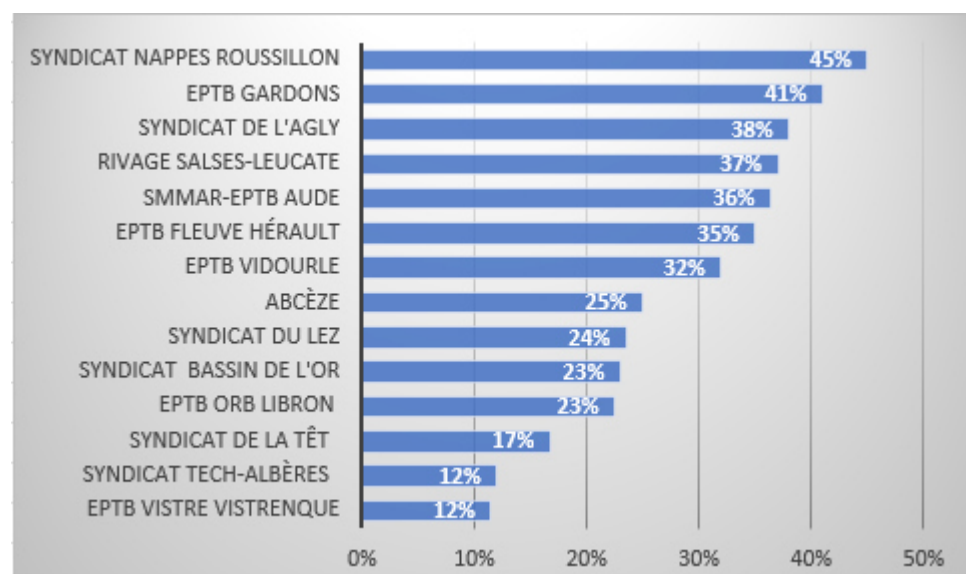
- Le CA fonctionnement représente entre 25% et 83% du budget voté (moyenne à 50%)
- Le CA investissement représente entre 22% et 94% du budget voté (moyenne à 33%)
- Le CA total varie entre 27% et 87% du budget total voté (moyenne à 37%)

Il est difficile de tirer des conclusions de ces chiffres, car les 2 années covid sont probablement pour beaucoup dans des fortes différences entre le budget et le CA des structures.

De plus, il est fort probable que chaque structure a ses pratiques propres pour placer certaines dépenses dans la rubrique fonctionnement.

## La participation des membres au budget 2022

A partir de 14 fiches exploitées :



On observe une grande variabilité quant à l'importance de la participation des membres au budget des structures (médiane = 28%).

En moyenne, le taux de subvention de l'Agence de l'eau au budget de fonctionnement 2022 des structures (données disponibles pour 10 structures) est de 24%.

## Les équipes vertes

Seulement 4 structures disposent d'une équipe verte en régie. Ces 4 équipes totalisent 26 agents (soit 11% de la masse salariale).

# Quelles missions sur quels milieux ?

## Les cours d'eau

### Milieux

Le linéaire total de cours d'eau entretenus sur le territoire de compétence des structures est d'au moins 8 382 km.

*Des précisions mériteraient d'être apportées. Par exemple, l'EPTB Gardons compte 3 400 km en gestion dont environ 1/3 nécessitant des travaux (chiffre retenu dans le total ci-dessus); 100 à 150 atterrissements font l'objet d'un suivi et sont entretenus. Sur le bassin de l'étang de l'Or, 121 km sont entretenus par l'EPTB et 117 le sont par les EPCI qui n'ont pas souhaité déléguer la compétence GEMAPI. L'EPTB Vidourle indique 329 km dont « 175 km en zone de non-intervention contrôlée » (chiffre retenu = 329). Le SM Bassin de Thau intervient en AMO pour seulement l'une des trois agglomérations membre.*

### L'entretien des cours d'eau

Les structures ne disposant pas d'équipe verte interviennent selon différentes modalités sur le thème de l'entretien de la végétation des cours d'eau, avec DIG et plans de gestion : AMO, maîtrise d'ouvrage par délégation, maîtrise d'œuvre.

### Continuité écologique

Pratiquement tous les syndicats – à l'exception de ceux dont la compétence porte uniquement sur les nappes ou les lagunes, et de l'EPTB VV – travaillent sur la continuité écologique, selon des modalités diverses : en assistance à maîtrise d'ouvrage, en maîtrise d'ouvrage d'études et/ou de travaux, en « assistance à des porteurs de projets », en « conseil », en « études stratégiques (ou « de faisabilité ») et animation ».

A noter la mise en place d'un Observatoire de la continuité sédimentaire et de la dynamique fluviale par l'EPTB Fleuve Hérault.

### Restauration physique / Renaturation

Le constat est identique en matière de restauration des cours d'eau, avec des maîtrises d'ouvrage de travaux (directes ou déléguées) un peu plus nombreuses.

## Les zones humides et lagunes

L'estimation des surfaces concernées par ces milieux sur les territoires de compétence des structures n'est pas parfaite.

On peut avancer que les surfaces en zones humides – 11 structures ont renseigné ce point – couvrent environ 107 000 ha. 56% sont situés sur le territoire du SMMAR.

Les syndicats Bassin du Lez et Etang de l'Or ont sur leur territoire des sites classés RAMSAR.



Les surfaces en lagune couvrent 17 700 ha (Syndicat RIVAGES, SYBLE, SYMBO, Camargue gardoise).

*Complexes lagunaires du Languedoc et du Roussillon* ([source](#))

Douze structures indiquent s'impliquer sur le volet « zones humides » (actuellement ou à très court terme). Les modalités de cette implication sont très variées : Moa études et/ou travaux, assistance à porteurs de projet, élaboration puis animation d'un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH, parfois précédé d'un inventaire et d'une première stratégie spécifique ZH).

## Les nappes

### Gestionnaires

Deux structures ont une compétence uniquement « nappes » : le Syndicat Mixte pour la gestion et la protection des nappes souterraines de la plaine du Roussillon et le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien. L'EPTB Vistre Vistrenque, né de la fusion de l'EPTB Vistre et du Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières, a naturellement conservé cette compétence. L'EPTB Gardons est également compétent. ABCèze mène des études et gère un réseau de suivi.

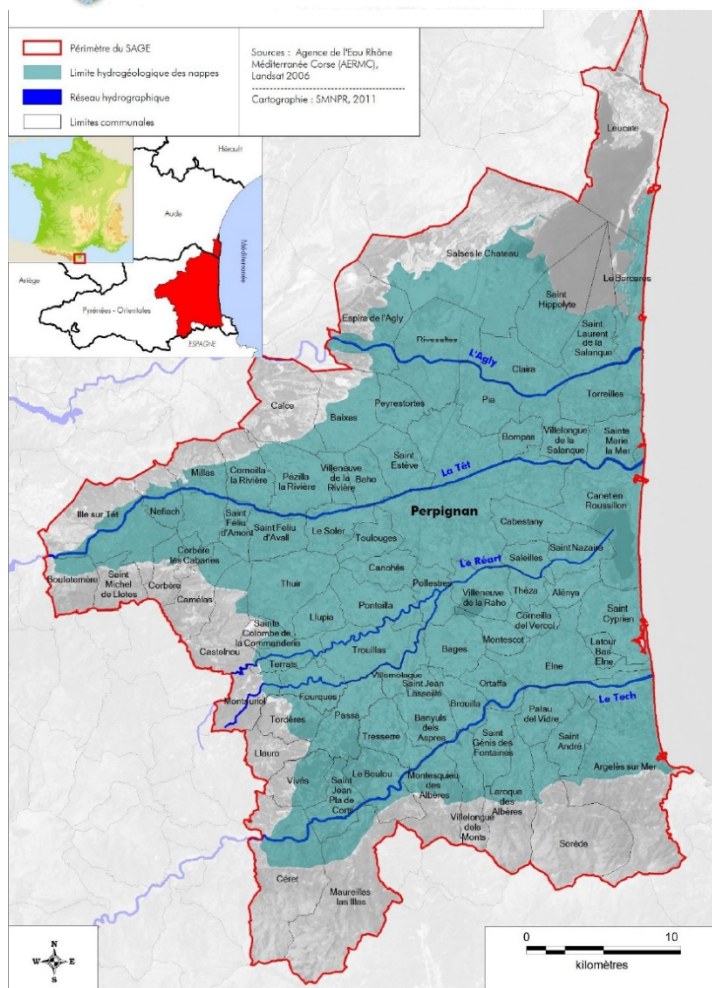
### Surfaces et prélèvements

|                                |                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plaine du Roussillon</b>    | 900 km <sup>2</sup> (Nappes Quaternaires et Pliocène)                                                 | Prélèvements : 80 millions de m <sup>3</sup> /an                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Astien</b>                  | 450 km <sup>2</sup>                                                                                   | Près de 5 millions de m <sup>3</sup> qui sont prélevés chaque année dans la nappe astienne. Plus de la moitié de ces prélèvements sont effectués au cours de l'été pour satisfaire les besoins en eau générés notamment par l'activité touristique |
| <b>Vistrenque et Costières</b> | 529 km <sup>2</sup>                                                                                   | Environ 26 millions de m <sup>3</sup> prélevés annuellement tout usage confondu, qui couvrent 35 % des besoins actuels du territoire. 60 % des prélèvements sont destinées à la consommation humaine                                               |
| <b>Gardons</b>                 | 2 000 km <sup>2</sup><br>6 grands systèmes aquifères à l'étude, dont 2 en suivi / gestion (bientôt 6) |                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Bassin de la Cèze</b>       | Calcaires urgoniens, formations côtes du Rhône, formations sédimentaires de la bordure cévenole       |                                                                                                                                                                                                                                                    |



Carte du territoire de compétence du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, à cheval sur de nombreux bassins versants.

Sur le territoire de l'EPTB Fleuve Hérault, quasiment 100% des besoins AEP sont assurés par les eaux souterraines (karst et nappe alluviale), excepté pour la partie Cévennes (source : eaux de surface). De plus, le bassin est un gros exportateur d'eau potable vers bassin de Thau.



Les 900 km<sup>2</sup> du territoire de compétence du Syndicat Mixte pour la gestion et la protection des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

## PGRE

Dix structures indiquent être dotées d'un PGRE, dont deux signalent un PTGE en émergence.

Plusieurs structures précisent mener des campagnes de jaugeage et de suivi des débits/étiages.

L'EPTB Fleuve Hérault a mis en place un observatoire de la ressource.

## Le littoral

L'ensemble des structures comptent 247 km de littoral.

Le SMMAR-EPTB Aude est compétent sur ce milieu, dans le cadre de la compétence GEMAPI, ainsi que le Syndicat mixte du Bassin de Thau.

## Prévention des inondations

Douze structures sont compétentes en matière de prévention du risque inondation (chacune portant un PAPI ; cf. plus avant).

Trois structures ont précisé être gestionnaires de digues (EPTB Vidourle, EPTB Gardons et Syndicat bassin de l'Or) (ce point n'était pas spécifié dans le questionnaire).

## Compétence GEMA/PI

10 structures ont réalisé un SOCLE. L'EPTB Vistre avait engagé la démarche mais l'a interrompu en cours de route.

En matière de transfert/délégation du PI, les situations sont extrêmement variées :

- Transfert intégrale de la GEMAPI : 5 structures ; Tech-Albères et Tech précisent que ce transfert ne concerne pas le littoral
- Cas du SMMAR-Aude : le transfert intégral a été opéré vers les syndicats de rivière, membres de l'EPTB.
- Transfert uniquement du GEMA ; le PI en délégation possible : cas de l'EPTB Vistre Vistrenque (3 communautés de communes ont passé des conventions de délégation du PI)
- Délégation de la GEMAPI : cas de l'Orb
- Délégation partielle du GEMA (certains alinéas du L211-7) : Fleuve Hérault (pas de compétence PI) ; SYMBO (délégation partielle également du PI)
- Syndicat à la carte – EPTB Vidourle – avec GEMA majoritairement transférée (2 EPCI ayant délégué) et PI majoritairement transférée (8 EPCI)
- Ni transfert, ni délégation : cas du SYBLE (Lez) et de RIVAGES Salses-Leucate ; à noter que pour ce dernier, qui a réalisé son SOCLE, il y a bien volonté de se voir transférer au moins la GEMA, mais le projet est bloqué par l'exigence de fusion RIVAGE / Agly de la part de l'Agence de l'Eau.

Pour le bassin de l'Hérault, le schéma n'est pas encore figé. 2018-2022 constituait une période de test du partage de l'exercice de la GEMAPI entre EPCI et EPTB. Des modifications sont à l'étude.

On observe une grande disparité des situations, conséquence de la loi MAPTAM qui a conservé deux légitimités : l'une fiscale représentée par les EPCI et la taxe qu'ils peuvent lever, l'autre hydrologique représentée par les EPTB et leur périmètre cohérent du point de vue du fonctionnement des milieux, et donc des territoires d'action.

## Ruissellement/érosion des sols

Actuellement, peu de structures travaillent sur cette thématique (Vidourle, Orb, Thau). L'EPTB Vidourle travaille sur « le ruissellement dans le cadre des études de zonage du risque inondation », l'EPTB Orb porte une étude ruissellement à l'échelle du bassin.

Trois d'entre elles (Têt, Hérault, Agly) envisagent cette thématique à l'avenir, notamment dans leur prochain PAPI pour les deux premières.

Nota : le questionnaire n'était pas suffisamment précis et aurait dû préciser ce que l'on mettait sous cette terminologie : ruissellement abordé sous l'angle de l'inondation ou sous l'angle érosion des sols ?

## Accompagnement des collectivités sur le petit cycle de l'eau

Peu de structures (5) sont investies sur cette thématique, et leurs actions sont relativement modestes.

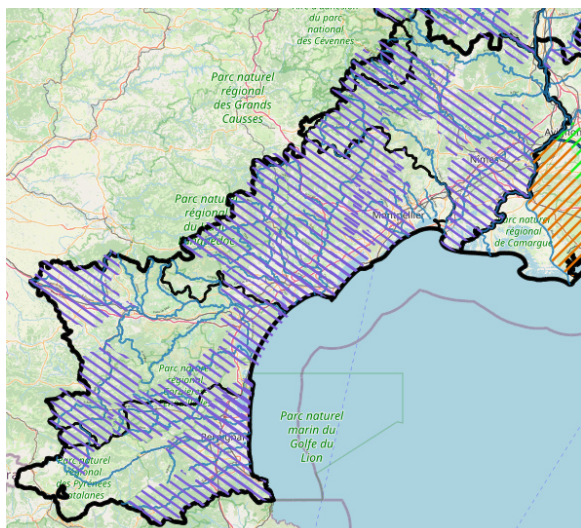
Par exemple, le Syndicat de la Têt intervient uniquement sur le fléchage financier d'actions en lien avec le contrat rivière ou de l'animation en lien avec le PGRE. De même le Syndicat RIVAGE Salses-Leucate intervient sur ce thème à travers l'animation de contrat de milieux. L'EPTB Gardons fait du suivi et du conseil ponctuel. Il intervient « dans le cadre du contrat de rivière ou du PGRE ».

## Outils portés par les structures

### Les SAGE

Les quatre départements concernés sont couverts par 15 SAGE (sur 43 SAGE en Rhône-Méditerranée), portés par 13 structures. ABCèze porte actuellement une étude d'opportunité.

| Nom du SAGE                                                | Etat d'avancement       | Porteur                                                                         |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Agly</b>                                                | Élaboration             | Syndicat du bassin versant de l'Agly                                            |
| <b>Basse vallée de l'Aude</b>                              | Mis en œuvre            | Syndicat des Milieux Aquatiques et des Rivières – EPTB Aude                     |
| <b>Camargue gardoise</b>                                   | Mis en œuvre            | Syndicat de la Camargue gardoise                                                |
| <b>Etang de Salses-Leucate</b>                             | Mis en œuvre            | Syndicat RIVAGE Salses-Leucate                                                  |
| <b>Fresquel</b>                                            | Mis en œuvre            | Syndicat des Milieux Aquatiques et des Rivières – EPTB Aude                     |
| <b>Gardons</b>                                             | Mis en œuvre            | EPTB Gardons                                                                    |
| <b>Haute Vallée de l'Aude</b>                              | Mis en œuvre            | Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières – EPTB Aude               |
| <b>Hérault</b>                                             | Mis en œuvre / Révision | EPTB Fleuve Hérault                                                             |
| <b>Lez, Mosson, Etangs Palavasiens</b>                     | Mis en œuvre            | Syndicat du Bassin du Lez                                                       |
| <b>Nappe Astienne</b>                                      | Mis en œuvre            | Syndicat d'Etudes et de Travaux de l'Astien                                     |
| <b>Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon</b> | Mis en œuvre            | Syndicat pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon |
| <b>Orb-Libron</b>                                          | Mis en œuvre            | EPTB Orb-Libron                                                                 |
| <b>Tech-Albères</b>                                        | Mis en œuvre            | Syndicat de gestion et d'aménagement Tech-Albères                               |
| <b>Thau</b>                                                | Mis en œuvre            | Syndicat du bassin de Thau                                                      |
| <b>Vistre - Nappes Vistrenque et Costières</b>             | Mis en œuvre            | EPTB Vistre-Vistrenque                                                          |



Le SDAGE 2022-2027 n'a pas identifié de territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire.

*Carte des SAGE, SDAGE 2022-2027*

## Les contrats de rivière, de bassin, de baie

Pour la moitié des structures, l'outil contrat de rivière a été, est encore ou sera mobilisé, sans qu'il y ait de corrélation étroite avec le portage ou non d'un SAGE.

L'outil « contrat de bassin » est ou a été mis en œuvre essentiellement par des structures n'ayant pas mobilisé le contrat de rivière.

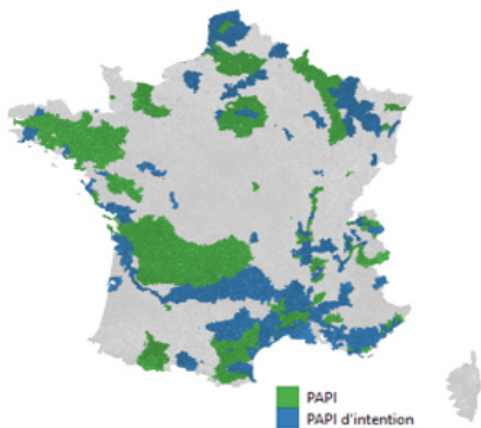
Contrats signés récemment : EPTB Aude (2021, 20 M€) ; EPTB Hérault (2022, 103 M€) ; Syndicat du Bassin de l'Or (2022) ; en cours de finalisation : Syndicat du Lez.

A noter que le Syndicat RIVAGE Salses-Leucate avait signé un contrat d'étang (2016-2021) que l'Agence n'a pas souhaité reconduire, conditionnant une nouvelle démarche contractuelle à une fusion avec le Syndicat de l'Agly.

Sur le bassin de Thau, le Contrat de gestion intégrée et de transition écologique (2021) correspond à la 5<sup>ème</sup> génération de contrat sur ce territoire.

Aucun « contrat de baie » n'existe sur le territoire. Le complexe lagunaire de l'étang de l'Or est intégré au Contrat de bassin de l'Or.

## Les PAPI



Treize structures portent un PAPI. Quatre en sont à leur 3<sup>e</sup> PAPI. Toutes portent également une SLGRI.

Le territoire est donc parfaitement couvert par cet outil.

*Source de la carte : Ministère de l'écologie*

## Natura 2000

Six structures animent la mise en œuvre de Natura 2000 : Lez et lagunes pour Syndicat du Lez ; « Etang de Mauguio » pour le Symbo ; « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » pour le Syndicat RIVAGE Salses-Leucate ; site « Le Vidourle » pour l'EPTB Vidourle ; « Petite Camarague », « Camargue gardoise fluvio-lacustre » et « Petite Camargue laguno-marine » pour le Syndicat de la Camargue gardoise ; « Etang de Thau et Lido de Sète à Agde » et « Herbiers de l'Etang de Thau » pour le Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

## PAEC

Cinq des six structures ci-dessus sont opérateurs de Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC).

Le Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Agly est animateur de l'outil de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

## SCOT

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau porte le SCOT du Bassin de Thau.

## Les structures de bassin et les structures nationales

| Nom de la structure                                                             | ANEB | France Dignes | CEPRI |
|---------------------------------------------------------------------------------|------|---------------|-------|
| Syndicat de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA)                     |      |               |       |
| Syndicat de la Têt Bassin Versant                                               |      |               |       |
| Syndicat pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon |      |               |       |
| Syndicat fermé RIVAGE Salses-Leucate                                            |      |               |       |
| Syndicat du Bassin Versant de l'Agly                                            |      |               |       |
| SMMAR-EPTB Aude                                                                 |      |               |       |
| EPTB Orb Libron                                                                 |      |               |       |
| Syndicat d'Etudes et de Travaux de l'Astien                                     |      |               |       |
| EPTB Fleuve Hérault                                                             |      |               |       |
| Syndicat du bassin de Thau                                                      |      |               |       |
| Syndicat du Bassin du Lez                                                       |      |               |       |
| Syndicat du Bassin de l'Or SYMBO                                                |      |               |       |
| EPTB Vidourle                                                                   |      |               |       |
| ABCèze                                                                          |      |               |       |
| EPTB GARDONS                                                                    |      |               |       |
| EPTB Vistre Vistrenque                                                          |      |               |       |
| Syndicat de la Camargue gardoise                                                |      |               |       |

Neuf structures adhèrent à l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB).

Cinq sont membres de l'association France Dignes, dont deux sont également membres du Centre Européen pour la Prévention des Inondations (CEPRI).

Le Syndicat de la Têt et ABCèze adhèrent à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>).

Un des délégués de l'EPTB Gardons à l'ANEB est le représentant de l'ANEB à l'OIEAU (Office International de l'Eau).

## Les structures de bassin et le Comité de bassin

Trois élus de structures (Syndicat RIVAGE Salses-Leucate, SMMAR-EPTB Aude, EPTB Gardons) sont membres du Comité de bassin.

## Contribution à des projets de recherche

Neuf structures (au moins) sont impliquées dans des programmes de recherche.

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat du Bassin Versant de l'Agly | Projet de recherche mené avec le BRGM sur l'impact du karst des Corbières sur les débits de crue de l'Agly (terminé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SMMAR-EPTB Aude                      | TALANOA : futurisation des débits dans le cadre du changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| EPTB Fleuve Hérault                  | Participation à de nombreux programmes<br>Programme en cours : 4DMED-Hydrology, qui vise à développer de nouvelles données satellitaires permettant le suivi des précipitations, de l'humidité du sol et de l'évapotranspiration très haute résolution à l'échelle de bassins Méditerranéens                                                                                                                                                                                                                                  |
| Syndicat du Bassin du Lez            | Living Lab : Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Syndicat du Bassin de l'Or           | Associé à différents projets de recherche sur la lagune de l'étang de l'Or, Conventions (technique et financière) de partenariat IFREMER , Université Montpellier – Marbec,...<br>Partenaire technique de différents projets sur la réduction de vulnérabilité aux inondations avec INRAE                                                                                                                                                                                                                                     |
| ABCèze                               | Associé aux projets de recherches Lien Karst-Rivière (ZABR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| EPTB Gardons                         | Collaboration avec le BRGM pour l'étude de 2 systèmes aquifères<br>Convention achevée avec l'université d'Avignon et le CNRS sur les stations d'étiage. Collaboration informelle se poursuivant avec le CNRS et l'école des mines d'Alès sur le même sujet<br>Collaborations ponctuelles : université de Montpellier sur la gestion de la zone humide des Paluns, organismes de recherche sur les espèces invasives végétales...<br>Association à la démarche ZABR pour l'atelier rivières cévenoles (Gardons, Cèze, Ardèche) |
| EPTB Vistre Vistrenque               | En cours. Participation financière à deux thèses :<br>Étude de l'origine et de la dynamique du transfert des contaminants organiques et inorganiques dans une nappe alluviale soumise à une forte pression anthropique : approche par multi-traçage géochimique et isotopique. Le cas de la nappe de la Vistrenque.<br>Etude des trajectoires socio-écologiques et historiques de la Plaine du Vistre (du XVIIIe siècle à aujourd'hui), pour penser le passé et le futur d'un fleuve côtier méditerranéen, Gard               |

|               |                             |
|---------------|-----------------------------|
| EPTB Vidourle | Projet digue Elite (CEREMA) |
|---------------|-----------------------------|

Cette liste, non exhaustive, illustre l'importance des liens créés entre les structures et le monde de la recherche, ainsi que la diversité des sujets de recherche qui nous mobilisent.

Détail du projet R.F. Tranche 10

Tableau 1 : Liste des tronçons constitutifs de cette tranche de travaux

| Code            | SBV                | Cours d'eau                   | Limite amont                              | Limite aval                                 | Commune(s)                                               | EPCI principal | Priorité | Coût estimatif (HT) | Linéaire (m) |
|-----------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------|----------|---------------------|--------------|
| cos_gal_02      |                    |                               | Amont pont Maystre                        | Confluence avec le Gardon d'Alès            | Vézénobres                                               | Pays d'Uzès    | p2       | 3 826,50 €          | 2 551        |
| sey_alz_11      | Alzon -Seynes      | Seynes                        | Viaduc SNCF d'Arpaillargues               | Confluence avec le Rau du Mas de Téophile   | Arpaillargues et Aureillac - Uzès                        | Pays d'Uzès    | p1       | 5 302,50 €          | 2 121        |
| sey_alz_12      | Alzon -Seynes      | Seynes                        | Confluence avec le Rau du Mas de Téophile | Pont du Moulin de Sautet                    | Uzès - Sanilhac et Sagriès                               | Pays d'Uzès    | p2       | 7 615,00 €          | 3 046        |
| sey_alz_13      | Alzon -Seynes      | Seynes                        | Pont du Moulin de Sautet                  | Confluence Alzon                            | Uzès - Saint Maximin - Sanilhac et Sagriès               | Pays d'Uzès    | p2       | 3 937,50 €          | 1 575        |
| alz_alz_08      | Alzon-Seynes       | Alzon                         | Moulin Gisfort                            | Pont des Charettes                          | Uzès                                                     | Pays d'Uzès    | p1       | 4 000,00 €          | 2 024        |
| alz_alz_09      | Alzon-Seynes       | Alzon                         | Pont des Charettes                        | Confluence avec les Seynes                  | Uzès                                                     | Pays d'Uzès    | p1       | 8 000,00 €          | 2 082        |
| bra_alz_02_af01 | Alzon-Seynes       | Affluent de l'Alzon           | Sources                                   | Confluence avec l'Alzon                     | Saint Quentin la Poterie - Saint Siffret                 | Pays d'Uzès    | p3       | 1 200,00 €          | 1 600        |
| mer_alz_01      | Alzon-Seynes       | Merlançon                     | Source                                    | Lieu dit "L'Oratoire"                       | Saint Hippolyte de Montaigu                              | Pays d'Uzès    | p1       | 2 000,00 €          | 1 693        |
| ari_ave_03      | Avène              | Arias (Rau de l')             | RD16                                      | Confluence avec l'Avène                     | Salindres                                                | Alès Agglo.    | p2       | 7 730,00 €          | 3 092        |
| ave_ave_06      | Avène              | Avène                         | Aval Salindres                            | Confluence avec l'Arias                     | Salindres                                                | Alès Agglo.    | p2       | 4 047,50 €          | 1 619        |
| can_ave_01      | Avène              | Canabias (Rau du)             | Sources                                   | Confluence avec le Mazac                    | Rousson - Salindres                                      | Alès Agglo.    | p2       | 3 607,50 €          | 1 443        |
| pey_ave_01      | Avène              | Peyraude (valat de)           | Sources                                   | Confluence avec l'Avène                     | Saint Hilaire de Brethmas - Méjannes lès Alès            | Alès Agglo.    | p3       | 5 000,00 €          | 2 948        |
| mou_bas_02      | Bas Gardon         | Mouras (Rau du)               | Chemin du camping                         | Confluence avec le Gardon                   | Vers Pont du Gard                                        | Pont du Gard   | p1       | 1 507,50 €          | 603          |
| aga_bou_02      | Bourdric           | Agaux (Rau des)               | Lieu dit "La Privadière"                  | Confluence avec le Devois                   | Garrigues Sainte Eulalie                                 | Pays d'Uzès    | p3       | 11 000,00 €         | 1 636        |
| bou_bou_01      | Bourdric           | Bourdric                      | Source                                    | Pont au lieu dit "ponts de Tardes"          | Baron - Agalliers                                        | Pays d'Uzès    | p3       | 2 455,50 €          | 1 637        |
| bou_bou_02      | Bourdric           | Bourdric                      | Pont au lieu dit "ponts de Tardes"        | Pont D981                                   | Baron - Agalliers - Foissac                              | Pays d'Uzès    | p2       | 4 095,00 €          | 1 638        |
| bou_bou_03      | Bourdric           | Bourdric                      | Pont D981                                 | Pont D161                                   | Baron - Foissac                                          | Pays d'Uzès    | p2       | 4 097,50 €          | 1 639        |
| bou_bou_04      | Bourdric           | Bourdric                      | Pont D161                                 | Confluence ruisseau de Pucheïrol            | Foissac - Serviers et Labaume - Collorgues               | Pays d'Uzès    | p2       | 4 100,00 €          | 1 640        |
| bou_bou_05      | Bourdric           | Bourdric                      | Confluence ruisseau de Pucheïrol          | Débouché des gorges à Aubussargues          | Aubussargues                                             | Pays d'Uzès    | p3       | 4 102,50 €          | 1 641        |
| bou_bou_06      | Bourdric           | Bourdric                      | Débouché des gorges à Aubussargues        | RD982                                       | Aubussargues                                             | Pays d'Uzès    | p2       | 4 105,00 €          | 1 642        |
| bou_bou_07      | Bourdric           | Bourdric                      | RD982                                     | Aval du village                             | Garrigues Saint Eulalie - Bourdic                        | Pays d'Uzès    | p2       | 4 107,50 €          | 1 643        |
| rie_bou_02      | Bourdric           | Rieu                          | Pont de la D982                           | Pont communal au lieu dit "La Gare"         | Saint Chaptès                                            | Pays d'Uzès    | p2       | 6 000,00 €          | 1 296        |
| esq_esq_03      | Braune - Esquielle | Esquielle                     | Lieu dit "Barragnades"                    | RD114                                       | Saint Geniès de Malgoirès - La Calmette                  | Nîmes Métro.   | p2       | 8 395,00 €          | 3 358        |
| esq_esq_04      | Braune - Esquielle | Esquielle                     | RD114                                     | Confluence avec le Gardon                   | La Calmette - Dions                                      | Nîmes Métro.   | p2       | 5 277,50 €          | 2 111        |
| gou_esq_01      | Braune - Esquielle | Gourgon (valat de)            | Amont                                     | Confluence avec Le Rieu                     | Saint Bauzely                                            | Nîmes Métro.   | p2       | 4 222,50 €          | 1 689        |
| rou_esq_01      | Braune - Esquielle | Rouvégade                     | Sources des Baumes                        | Bousigons                                   | Saint Geniès de Malgoirès - Montignargues                | Nîmes Métro.   | p3       | 9 172,50 €          | 3 669        |
| vpi_bra_03      | Braune - Esquielle | Vallongue et Pierrau (Rau de) | Carrière                                  | Confluence avec la Braune                   | La Rouvière                                              | Nîmes Métro.   | p3       | 5 117,50 €          | 2 047        |
| syl_bri_01      | Briançon           | Saint Sylvestre (Rau de)      | Amont                                     | Confluence avec le Briançon                 | Domazan                                                  | Pays d'Uzès    | p1       | 2 000,00 €          | 1 737        |
| and_dro_01      | Droude             | Pont d'Anduze (Rau du)        | Source                                    | Lieu dit "La baraque"                       | Saint Maurice de Cazevielle                              | Alès Agglo.    | p2       | 3 471,00 €          | 2 314        |
| and_dro_02      | Droude             | Pont d'Anduze (Rau du)        | Lieu dit "La baraque"                     | Confluence avec la Droude                   | Saint Cézaire de Gauzignan - Saint Maurice de Cazevielle | Alès Agglo.    | p2       | 4 000,00 €          | 1 962        |
| cui_dro_01      | Droude             | Cuiranel (Rau de)             | Source                                    | Confluence avec Rau des Troubadours         | Saint Hippolyte de Caton                                 | Alès Agglo.    | p2       | 9 382,50 €          | 3 753        |
| dro_dro_02      | Droude             | Droude                        | Lieu dit "Le Moulin"                      | Pont de la D981                             | Méjannes les Alès - Mons                                 | Alès Agglo.    | p2       | 3 431,70 €          | 1 674        |
| alz_gal_03      | Gardon d'Alès      | Alzon                         | Confluence avec le Rau du Lyonnais        | Confluence avec le Rau d'Aurelle            | Saint Jean du Pin - Saint Christol les Alès              | Alès Agglo.    | p3       | 4 690,50 €          | 3 127        |
| gau_gal_01      | Gardon d'Alès      | Gaussonnille (Rau de)         | 670 mètres en amont de la confluence      | confluence avec le Rau Rouge                | Saint Julien les Rosiers                                 | Alès Agglo.    | p2       | 2 077,50 €          | 831          |
| gra_gal_01      | Gardon d'Alès      | Gravelongue                   | Amont                                     | Aval Hameau du Gravelongue                  | Les Salles du Gardon                                     | Alès Agglo.    | p2       | 5 272,50 €          | 2 109        |
| hos_gal_01      | Gardon d'Alès      | Hospitalet (Rau de l')        | Amont                                     | Confluence avec le Faverol                  | Bagard - Saint Christol les Alès                         | Alès Agglo.    | p2       | 2 499,00 €          | 1 666        |
| hos_gal_01_af01 | Gardon d'Alès      | Affluent Hospitalet           | Sources                                   | Confluence avec le Ruisseau de l'Hospitalet | Bagard - Saint Christol les Alès                         | Alès Agglo.    | p2       | 3 432,50 €          | 1 373        |

| Code           | SBV                    | Cours d'eau                     | Limite amont                               | Limite aval                               | Commune(s)                                               | EPCI principal          | Priorité | Coût estimatif (HT) | Linéaire (m) |
|----------------|------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------|----------|---------------------|--------------|
| rou_gal_01_a02 | Gardon d'Alès          | Affluent du Ruisseau rouge      | Sources                                    | Confluence avec le Ruisseau Rouge         | Saint Julien les Rosiers                                 | Alès Agglo.             | p2       | 1 562,50 €          | 625          |
| svg_gal_01     | Gardon d'Alès          | Sauvagnac (Rau de)              | 560 mètres en amont de la confluence       | Confluence avec le Rau Blanc              | Saint Martin de Valgalgues                               | Alès Agglo.             | p2       | 1 415,00 €          | 566          |
| sze_gal_01     | Gardon d'Alès          | Sauze (Rau de)                  | Amont                                      | Confluence avec le Rau Rouge              | Saint Julien les Rosiers                                 | Alès Agglo.             | p2       | 2 820,00 €          | 1 128        |
| gri_gan_01     | Gardon d'Anduze        | Grimoux (Rau de)                | Source                                     | Béthanie                                  | Bagard                                                   | Alès Agglo.             | p2       | 5 500,00 €          | 2 311        |
| maj_gan_01     | Gardon d'Anduze        | Puech Majou (Rau du)            | Source                                     | Confluence avec le Grimoux                | Bagard                                                   | Alès Agglo.             | p2       | 3 000,00 €          | 1 536        |
| our_gan_04     | Gardon d'Anduze        | Ourne                           | Lieu dit "Les Traverses"                   | Monastère                                 | Tornac                                                   | Alès Agglo.             | p2       | 5 000,00 €          | 1 127        |
| our_gan_05     | Gardon d'Anduze        | Ourne                           | Monastère                                  | Pont de la RD35                           | Tornac                                                   | Alès Agglo.             | p1       | 7 000,00 €          | 1 961        |
| our_gan_06     | Gardon d'Anduze        | Ourne                           | Pont de la RD35                            | Confluence Gardon d'Anduze                | Tornac - Massilargues Attuech                            | Alès Agglo.             | p2       | 6 000,00 €          | 2 394        |
| ras_gan_02     | Gardon d'Anduze        | Rasclauzatte (Rau de la)        | Pont de la RD982                           | Confluence avec l'Ourne                   | Tornac                                                   | Alès Agglo.             | p2       | 2 267,50 €          | 907          |
| tor_gan_02     | Gardon d'Anduze        | Tornac (Rau de)                 | Pont de la RD982                           | Confluence avec l'Ourne                   | Tornac                                                   | Alès Agglo.             | p3       | 1 632,50 €          | 653          |
| vey_gan_01     | Gardon d'Anduze        | Veyrac (Rau du)                 | Mas perdu                                  | Pont de la D907                           | Anduze                                                   | Alès Agglo.             | p2       | 3 000,00 €          | 1 396        |
| obs_gaj_01     | Gardon de Saint Jean   | Rieu Obscur (valat du)          | Lieu dit "Les Loubatières"                 | Confluence avec le Gardon Saint Jean      | Saumane - L'Estréchure                                   | Causses Aigoual Cev. TS | p2       | 1 800,00 €          | 1 278        |
| gsc_gsc_03     | Gardon de Sainte Croix | Gardon de Sainte Croix          | Confluence avec Rau de la Devèze Trabassac | Confluence Valat de Boujal                | Sainte Croix Vallée Française - Moissac Vallée Française | Cév. Mont Lozère        | p1       | 5 000,00 €          | 4 653        |
| gsc_gsc_06     | Gardon de Sainte Croix | Gardon de Sainte Croix          | Confluence avec le Rau de Salt             | Confluence avec Gardon de St Martin       | Saint Etienne Vallée Française                           | Cév. Mont Lozère        | p2       | 6 000,00 €          | 3 581        |
| mon_gsc_01     | Gardon de Sainte Croix | Monteils (ravin des)            | Source                                     | Confluence avec le Gardon de Sainte Croix | Le Pompidou                                              | Cév. Mont Lozère        | p2       | 7 000,00 €          | 1 318        |
| cam_gar_01     | Gardonnenque           | Cambajon (Rau du)               | Source                                     | Confluence avec l'Auriol                  | Domessargues                                             | Nîmes Métro.            | p3       | 2 675,00 €          | 1 070        |
| est_gar_02     | Gardonnenque           | Font Saint Estève (valat de la) | D982                                       | Lisière de la ripisylve du Gardon         | Saint Chaptès                                            | Nîmes Métro.            | p3       | 6 967,50 €          | 2 787        |
| pzt_gar_01     | Gardonnenque           | Pouzet (Rau du)                 | Lieu dit Massanes                          | Route menant à la ferme d'élevage         | Sauzet                                                   | Nîmes Métro.            | p2       | 6 435,00 €          | 2 574        |
| fab_sal_02     | Salindrenque           | Fabréguette (Rau de la)         | Pont des Abrigaus                          | Confluence avec la Salindrenque           | Lasalle                                                  | Causses Aigoual Cev. TS | p1       | 2 087,50 €          | 835          |
| sal_sal_03     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Confluence avec Rau des Horts              | Confluence de la Couègne                  | Soudorgues - Lasalle                                     | Causses Aigoual Cev. TS | p2       | 2 770,00 €          | 1 108        |
| sal_sal_05     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Confluence du Vernet                       | Confluence du Rau de Simonet              | Lasalle - Saint bonnet de Salendrinque                   | Alès Agglo.             | p3       | 3 622,50 €          | 1 449        |
| sal_sal_06     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Confluence du Rau de Simonet               | Confluence Rau de Fosse Male              | Lasalle - Saint bonnet de Salendrinque - Thoiras         | Alès Agglo.             | p3       | 3 772,50 €          | 1 509        |
| sal_sal_07     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Confluence Rau de Fosse Male               | Lieu dit du Mas Neuf                      | Thoiras                                                  | Alès Agglo.             | p3       | 5 732,50 €          | 2 293        |
| sal_sal_08     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Lieu dit du Mas Neuf                       | Confluence avec Valat des Campels         | Thoiras                                                  | Alès Agglo.             | p3       | 7 072,50 €          | 2 829        |
| sal_sal_09     | Salindrenque           | Salindrenque                    | Confluence avec Valat des Campels          | Confluence avec Gardon de Saint Jean      | Thoiras                                                  | Alès Agglo.             | p3       | 6 360,00 €          | 2 544        |

Au cas où tous les tronçons inscrits dans le présent programme ne pourraient être réalisés, une priorisation a été définie selon les enjeux liés aux cours d'eau et l'année de réalisation pressentie dans le plan de gestion pluriannuel.

| Priorité | Coûts        | Linéaire     |
|----------|--------------|--------------|
| p1       | 36 897,50 €  | 17 709,00 €  |
| p2       | 163 300,70 € | 67 513,00 €  |
| p3       | 80 573,50 €  | 33 439,00 €  |
| Totaux   | 280 771,70 € | 118 661,00 € |

Linéaire des sites-tronçons prévus : 118,6 km. Montant total : 280 771,70 €HT

## ANNEXE à la délibération n° 2022/59

### détail financier du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes 2023

| Surveillance globale et détection précoce                                                                                   |  | 2023 (€ HT)      | Précisions                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestation de recherche de toutes les espèces cibles sur secteurs sensibles ou prioritaires                                 |  | 19 000,00        | EEE aquatiques : recherche sur 50 km de cours d'eau sensibles.<br>Renouée : mise à jour inventaire 2011 sur le bas Gardon entre A9 et seuil de Comps                                                                                                                                     |
| Gestion de nouveaux foyers si besoin                                                                                        |  | 1 000,00         |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>TOTAL SURVEILLANCE</b>                                                                                                   |  | <b>20 000,00</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Gestion des espèces émergentes                                                                                              |  |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Laitue d'eau                                                                                                                |  | 1 000,00         | Si nécessaire : enlèvement manuel sur début de colonisation à Comps                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>TOTAL EMERGENTES</b>                                                                                                     |  | <b>1 000,00</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Actions de sensibilisation                                                                                                  |  |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Sensibilisation globale et ciblée                                                                                           |  | 1 000,00         | Si opportunité : une animation annuelle à définir en fonction des besoins ou opportunités<br>Hébergement et mise à jour du site <a href="http://invasives.les-gardons.com">http://invasives.les-gardons.com</a>                                                                          |
| Site internet cartographique                                                                                                |  | PM               |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>TOTAL SENSIBILISATION</b>                                                                                                |  | <b>1 000,00</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Jussie et Egérie dense                                                                                                      |  |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Stabilisation de la colonisation                                                                                            |  | 16 000,00        | Arrachage manuel en amont de Ners et aux principales confluences des cours d'eau colonisés.<br>Arrêt de l'arrachage sur la Gravière de Ners au profit d'un suivi photographique.                                                                                                         |
| <b>TOTAL JUSSIE</b>                                                                                                         |  | <b>16 000,00</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Renouées asiatiques                                                                                                         |  |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Arrachage manuel sur les secteurs à enjeux intégrées à la convention avec le chantier d'insertion TEDAC                     |  | 27 000,00        | Arrachage dans la traversée de La Grand'Combe (3,5km) + arrachage des reprises sur les atterrissements stratégiques traités jusqu'à ce jour                                                                                                                                              |
| Arrachage manuel sur les secteurs à enjeux intégrées à la convention avec le chantier d'insertion "les Jardins du Galeizon" |  | 27 000,00        |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Prospection sur le bas Gardons                                                                                              |  | PM               | Cf. "surveillance globale et détection précoce"<br>Le plan de gestion des EEE prévoit la possibilité d'intervenir sur des fronts de colonisations ou autres secteurs stratégiques ponctuels. En 2023, le traitement les renouées sur les stations détectées sur la Bas Gardon est prévu. |
| Travaux mécaniques d'élimination des renouées exotiques - actions hors PG atterrissements                                   |  | 10 000,00        |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>TOTAL RENOUEE</b>                                                                                                        |  | <b>64 000,00</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Ambroisie                                                                                                                   |  |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Débroussaillage sur Collias, Anduze, La Grand'Combe                                                                         |  | 1 000,00         | Action réalisée en régie pour les atterrissements d'Anduze et Collias. Enveloppe financière affectée si besoin à l'atterrissement de la Grand'Combe ou en soutien à l'équipe verte.                                                                                                      |
| <b>TOTAL AMBROISIE</b>                                                                                                      |  | <b>1 000,00</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

#### Houblon du Japon

Mise en suspend du suivi d'ans l'attente d'une gestion coordonnée de l'espèce

0,00

Le houblon du Japon a été intégré à l'annexe de la stratégie européenne. Cependant, aucune action de gestion coordonnée n'est actuellement en place en France.

#### TOTAL HOUBLON DU JAPON

0,00

#### Actions spécifiques sur le bassin versant du Galeizon

Cf. actions listées au chapitre n°9 du plan de gestion

1 000,00

Actions en majeure partie réalisées simultanément aux travaux de restauration forestière et de gestion des atterrissements. L'enveloppe financière est destinée à prendre en charge des coûts spécifiques à la gestion des espèces invasives et de de faible envergure.

#### TOTAL BV GALEIZON

1 000,00

#### Recherche, partenariat et innovation

Pâturage dans la traversée d'Alès

10 000,00

Mise en place et suivi technique et sanitaire d'un troupeau pour la gestion de l'ambrosie et de la renouée du Japon dans la traversée d'Alès.

#### TOTAL BV GALEIZON

10 000,00

#### Imprévus et missions associées

11 400,00

TOTAL HT 125 400,00

TVA (20%) 25 080,00

TOTAL TTC 150 480,00

**Annexe 1 : Programme des Equipes vertes de l'EPTB Gardons – Campagne 2022 – Tableau détaillé des tronçons en ENTRETIEN ANNUEL**

| Code            | Sous BV            | Cours d'eau / ouvrage             | Commune(s)                                | Limite amont                        | Limite aval                                | Typo | F mod | Linéaire |
|-----------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|------|-------|----------|
| alz_alz_12      | Alzon - Seynes     | <b>Alzon</b>                      | Collias                                   | Aire de pique nique de la RD3       | confluence                                 | E    | 1     | 698      |
| lis_alz_03      | Alzon - Seynes     | <b>Lisson</b>                     | Serviers et Labaume                       | Mas d'Alsas                         | Confluence avec les Seynes                 | E    | 1     | 837      |
| rsq_alz_01      | Alzon - Seynes     | <b>Saint Quentin (Rieu de)</b>    | Saint Quentin la Poterie                  | Sources                             | Confluence avec le Valat de Valorgues      | E    | 1     | 2 455    |
| sey_alz_08      | Alzon - Seynes     | <b>Seynes</b>                     | Serviers et Labaume                       | Pont de la RD981                    | Ancien viaduc SNCF                         | E    | 1     | 430      |
| val_alz_01      | Alzon - Seynes     | <b>Valorgues (Valat de)</b>       | Saint Quentin la Poterie                  | Sources                             | Confluence avec le Rau les Rosselles       | E    | 1     | 4 648    |
| ave_ave_05      | Avène              | <b>Avène</b>                      | Rousson - Salindres                       | Amont lieu dit Puech Long           | Aval Salindres                             | E    | 1     | 3 143    |
| esp_ave_01      | Avène              | <b>Espinaux (Rieu des)</b>        | Saint Privat des Vieux - Alès             | Sources                             | Confluence avec le valat des Lanes         | E    | 1     | 1 560    |
| lan_ave_01      | Avène              | <b>Lanes (valat des)</b>          | Saint Privat des Vieux - Alès             | Sources                             | Confluence avec l'Avène                    | E    | 1     | 2 088    |
| rie_ave_01      | Avène              | <b>Rieu</b>                       | Alès - Saint Hilaire de Brethmas          | Sources                             | Confluence avec l'Avène                    | E    | 1     | 2 941    |
| bou_bas_02_af01 | Bas Gardon         | <b>Affluent</b>                   | Sernhac                                   | Source                              | Confluence                                 | E    | 1     | 427      |
| gar_bas_04_af01 | Bas Gardon         | <b>Affluent</b>                   | Sernhac                                   | Source                              | Confluence                                 | E    | 1     | 282      |
| vld_bas_01      | Bas Gardon         | <b>Valadas</b>                    | Meynes                                    | Amont                               | Entrée village Meynes (passage souterrain) | E    | 1     | 403      |
| rie_bou_03      | Bourdic            | <b>Rieu</b>                       | Saint Chaptès                             | Pont communal au lieu dit "La Gare" | Confluence l'Arrière                       | E    | 1     | 1 343    |
| bra_bra_03      | Braune - Esquielle | <b>Braune</b>                     | Gajan                                     | GR63                                | lieu dit les Mortissonnes                  | E    | 1     | 1 461    |
| bra_bra_03_af04 | Braune - Esquielle | <b>Affluent Braune</b>            | Gajan                                     | Source                              | Confluence                                 | E    | 1     | 830      |
| bra_bra_07      | Braune - Esquielle | <b>Braune</b>                     | Dions                                     | Pont amont ancienne coopérative     | Confluence avec le Gardon                  | E    | 1     | 1 435    |
| cae_bra_01      | Braune - Esquielle | <b>Calmette Est (Rau de la)</b>   | La Calmette                               | Source                              | Confluence avec la Braune                  | E    | 1     | 1 643    |
| cao_bra_01      | Braune - Esquielle | <b>Calmette Ouest (Rau de la)</b> | La Calmette                               | Source                              | Confluence avec la Braune                  | E    | 1     | 1 297    |
| esq_esq_01      | Braune - Esquielle | <b>Esquielle</b>                  | Mauressargues - Saint Geniès de Malgoirès | Amont                               | Lieu dit "Serre des Fonts"                 | E    | 1     | 2 978    |
| esq_esq_02      | Braune - Esquielle | <b>Esquielle</b>                  | Saint Geniès de Malgoirès                 | Lieu dit "Serre des Fonts"          | Lieu dit "Barragnades"                     | E    | 1     | 2 709    |
| gou_bra_04      | Braune - Esquielle | <b>Goutajon (Rau du)</b>          | Dions                                     | Croisement RD22 et RD225            | Confluence avec la Braune                  | E    | 1     | 794      |

| Code            | Sous BV            | Cours d'eau / ouvrage          | Commune(s)                                                    | Limite amont                                                      | Limite aval                                 | Typo | F mod | Linéaire |
|-----------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------|-------|----------|
| len_bra_02      | Braune - Esquielle | <b>Lens (Rau des)</b>          | Saint Mamert du Gard - Fons                                   | Resserrement de la vallée entre "Les Cambons" et "Devès de Meyne" | Confluence avec la Braune                   | E    | 1     | 2 776    |
| teu_bra_03      | Braune - Esquielle | <b>Teulon (Rau de)</b>         | Fons                                                          | RD907 (La Devèze)                                                 | Aval du pont OT9 de la RD1                  | E    | 1     | 1 418    |
| bri_bri_01      | Briançon           | <b>Briançon</b>                | Domazan                                                       | Amont                                                             | entrée village Domazan (passage souterrain) | E    | 1     | 2 375    |
| glz_glz_03      | Galeizon           | <b>Galeizon</b>                | Saint Martin de Boubaux - Lamelouze                           | Limites communales St-Martin-de-Boubaux – Lamelouze               | Limites communales et Lamelouze – Soustelle | E    | 1     | 7 752    |
| glz_glz_04      | Galeizon           | <b>Galeizon</b>                | Saint Martin de Boubaux - Soustelle                           | Limites communales et Lamelouze – Soustelle                       | Pont de Roubardel                           | E    | 1     | 2 582    |
| glz_glz_05      | Galeizon           | <b>Galeizon</b>                | Soustelle - Saint Paul la Coste                               | Pont de Roubardel                                                 | La Remise                                   | E    | 1     | 4 763    |
| glz_glz_06      | Galeizon           | <b>Galeizon</b>                | Soustelle - Saint Paul la Coste - Cendras                     | La Remise                                                         | Pont des Camisards                          | E    | 1     | 2 440    |
| glz_glz_07      | Galeizon           | <b>Galeizon</b>                | Cendras                                                       | Pont des Camisards                                                | Confluence avec le Gardon d'Alès            | E    | 1     | 2 805    |
| rie_glz_01      | Galeizon           | <b>Rieusset (Grave de)</b>     | Soustelle - Cendras                                           | Source                                                            | Confluence avec le Galeizon                 | E    | 1     | 4 286    |
| alz_gal_02      | Gardon d'Alès      | <b>Alzon</b>                   | Saint Sébastien d'Aigrefeuille - Saint Jean du Pin            | RD217                                                             | Confluence avec le Rau du Lyonnais          | E    | 1     | 3 611    |
| ber_gal_01      | Gardon d'Alès      | <b>Berbezier (Rau du)</b>      | La Grand Combe                                                | Source                                                            | Entrée passage sous terrain                 | E    | 1     | 1 101    |
| blc_gal_02      | Gardon d'Alès      | <b>Blanc (Rau)</b>             | Saint Martin de Valgagues                                     | Poney club                                                        | RD316                                       | E    | 1     | 858      |
| blc_gal_03      | Gardon d'Alès      | <b>Blanc (Rau)</b>             | Saint Martin de Valgagues                                     | RD316                                                             | confluence avec le Rau Rouge                | E    | 1     | 1 046    |
| brg_gal_02      | Gardon d'Alès      | <b>Bruèges (Rau du)</b>        | Saint Privat des Vieux - Alès                                 | Amont des abattoires                                              | Confluence avec le Grabieux                 | E    | 1     | 1 885    |
| ccl_gal_01      | Gardon d'Alès      | <b>Champclauson (Ravin de)</b> | La Grand Combe                                                | Source                                                            | Aval hameau Chamclauson                     | E    | 1     | 901      |
| ccl_gal_01_af01 | Gardon d'Alès      | <b>Affluent</b>                | La Grand-Combe                                                | Source                                                            | Confluence                                  | E    | 1     | 836      |
| ccl_gal_02      | Gardon d'Alès      | <b>Champclauson (Ravin de)</b> | La Grand Combe                                                | Aval hameau Chamclauson                                           | Lieu dit "Puit de la Fontaine"              | E    | 1     | 1 063    |
| for_gal_01      | Gardon d'Alès      | <b>Foret (Rau de la)</b>       | La Grand Combe                                                | Amont                                                             | Confluence avec le Sans Nom                 | E    | 1     | 791      |
| gal_gal_11      | Gardon d'Alès      | <b>Gardon d'Alès</b>           | Branoux les Taillades - La Grand Combe - Les Salles du Gardon | Confluence Berbezier                                              | Passerelle de la Pise                       | E    | 1     | 2 577    |

| Code            | Sous BV         | Cours d'eau / ouvrage         | Commune(s)                                            | Limite amont                      | Limite aval                      | Typo | F mod | Linéaire |
|-----------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------|-------|----------|
| gal_gal_15_af01 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Saint-Martin-de-Valgalgues                            | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 480      |
| gal_gal_15_af03 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 336      |
| gal_gal_15_af04 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 476      |
| gal_gal_15_af06 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 500      |
| gal_gal_15_af07 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 570      |
| gal_gal_15_af08 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 310      |
| gal_gal_15_af09 | Gardon d'Alès   | Affluent du Gardon d'Alès     | Alès                                                  | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 1 449    |
| gra_gal_02      | Gardon d'Alès   | Gravelongue                   | Les Salles du Gardon                                  | Aval Hameau du Gravelongue        | Confluence avec le Gardon d'Alès | E    | 1     | 1 437    |
| grb_gal_01      | Gardon d'Alès   | Grabieux (Rau)                | Saint Martin de Valgalgues - Alès                     | RD 60                             | Pont du Grabieux                 | E    | 1     | 1 397    |
| grb_gal_02      | Gardon d'Alès   | Grabieux (Rau)                | Alès                                                  | Pont du Grabieux                  | Canal des Moulins                | E    | 1     | 1 060    |
| grb_gal_03      | Gardon d'Alès   | Grabieux (Rau)                | Alès                                                  | Canal des Moulins                 | Confluence avec le Gardon d'Alès | E    | 1     | 444      |
| grv_gal_02      | Gardon d'Alès   | Grave longue (Rau de)         | Saint Julien les Rosiers                              | Congfluence avec Rau des Gayettes | confluence avec le Rau Rouge     | E    | 1     | 1 344    |
| las_gal_01      | Gardon d'Alès   | Lascous (Rau de)              | Laval Pradel                                          | Amont                             | Entrée passage sous terrain      | E    | 1     | 765      |
| las_gal_02_af01 | Gardon d'Alès   | Affluent du Lascous           | Laval-Pradel                                          | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 166      |
| lze_gal_02      | Gardon d'Alès   | Lauze (Rau de)                | Saint Julien les Rosiers                              | Fin du secteur endigué            | confluence avec le Rau Rouge     | E    | 1     | 636      |
| nom_gal_01      | Gardon d'Alès   | Sans Nom (Rau du)             | La Grand Combe                                        | Source                            | Entrée passage sous terrain      | E    | 1     | 519      |
| nom_gal_02_af01 | Gardon d'Alès   | Affluent du Ruisseau sans nom | La Grand-Combe                                        | Source                            | Confluence                       | E    | 1     | 473      |
| rou_gal_02      | Gardon d'Alès   | Rouge (Rau)                   | Saint Julien les Rosiers - Saint Martin de Valgalgues | D316a                             | Rau de Gravelongue               | E    | 1     | 1 032    |
| rou_gal_03      | Gardon d'Alès   | Rouge (Rau)                   | Saint Martin de Valgalgues                            | Rau de Gravelongue                | RD 60                            | E    | 1     | 978      |
| rvg_gal_01      | Gardon d'Alès   | Rouvègues (Rau du)            | Saint Martin de Valgalgues                            | Amont                             | confluence avec le Rau Blanc     | E    | 1     | 1 540    |
| tru_gal_01      | Gardon d'Alès   | Trucal (Rau du)               | La Grand Combe                                        | Source                            | Entrée passage sous terrain      | E    | 1     | 745      |
| gan_gan_02      | Gardon d'Anduze | Gardon d'Anduze               | Anduze                                                | Pont voie ferrée                  | Pont submersible                 | E    | 1     | 980      |
| pei_gan_02      | Gardon d'Anduze | Peironnelle (Rau de)          | Massillargues Attuech                                 | Pont voie ferrée                  | Lieu dit Recoulin                | E    | 1     | 353      |
| vey_gan_02      | Gardon d'Anduze | Veyrac (Rau du)               | Anduze                                                | Pont de la D907                   | Confluence Gardon d'Anduze       | E    | 1     | 856      |

| Code       | Sous BV              | Cours d'eau / ouvrage       | Commune(s)                                        | Limite amont                          | Limite aval                             | Typo | F mod | Linéaire |
|------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|------|-------|----------|
| gam_gam_05 | Gardon de Mialet     | <b>Gardon de Mialet</b>     | Mialet                                            | Confluence avec le Rau des Rules      | Confluence avec Rau des Gardies         | E    | 1     | 2 536    |
| gam_gam_06 | Gardon de Mialet     | <b>Gardon de Mialet</b>     | Mialet                                            | Confluence avec Rau des Gardies       | Valat de Sébouillère                    | E    | 1     | 2 778    |
| gam_gam_07 | Gardon de Mialet     | <b>Gardon de Mialet</b>     | Mialet - Thoiras - Générargues                    | Valat de Sébouillère                  | Confluence avec le Gardon de Saint Jean | E    | 1     | 3 708    |
| gaj_gaj_17 | Gardon de Saint Jean | <b>Gardon de Saint Jean</b> | Saint Jean du Gard                                | confluence avec Ravin des Laboutières | Confluence Rau d'Arbousse               | E    | 1     | 1 743    |
| gaj_gaj_18 | Gardon de Saint Jean | <b>Gardon de Saint Jean</b> | Saint Jean du Gard                                | Confluence Rau d'Arbousse             | Lieu dit "La Borie blanche"             | E    | 1     | 1 707    |
| ros_gaj_02 | Gardon de Saint Jean | <b>Rose de Camplausis</b>   | Saint Jean du Gard                                | confluence Rau des Verns              | Confluence avec le Gardon Saint Jean    | E    | 1     | 1 218    |
| aur_gar_03 | Gardonnenque         | <b>Auriol</b>               | Boucoiran et Nozières - Brigon - Moussac - Sauzet | Pont voie ferrée (Nozières)           | Nord des Grandes Terres                 | E    | 1     | 1 977    |
| sal_sal_04 | Salindrenque         | <b>Salindrenque</b>         | Lasalle                                           | Confluence de la Coulègne             | Confluence du Vernet                    | E    | 1     | 2 064    |

Annexe 2 : Programme des Equipes vertes de l'EPTB Gardons – Campagne 2022 – Tableau détaillé des tronçons en ENTRETIEN BISANNUEL

| Code        | Sous BV            | Cours d'eau / ouvrage       | Commune(s)                                                       | Limite amont                         | Limite aval                                          | Typo | F mod | Linéaire |
|-------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|------|-------|----------|
| mon_alz_01  | Alzon -Seynes      | <b>Montaren (Rieu de)</b>   | Montaren et Saint Médiérs                                        | source                               | Confluence avec les Seynes                           | E    | 2     | 1 482    |
| pra_alz_02  | Alzon -Seynes      | <b>Pradines</b>             | Belvezet                                                         | Amont du Mas de l'Ancienne Eglise    | confluence avec le Rau de la Combe de Monteils       | E    | 2     | 608      |
| sey_alz_03  | Alzon -Seynes      | <b>Seynes</b>               | Belvezet                                                         | Radier situé au niveau de Monteillet | Confluence avec le ruisseau de la Combe des Monteils | E    | 2     | 2 279    |
| aga_bou_01  | Bourdic            | <b>Agaux (Rau des)</b>      | Garrigues Sainte Eulalie                                         | Amont lieu dit "Garrigasse"          | Lieu dit "La Privadière"                             | E    | 2     | 1 124    |
| arr_bou_02  | Bourdic            | <b>Arrière (Rau de l')</b>  | Saint Chaptès                                                    | confluence Devois                    | La Tour                                              | E    | 2     | 2 143    |
| dev_bou_01  | Bourdic            | <b>Devois (Rau du)</b>      | Garrigues Sainte Eulalie                                         | Amont (pont de la route communale)   | Pont de la RD322                                     | E    | 2     | 963      |
| bra_bra_05  | Braune - Esquielle | <b>Braune</b>               | La Rouvière - La Calmette                                        | pont D210                            | pont RN106                                           | E    | 2     | 1 655    |
| cui_dro_01  | Droude             | <b>Cuiranel (Rau de)</b>    | Saint Hippolyte de Caton                                         | Source                               | Confluence avec Rau des Troubadours                  | E    | 2     | 2 596    |
| dro_dro_14  | Droude             | <b>Droude</b>               | Cruviers Lascours, Brignon                                       | confluence du Grand Valat            | Pont RD7                                             | E    | 2     | 1 260    |
| dro_dro_15  | Droude             | <b>Droude</b>               | Brignon, Moussac                                                 | Pont RD7                             | Confluence avec le Gardon                            | E    | 2     | 1 583    |
| alb_gal_01  | Gardon d'Alès      | <b>Saint Alban (Rau de)</b> | Saint Privat des Vieux                                           | Amont                                | Confluence avec le Bruèges                           | E    | 2     | 1 480    |
| alz_gal_04  | Gardon d'Alès      | <b>Alzon</b>                | Saint Christol les Alès - Alès                                   | Confluence avec le Rau d'Aurelle     | Confluence avec le Gardon d'Alès                     | E    | 2     | 3 348    |
| brg_gal_01  | Gardon d'Alès      | <b>Bruèges (Rau du)</b>     | Saint Privat des Vieux - Alès                                    | Amont                                | Amont des abattoires                                 | E    | 2     | 1 223    |
| cst_gal_01  | Gardon d'Alès      | <b>Costes (Rau des)</b>     | Saint Julien les Rosiers                                         | Amont                                | confluence avec le Rau Rouge                         | E    | 2     | 982      |
| dou_gal_04  | Gardon d'Alès      | <b>Dourdon</b>              | Le Collet de Dèze                                                | Lieu dit "le Tour"                   | Confluence avec le Gardon d'Alès                     | E    | 2     | 550      |
| gal_gal_10  | Gardon d'Alès      | <b>Gardon d'Alès</b>        | Sainte Cécile d'Andorge - Branoux les Taillades - La Grand Combe | Barrage des Cambous                  | Confluence Berbezier                                 | E    | 2     | 3 497    |
| gal_gal_12  | Gardon d'Alès      | <b>Gardon d'Alès</b>        | La Grand Combe - Les Salles du Gardon - Laval Pradel             | Passerelle de la Pise                | Ancien pont voie chemin de Fer                       | E    | 2     | 3 843    |
| gay_gal_01  | Gardon d'Alès      | <b>Gayettes (Rau des)</b>   | Saint Julien les Rosiers                                         | Amont                                | confluence avec le Rau Rouge                         | E    | 2     | 1 642    |
| lyo_gal_01  | Gardon d'Alès      | <b>Lyonnais (Rau du)</b>    | Saint Jean du Pin                                                | Amont                                | confluence avec l'Alzon                              | E    | 2     | 3 425    |
| ranc_gal_01 | Gardon d'Alès      | <b>Ranc (Rau du)</b>        | Saint Hilaire de Brethmas                                        | Amont                                | Pont RN2106                                          | E    | 2     | 1 837    |

| Code            | Sous BV              | Cours d'eau / ouvrage             | Commune(s)                           | Limite amont                         | Limite aval                          | Typo | F mod | Linéaire |
|-----------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------|-------|----------|
| ras_gal_01      | Gardon d'Alès        | <b>Prés Rasclaux (Rau de)</b>     | Alès                                 | Amont                                | Confluence avec le Gardon d'Alès     | E    | 2     | 1 669    |
| rou_gal_01_af01 | Gardon d'Alès        | <b>Affluent du Ruisseau Rouge</b> | Saint Julien les Rosiers             | Source                               | Confluence                           | E    | 2     | 717      |
| sau_gal_02      | Gardon d'Alès        | <b>Sauvage (Rau de)</b>           | Cendras                              | Lieu dit "les Fatières"              | Confluence avec le Gardon d'Alès     | E    | 2     | 735      |
| fon_gan_01      | Gardon d'Anduze      | <b>Fontaine (Rau de)</b>          | Massanes                             | Source                               | pont OF03                            | E    | 2     | 1 185    |
| fon_gan_02      | Gardon d'Anduze      | <b>Fontaine (Rau de)</b>          | Massanes                             | pont OF03                            | confluence avec le Carriérasses      | E    | 2     | 627      |
| grx_gan_03      | Gardon d'Anduze      | <b>Granaux (Rau des)</b>          | Boisset et Gaujac                    | Aval Pont OGn14                      | Aval du pont de la D106              | E    | 2     | 438      |
| grx_gan_04      | Gardon d'Anduze      | <b>Granaux (Rau des)</b>          | Boisset et Gaujac                    | Aval du pont de la D106              | aval du seuil OGn3                   | E    | 2     | 364      |
| pei_gan_03      | Gardon d'Anduze      | <b>Peironnelle (Rau de)</b>       | Massillargues Attuech                | Lieu dit Recoulin                    | Confluence                           | E    | 2     | 778      |
| arb_gaj_02      | Gardon de Saint Jean | <b>Arbousses (Rau des)</b>        | Saint Jean du Gard                   | Lieu dit "La Rerrière"               | Confluence avec le Gardon Saint Jean | E    | 2     | 551      |
| bri_gaj_02      | Gardon de Saint Jean | <b>Brion (Rau de)</b>             | Saint Jean du Gard                   | Lieu dit "Les Fougères"              | Confluence avec le Gardon Saint Jean | E    | 2     | 1 193    |
| gaj_gaj_10      | Gardon de Saint Jean | <b>Gardon de Saint Jean</b>       | Saumane - l'Estréchure               | Pont de la D907 "Le Campredon"       | Confluence avec Rau de Rieumal       | E    | 2     | 1 424    |
| luc_gaj_01      | Gardon de Saint Jean | <b>Luc (Rau de)</b>               | Saint Jean du Gard                   | source                               | Confluence avec le Gardon Saint Jean | E    | 2     | 1 461    |
| pen_gaj_02      | Gardon de Saint Jean | <b>Mas Penat (affluent au)</b>    | Saint Jean du Gard                   | Pont de la Rode                      | Confluence avec le Gardon Saint Jean | E    | 2     | 366      |
| rob_gaj_02      | Gardon de Saint Jean | <b>Robiac (Rau de)</b>            | Saint Jean du Gard                   | Pont de Robiac                       | Confluence avec le Gardon Saint Jean | E    | 2     | 480      |
| aur_gar_02      | Gardonnenque         | <b>Auriol</b>                     | Domessargues - Boucoiran et Nozières | Confluence avec le Valat de la Combe | Pont voie ferrée (Nozières)          | E    | 2     | 2 449    |

### Annexe 3 : Programme des Equipes vertes de l'EPTB Gardons – Campagne 2022 – Tableau détaillé des tronçons de RESTAURATION FORESTIERE

| Code            | Sous BV                 | Cours d'eau / ouvrage         | Commune(s)                      | Limite amont                 | Limite aval                        | Typo | Freq | Linéaire |
|-----------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------|------|----------|
| alz_alz_06      | Alzon -Seynes           | <b>Alzon</b>                  | Saint Siffret - Uzès            | Confluence avec le Merlançon | Moulin du pont                     | RF   |      | 2 124    |
| bra_bra_03      | Braune - Esquielle      | <b>Braune</b>                 | Gajan                           | GR63                         | lieu dit les Mortissonnes          | RF   |      | 1 461    |
| bra_bra_03_af04 | Braune - Esquielle      | <b>Affluent Braune</b>        | Gajan                           | Source                       | Confluence                         | RF   |      | 830      |
| ran_gal_01      | Gardon d'Alès           | <b>Ranc (Rau du)</b>          | Saint Hilaire de Brethmas       | Amont                        | Pont RN2106                        | RF   |      | 1 837    |
| ran_gal_02      | Gardon d'Alès           | <b>Ranc (Rau du)</b>          | Vézénobres                      | Pont RN2106                  | Confluence avec Rau de la Coste    | RF   |      | 1 059    |
| dod_gan_02      | Gardon d'Anduze         | <b>Dodé (Rau du)</b>          | Généralgues - Anduze            | pont ODo4 (aval les Ribas)   | confluence                         | RF   |      | 1 236    |
| gra_gan_03      | Gardon d'Anduze         | <b>Graviès (Rau de)</b>       | Anduze                          | Amont de la zone urbaine     | Confluence Gardon d'Anduze         | RF   |      | 1 135    |
| lir_gan_01      | Gardon d'Anduze         | <b>Lirou (Rau du)</b>         | Lézan                           | Source                       | pont D907                          | RF   |      | 894      |
| rie_gan_02      | Gardon d'Anduze         | <b>Rieu de Lézan</b>          | Lézan                           | Pont D982                    | Confluence avec le Gardon d'Anduze | RF   |      | 221      |
| gsm_gsg_03      | Gardon de Saint Germain | <b>Gardon de Saint Martin</b> | Sainte Etienne Vallée Française | Pont RD984                   | Confluence Rau de Combe d'Avelac   | RF   |      | 1 660    |
| ven_gsc_01      | Gardon de Sainte Croix  | <b>Aire Ventouse (Rau d')</b> | Gabriac                         | Source                       | Confluence avec le valat de Oules  | RF   |      | 3 722    |
| afb_gar_01      | Gardonnenque            | <b>Affluent Boulidou</b>      | Vézénobres                      | Source                       | Confluence avec le Boulidou        | RF   |      | 307      |
| bou_gar_02      | Gardonnenque            | <b>Boulidou (Rau du)</b>      | Vézénobres - Ners               | RD116                        | Confluence avec le Gardon          | RF   |      | 3 039    |
| bro_gar_01      | Gardonnenque            | <b>Broussière (Rau de la)</b> | Vézénobres                      | Source                       | Confluence avec le Boulidou        | RF   |      | 1 087    |
| mar_sal_01      | Salindrenque            | <b>Margoule (Rau de)</b>      | Lasalle                         | amont station de pompage     | confluence avec la Salindrenque    | RF   |      | 955      |

En italique : tronçons initialement prévus en 2019, reportés en 2020

#### Détail des champs (Annexes 1 à 4) :

Code .....= Code du tronçon

Sous bassin versant .....= Nom du sous-bassin versant duquel fait partie le cours d'eau

Cours d'eau .....= Nom du cours d'eau (nom mentionné dans la DIG ou affecté ultérieurement si absence de nom)

Communes .....= Communes concernées par le tronçon et pourcentages indicatifs de répartition du linéaire

Limite amont .....= limite amont du tronçon

Limite aval .....= limite amont du tronçon

Longueur .....= longueur du tronçon

Type inter .....= Type d'intervention affectée au tronçon (E= entretien, RFP = Restauration forestière poussée, RFL = Restauration forestière légère, NIC = Non Intervention Contrôlée)

Freq. ....= fréquence d'intervention prévue par la déclaration d'intérêt général, éventuellement modifiée pour des question techniques

**Annexe 4 : Programme des Equipes vertes de l'EPTB Gardons – Campagne 2022 –  
Tableau détaillé des INTERVENTIONS SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES ET INTERVENTIONS DIVERSES**

| Code       | Sous bassin versant | Ouvrage                                                              | Communes                                   | Type d'intervention                                                  | Détails              |
|------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| gar_bas_03 | Bas Gardon          | PP Remoulins                                                         | Remoulins                                  | <b>Suivi du fonctionnement et entretien des<br/>PASSES A POISSON</b> | f=15 j sur mars-sept |
| gar_bas_04 | Bas Gardon          | PP Bonicoli                                                          | Fournès                                    |                                                                      |                      |
| gar_bas_07 | Bas Gardon          | PP Comps                                                             | Comps                                      |                                                                      |                      |
| gar_gar_01 | Gardonnenque        | PP Cassagnoles                                                       | Cassagnoles                                |                                                                      |                      |
| gar_gar_05 | Gardonnenque        | PP Moussac                                                           | Sauzet                                     |                                                                      |                      |
| gar_gar_06 | Gardonnenque        | PP Sauzet                                                            | Moussac                                    |                                                                      |                      |
| gar_gar_07 | Gardonnenque        | PP Saint-Chartes                                                     | Saint-Chartes – Saint-Genies-de-Malgoires  |                                                                      |                      |
| np         | np                  | Autres passes à poisson (Lézan, Ners, Saint-Hilaire-de-Brethmas ...) | Lézan, Ners, Saint-Hilaire-de-Brethmas ... |                                                                      | indéterminé          |
| bri_bri_04 | Bas Gardon          | Barrage de Thézier                                                   | Thézier                                    | <b>Interventions diverses<br/>sur les<br/>OUVRAGES HYDRAULIQUES</b>  |                      |
| gar_bas_03 | Bas Gardon          | Digues de Remoulins                                                  | Remoulins                                  |                                                                      |                      |
| gar_bas_03 | Bas Gardon          | Seuil de Remoulins                                                   | Remoulins                                  |                                                                      |                      |
| gar_bas_04 | Bas Gardon          | Seuil de Bonicoli                                                    | Fournès                                    |                                                                      |                      |
| gar_bas_07 | Bas Gardon          | Digues de Comps                                                      | Comps                                      |                                                                      |                      |
| gar_bas_07 | Bas Gardon          | Seuil de Comps                                                       | Comps                                      |                                                                      |                      |
| gar_bas_07 | Bas Gardon          | Digues d'Aramon                                                      | Aramon                                     |                                                                      |                      |
| gaj_gaj_18 | Gardon d'Alès       | Digues de Saint-Jean-du-Gard                                         | Saint-Jean-du-Gard                         |                                                                      |                      |
| gal_gal_11 | Gardon d'Alès       | Digues de La-Grand-Combe                                             | La-Grand-Combe                             |                                                                      |                      |
| gal_gal_16 | Gardon d'Alès       | Digues d'Alès                                                        | Alès                                       |                                                                      |                      |
| gal_gal_16 | Gardon d'Alès       | Seuil de Saint-Hilaire                                               | St Hilaire B                               |                                                                      |                      |
| gaj_gaj_08 | Gardon d'Anduze     | 13 seuils Saumane                                                    | Saumane                                    |                                                                      |                      |
| gan_gan_01 | Gardon d'Anduze     | Digues d'Anduze                                                      | Anduze                                     |                                                                      |                      |
| gsg_gsg_02 | Gardon d'Anduze     | Mur de Saint-Germain-de-Calberte                                     | Saint-Germain-de-Calberte                  |                                                                      |                      |
| esq_esq_01 | Gardonnenque        | Barrage de St Genies                                                 | St Genies M - Mauressargues                |                                                                      |                      |
| gar_gar_01 | Gardonnenque        | Seuil de Cassagnoles                                                 | Cassagnoles                                |                                                                      |                      |
| gar_gar_05 | Gardonnenque        | Seuil de Moussac                                                     | Moussac                                    |                                                                      |                      |

| Code                                   | Sous bassin versant | Ouvrage                                      | Communes                         | Type d'intervention                                                                    | Détails                                                  |
|----------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| gar_gar_06                             | Gardonnenque        | Seuil de Sauzet                              | Sauzet                           |                                                                                        |                                                          |
| gar_gar_07                             | Gardonnenque        | Seuil de St Chaptès                          | St Chaptès                       |                                                                                        |                                                          |
| np                                     | np                  | Autres ouvrages                              | np                               |                                                                                        |                                                          |
|                                        |                     |                                              |                                  |                                                                                        |                                                          |
| alz_alz_07                             | Alzon -Seynes       | PB et plantations Fontaine d'Eure            | Uzès                             | Suivi et entretien des<br>PROTECTIONS DE BERGE par génie végétal<br>et<br>RENATURATION | f=15 j sur juin-sept<br>et<br>fonction des<br>conditions |
| alz_alz_09                             | Alzon -Seynes       | PB Pont des Charettes                        | Uzès                             |                                                                                        |                                                          |
| alz_alz_10                             | Alzon -Seynes       | PB de St Maximin                             | Saint Maximin                    |                                                                                        |                                                          |
| sey_alz_08                             | Alzon -Seynes       | PB de Serviers                               | Serviers et Labaume              |                                                                                        |                                                          |
| gar_bas_03                             | Bas Gardon          | PB Remoulins AEP                             | Remoulins                        |                                                                                        |                                                          |
| gar_bas_03                             | Bas Gardon          | PB Remoulins STEP                            | Remoulins                        |                                                                                        |                                                          |
| gar_bas_03                             | Bas Gardon          | PB Remoulins Digue                           | Remoulins                        |                                                                                        |                                                          |
| bri_bri_02                             | Bas Gardon          | PB Domazan découverte                        | Domazan                          |                                                                                        |                                                          |
| gar_bas_07                             | Bas Gardon          | PB Montfrin                                  | Montfrin                         |                                                                                        |                                                          |
| dro_dro_03                             | Droude              | PB Méjeannes                                 | Méjeannes Alès                   |                                                                                        |                                                          |
| gal_gal_17                             | Gardon d'Alès       | PB & plantations Seuil Roumassouse           | Vézénobres                       |                                                                                        |                                                          |
| gal_gal_15<br>gal_gal_16<br>gal_gal_17 | Gardon d'Alès       | Plantations grands écoulements Gardon d'Alès | St Hilaire de B. - St Christol A |                                                                                        |                                                          |
| gan_gan_01                             | Gardon d'Anduze     | PB Anduze STEP                               | Anduze                           |                                                                                        |                                                          |
| gar_gar_04                             | Gardonnenque        | PB Brignon                                   | Brignon                          |                                                                                        |                                                          |
| gar_gar_05                             | Gardonnenque        | PB Moussac                                   | Moussac                          |                                                                                        |                                                          |
| np                                     | np                  | Autres protections de berge                  | np                               |                                                                                        |                                                          |
| np                                     | BV                  | BV                                           | BV                               | Lutte contre les ESPECES ENVAHISSANTES                                                 | Ponctuel<br>(printemps)                                  |
| np                                     | BV                  | BV                                           | BV                               | Petits aménagements sur les BEALS en Cévennes                                          | Ponctuel<br>(printemps)                                  |

**Annexe 2 : Etat des effectifs**

| Grade         | Statut<br>T/NT/Privé | Service(s)<br>d'affectation | Site | Temps<br>d'affectation<br>en % | Nombre<br>d'heures<br>totales<br>effectuées | Nombre<br>d'heures<br>d'affectation<br>effectuées | Traitement<br>brut annuel* | Coût horaire | Coût total<br>affecté |
|---------------|----------------------|-----------------------------|------|--------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|--------------|-----------------------|
| Ingénieur     |                      |                             |      |                                |                                             |                                                   |                            |              | 49 610 €              |
| Contractuel   |                      |                             |      |                                |                                             |                                                   |                            |              | 28 229 €              |
| Adj. Tech pal |                      |                             |      |                                |                                             |                                                   |                            |              | 26 848 €              |
| Adj. Tech pal |                      |                             |      |                                |                                             |                                                   |                            |              | 17 613 €              |
|               |                      |                             |      |                                |                                             |                                                   |                            |              | <b>122 300 €</b>      |

Les charges totales de personnel sont ainsi évaluées à 122 300 euros/an, sur une base prospective estimative prospective 2018.

Annexe délibération n° 2022/61

**Annexe 3 : Frais généraux de fonctionnement****Frais généraux équipe verte :**

Frais de déplacement : 5 875 €

Frais de téléphone : 300 €

Frais outillage thermique : 5 717 €

Frais divers : 2 908 €

**Total frais généraux équipe verte : 14 800 €/an**

14/14

**Frais généraux Technicien de rivière :**

Frais de déplacement : 7 267 €

Frais de téléphone : 756 €

Frais de bureau : 4 877 €

**Total frais généraux Technicien de Rivière : 12 900 €/an**

Les frais de fonctionnement ont été évalués à **27 700 euros/an** à date de signature de la convention.  
Ils correspondent aux frais de fournitures et équipements divers, au renouvellement des biens et autres (fluides, maintenance, etc.)

14

Annexe délibération n° 2022/62

# **EPTB GARDONS**

## **ANNEXE**

### **PROGRAMMATION 2023**

***Agent mis à disposition  
par le SHVC***



## 1. Programme de travaux prévisionnel – 2023 : le Galeizon et ses affluents

| Tronçons                                | Longueu | Nom       | Code gestion (priorité)  | Enjeux/objectifs                                               | Opérations prévisionnelles pour 2023                                                                                                                                                                       | Nombre de jours prévisionnels |
|-----------------------------------------|---------|-----------|--------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Rivière : Le Galeizon</b>            |         |           |                          |                                                                |                                                                                                                                                                                                            |                               |
| Confluence du Gardon - Seuil de Salléle | 2 730   | glz-glz-6 | Reconquête ripisylve (1) | Favoriser le bon écoulement des eaux                           | Pont de l'Abbaye : Elimination de la végétation en lit mineur pour favoriser la mobilisation des graviers et maintenir la capacité d'écoulement /réouverture de l'arche                                    | 3                             |
|                                         |         |           |                          | Retrouver une ripisylve de qualité                             | Elimination de la végétation résiduelle sur les atterrissements avec traitement des invasives (environ 43300 m²)                                                                                           | 2                             |
|                                         |         |           |                          | Stabiliser les berges                                          | Suivi des protections effectuées en génie végétal vivant et élimination des espèces concurrentes, bouturage complémentaire (rive gauche amont embouchure, secteur vigère, secteur Rascadou)                | 2                             |
|                                         |         |           |                          | Lutte contre les invasives                                     | Entretien des enrochements                                                                                                                                                                                 | 2                             |
|                                         |         |           |                          | Assurer la compatibilité des usages halieutiques et de loisirs | Suivi du site du Pont des Camisards, veille environnementale                                                                                                                                               | 2                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Abattage et démontage, acacias en haut de berge, embacles (secteur Vigère)                                                                                                                                 | 2                             |
| Seuil de Salléle - Pont de Robinson     | 3 500   | glz-glz-5 | Reconquête ripisylve (1) | Assurer la compatibilité des usages halieutiques et de loisirs | Sélection sur les atterrissements avec traitement des invasives (27000 m²)                                                                                                                                 | 5                             |
|                                         |         |           |                          | Gérer la végétation après les crues                            | Suivi de la ripisylve et traitement d'embâcles + sujets déstabilisés /non adaptés, restauration forestière                                                                                                 | 5                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Suivi et entretien de la protection de berges en génie végétal                                                                                                                                             | 2                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Entretien mare temporaire                                                                                                                                                                                  | 1                             |
|                                         |         |           |                          | Lutte contre les invasives                                     | Suivi du site de Robinson, veille environnementale                                                                                                                                                         | 1                             |
| Pont de Robinson - Pont de Roubarbel    | 3 870   | glz-glz-4 | Maintien ripisylve (2)   | Assurer un fonctionnement naturel d'inondabilité               | Traitement léger des atterrissements en amont du pont de Robinson pour contrôler le transit sédimentaire + sélection sur les atterrissements (Terre rouge, la Pique) et lutte contre invasives. (36000 m²) | 4                             |
|                                         |         |           |                          | Protéger les secteurs à enjeux                                 | Suivi de la ripisylve et traitement d'embâcles, réouverture bras secondaire sur deux secteurs autour de Terre rouge, Restauration forestière                                                               | 5                             |
|                                         |         |           |                          | Gérer les conséquences des usages de loisirs                   | Suivi des placettes d'expérimentation technique de lutte contre ailante                                                                                                                                    | 1                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Suivi/restauration sur site du Martinet, génie végétal                                                                                                                                                     | 2                             |
|                                         |         |           |                          | Lutte contre les invasives                                     | Entretien mare temporaire                                                                                                                                                                                  | 1                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Suivi du site du Martinet, veille environnementale                                                                                                                                                         | 2                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Traitement d'embâcles et purge du piège à embâcles                                                                                                                                                         | 3                             |
|                                         |         |           |                          |                                                                | Traitement atterrissements, ouverture ancien lit sous Roubarbel                                                                                                                                            | 2                             |

| Tronçons                                       | Longueur | Nom       | Code gestion (priorité) | Enjeux/objectifs                                                                           | Opérations prévisionnelles pour 2023                                                                                                                                                 | Nombre de jours prévisionnels |
|------------------------------------------------|----------|-----------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Pont de Roubarbel<br>-<br>Captage de Lamelouze | 8 100    | glz-glz-3 | Piège à embâcle (3)     | Zone de gorge : intervention contrôlée                                                     | Suivi de la ripisylve, élimination des sujets vieillissants ou instables, traitement des embâcles, purge du piège à embâcles                                                         | 5                             |
|                                                |          |           |                         | Favoriser la vie naturelle à l'amont                                                       | Suivi renforcement de la protection de berge en génie végétal (Roubarbel)                                                                                                            | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Travaux de protection du captage                                                           | Traitement des atterrissements (6000 m²) et lutte contre espèces invasives tronçon                                                                                                   | 6                             |
|                                                |          |           |                         | Lutte contre les invasives                                                                 | suivi site du pompage, veille environnementale                                                                                                                                       | 1                             |
|                                                |          |           |                         |                                                                                            | Continuer la réouverture du lit (confluence Galeizon/Code)                                                                                                                           | 1                             |
|                                                |          |           |                         |                                                                                            | Entretien plateforme pompage Lamelouze, suivi travaux                                                                                                                                | 2                             |
| Captage de Lamelouze<br>-<br>Pont des Ombres   | 6 300    | glz-glz-2 | Richesse écologique (4) | Favoriser la vie naturelle                                                                 | Suivi de la ripisylve                                                                                                                                                                | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Entretenir deux points de baignade                                                         | Limiter les interventions d'entretien à l'hydraulique de sécurité (embâcles) plusieurs arbres vieillissants, déstabilisés à abattre, secteur très dynamique, restauration forestière | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Lutte contre les invasives                                                                 | Traitement embâcles et arbres déstabilisés secteur Le Rouquéirou                                                                                                                     | 2                             |
|                                                |          |           |                         |                                                                                            | Suivi placette ailantes                                                                                                                                                              | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Gérer la végétation après les crues                                                        | Suivi site du Pont de la Fage, veille environnementale                                                                                                                               | 1                             |
|                                                |          |           |                         |                                                                                            | Traitement atterrissements et lutte invasives (6000 m²)                                                                                                                              | 4                             |
| Pont des Ombres<br>-<br>source                 | 5 200    | glz-glz-1 | Richesse écologique (4) | Favoriser la vie naturelle                                                                 | Limiter les interventions d'entretien à l'hydraulique de sécurité (embâcles, sujets déstabilisés) traitement, suivi invasives                                                        | 2                             |
|                                                |          |           |                         | Veiller à la qualité des eaux (captage)                                                    | Suivi sans intervention (sur le milieu et les espèces aquatiques)                                                                                                                    | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Lutte contre les invasives                                                                 | Suivi du site du captage, veille environnementale                                                                                                                                    | 1                             |
| Total linéaire                                 | 2        |           |                         |                                                                                            | Sous total Nombre de jours                                                                                                                                                           | 77                            |
| <b>Les affluents du Galeizon</b>               |          |           |                         |                                                                                            |                                                                                                                                                                                      |                               |
| Ruisseau de Goujouze<br>Rive droite            | 1 500    | glz-gou   | Emb fort (1)            | Favoriser le bon écoulement des eaux en raison d'enjeux forts (traversée d'un camping)     | Elimination des embâcles et arbres tombés                                                                                                                                            | 1                             |
|                                                |          |           |                         |                                                                                            | Traitement confluence Galeizon,                                                                                                                                                      | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Favoriser la vie naturelle                                                                 | Traitement atterrissement aval pont                                                                                                                                                  | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Gérer la végétation après les crues                                                        | Suivi global du cours d'eaux                                                                                                                                                         | 1                             |
| Ruisseau de Valmalle                           | 2 000    | glz-val   | Emb fort (1)            | Assurer un fonctionnement naturel d'inondabilité (enjeux au passage de la RD + confluence) | Traitement confluence Galeizon,                                                                                                                                                      | 1                             |
|                                                |          |           |                         | ouvrage sous dimensionné et habitations                                                    | Renforcement de la berge par génie végétal                                                                                                                                           | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Gérer la végétation après les crues                                                        | Elimination des embâcles et arbres déstabilisés                                                                                                                                      | 1                             |
|                                                |          |           |                         | Favoriser la vie naturelle                                                                 | Suivi global du cours d'eaux                                                                                                                                                         | 1                             |

| Tronçons                               | Longueur | Nom      | Code gestion (priorité) | Enjeux/objectifs                                                                                    | Opérations prévisionnelles pour 2023                                                                                            | Nombre de jours prévisionnels |
|----------------------------------------|----------|----------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Rieusset, la Grave                     | 3 500    | glz-ri   | Emb fort (1)            | Assurer un fonctionnement naturel d'inondabilité (ruisseau sec dangereux en cas d'épisode cévenole) | Traitement des embâcles et arbres déstabilisés + entretien et suivi des enrochements + seuils (enlèvement des bois obligatoire) | 3                             |
|                                        |          |          |                         | Zone de résurgence                                                                                  | Traitement des embâcles, abattage sur ruisseau secondaire du Rieusset                                                           | 2                             |
|                                        |          |          |                         | Transport solide très important                                                                     | Débroussaillage, abattage, réouverture des lits (amont confluence Rieusset / Planquette)                                        | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Protéger les secteurs à enjeux (seuil)                                                              |                                                                                                                                 |                               |
|                                        |          |          |                         | Gérer la végétation après les crues                                                                 | Suivi/Traitement des invasives                                                                                                  | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Favoriser la vie naturelle                                                                          | Suivi ripisylve                                                                                                                 | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Lutte contre les invasives                                                                          |                                                                                                                                 |                               |
| Source - Confluence du Rouffiès        | 5 800    | glz-sal1 | Richesse écologique (4) | Favoriser la vie naturelle (zone de gorges)                                                         | Suivi sans intervention (sur le milieu et les espèces aquatiques)                                                               | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Favoriser le bon écoulement des eaux                                                                | Suivi de la protection de berge et sélection à Mandajors/ + bras mort                                                           | 2                             |
|                                        |          |          |                         | Lutte contre les invasives                                                                          | Atterrissement aval du pont                                                                                                     | 2                             |
|                                        |          |          |                         | Protéger les secteurs à enjeux (pont, captage, hameau de Mandajor)                                  | Suivi traitement invasives                                                                                                      | 1                             |
| Confluence du Rouffiès - Confluence    | 4 700    | glz-sal2 | Maintien ripisylve (2)  | Assurer un fonctionnement naturel d'inondabilité                                                    | Suivi de la ripisylve                                                                                                           | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Gérer la végétation après les crues                                                                 | Restauration forestière                                                                                                         | 3                             |
|                                        |          |          |                         | Favoriser la vie naturelle                                                                          | traitement atterrissement prospection, élimination des invasives                                                                | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Favoriser le bon écoulement des eaux                                                                |                                                                                                                                 |                               |
|                                        |          |          |                         | Lutte contre les invasives                                                                          |                                                                                                                                 |                               |
| Autres affluents                       |          | glz-aff  | Richesse écologique (4) | Favoriser le bon écoulement des eaux                                                                | Suivi des cours d'eau débitage embâcle (plus gros travaux Vaugran, Joncas, Courbessas, Fourcares, Sauvage)                      | 4                             |
|                                        |          |          |                         | Gérer la végétation après les crues                                                                 | Autres affluents avec ouvrage d'art (pont sur route) Mandajors/ RD 32                                                           | 4                             |
|                                        |          |          |                         | Favoriser la vie naturelle                                                                          |                                                                                                                                 |                               |
| Cours d'eau à écrevisse à pieds blancs |          | glz-     | Richesse écologique (4) | Conservation de la qualité des eaux                                                                 | Suivi du cours d'eau et interventions légères (plantation le Fourcarés)                                                         | 1                             |
|                                        |          |          |                         | Suivre les populations                                                                              | Suivi de l'écrevisse, prospection                                                                                               | 1                             |
|                                        |          |          |                         |                                                                                                     |                                                                                                                                 | 37                            |

## 2. Programme global 2023

|                                                                 |                                                            | Nombre de<br>jour<br>prévisionnel |            |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------|
| Partie Programme de travaux                                     | Rivière Galeizon                                           | 77                                |            |
|                                                                 | Affluents Galeizon                                         | 37                                |            |
|                                                                 | <b>Total</b>                                               | <b>114</b>                        | <b>58%</b> |
| Partie Observatoire                                             | Relevés physico chimiques                                  | 12                                |            |
|                                                                 | Participation pêche électrique                             | 1                                 |            |
|                                                                 | Prospections Barbeau Méridional                            |                                   |            |
|                                                                 | Suivi castor/loutre/libellule                              | 2                                 |            |
|                                                                 | Ecrevisses ( <i>comptabilisés dans le prg de travaux</i> ) | 2                                 |            |
|                                                                 | <b>Total</b>                                               | <b>15</b>                         | <b>8%</b>  |
| Partie Veille/Sensibilisation                                   | Suivi, lutte renouée / ambroisie                           | 2                                 |            |
|                                                                 | Suivi programme invasives                                  | 7                                 |            |
|                                                                 | Sensibilisation                                            | 4                                 |            |
|                                                                 | <b>Total</b>                                               | <b>13</b>                         | <b>7 %</b> |
| Intervention hors BV Galeizon, soutien équipe verte des Gardons |                                                            | 56                                | 27%        |
| Nombre de jours total                                           |                                                            | 198                               |            |

ANNEXE A LA DELIBERATION n° 2022/66

|      |         |                                             |                | <b>ENGAGEMENT<br/>niveau 1/4 autorisé<br/>avant vote BP 2023</b> |
|------|---------|---------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------|
| Sens | Section | CHAPITRE                                    | Total_Prévu    |                                                                  |
|      |         |                                             |                |                                                                  |
| D    | I       | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 390 916,31 €   | <b>97 729,08 €</b>                                               |
|      |         |                                             |                |                                                                  |
| D    | I       | chapitre 21 - Immobilisations corporelles   | 1 216 030,00 € | <b>304 007,50 €</b>                                              |
|      |         |                                             |                |                                                                  |
| D    | I       | chapitre 23 - Immobilisations en cours      | 578 422,17 €   | <b>144 605,54 €</b>                                              |